

**BULLETIN**  
DE LA  
**SOCIÉTÉ HISTORIQUE**  
**ET SCIENTIFIQUE**  
DE  
**SOISSONS**

(COURONNÉE PAR L'ACADÉMIE FRANÇAISE)

*Reverere gloriam veterem et hanc ipsam  
senectutem quæ in homine venerabilis,  
in urbitus sacra est.*

PLINE LE JEUNE ; liv. VIII ; ép. XXIV.

---

TOME ONZIÈME

4<sup>e</sup> Série. — 1957-1960

---

Ets **A. BATICLE**

— Imprimerie —

7, Rue de la Chaussée, 7

— Chauny (Aisne) —

1960

**BULLETIN**  
DE LA  
**SOCIÉTÉ HISTORIQUE**  
**ET SCIENTIFIQUE**  
DE  
**SOISSONS**

(COURONNÉE PAR L'ACADÉMIE FRANÇAISE)

*Reverere gloriam veterem et hanc ipsam  
senectutem quæ in homine venerabilis,  
in urbitus sacra est.*

PLINE LE JEUNE ; liv. VIII ; ép. XXIV.

---

TOME ONZIÈME

4<sup>e</sup> Série. — 1957-1960

---

**Ets A. BATICLE**

— Imprimerie —

**7, Rue de la Chaussée, 7**

— Chauny (Aisne) —

**1960**

LISTE des MEMBRES  
de la Société Historique et Scientifique de Soissons

---

1960

---

Bureau

MM.

<i>Président</i> .. .. .	Henry LUGUET.
<i>Vice-président</i> .. .. .	Maximilien BUFFENOIR.
<i>d°</i> .. .. .	Comte Edgard DE BARRAL.
<i>Secrétaire général</i> .. .. .	Bernard ANCIEN.
<i>Secrétaire</i> .. .. .	Jean HACARD.
<i>Bibliothécaire</i> .. .. .	Chanoine Gabriel MÉRA.
<i>Bibliothécaire adjoint</i> .. .. .	Bernard SIMONNET.
<i>Archiviste</i> .. .. .	F. CORTHEYS.
<i>Trésorier</i> .. .. .	Jean HENRY.



## Membres perpétuels

---

- 1888 BERTIER DE SAUVIGNY (Comte A. de) (†).  
 1903 GOSSET André (†).  
 1906 DELABY (O.) (†).  
 1908 WAELÈS (A. G. G.) (†).  
 1913 DESCAMBRES (Edmond) (†).  
 1920 FIRINO-MARTELL (P.) (†).  
 1935 FERTÉ Jean (†).  
 1921 LUGUET (Henry) (Président).  
 1926 VIGNIER (Général P. H. J.) (†).  
 1927 BEAUCHAMPS Louis.  
 1927 FIRINO (Mme, née de Rivocet) (†).  
 1927 HENRY Jean (Trésorier).  
 1948 LORIOT Robert (†).  
 1929 MIGNOT (E.) (†).  
 1929 MOREAUX (Mme Lucien, née Louise Forzy).  
 1929 LUGUET (Mme, née Hélène Foulque-Bert).  
 1934 DELABY (Mlle M.) (†).  
 1944 VIGNIER Jean (†).  
 1945 AUGER (Mme, née Deschamps) (†).  
 1945 LECRENIER Pierre.  
 1946 GOSSET (Mme André, née Saint-Marc-Girardin).

---

## Membres à vie

---

- 1921 BUFFENOIR (Maximilien) (Vice-président).  
 1929 GALLÉE (P.).  
 1956 GOSSET (J.).  
 1956 GOSSET (Mme J.).  
 1931 MONNET (G.).  
 1935 PARADIS (Jean).  
 1945 DERVAUX (Baron R.) (camérier de S. S. le Pape).
-

## LISTE des MEMBRES

- |  |   |
|--|---|
| ANCIEN Bernard (Soissons).                         | BUFFENOIR Max. (Soissons).                |
| ANCIEN Jean.                                       | BULART (docteur) (Soissons).              |
| AUBRY (docteur) (Soissons).                        | BULTOT André (M <sup>e</sup> ) Soissons). |
| BACHY Pierre (Soissons).                           | BURLET Jean-Claude (Soissons).            |
| BALAY (Soissons).                                  | CARLIER Georges (Villeneuve).             |
| BAROTEAUX Emile (Soissons).                        | CARPENTIER André (Vierzy).                |
| BARTIER Richard (Vailly).                          | CARPENTIER-BEAUCHAMPS (Mme) (Soissons).   |
| BARTIER (Mme) (Vailly).                            | CHARLON (docteur) (Hartenne).             |
| BARRAL (comte de) (Soissons).                      | CHAUVIN M. (Reims).                       |
| BATTEUX (abbé) (Soissons).                         | CLERC Hélène (Mme) (Soissons).            |
| BATTEUX (Mlle) (Soissons).                         | CLERC-RENAUD (Soissons).                  |
| BEAUCHAMPS Louis (Soissons).                       | COATES M. (Paris).                        |
| BEAUZÉE Nicolas (Soissons).                        | COURT Paul (M <sup>e</sup> ) (Soissons).  |
| BECKER René (Soissons).                            | COLLARD M. (Soissons).                    |
| BELFORT (Mme) (Soissons).                          | CORDIER (abbé) (Soissons).                |
| BERNARD Jules (Soissons).                          | CORTEYS F. (Soissons).                    |
| BERNARD (Mme) (Soissons).                          | CUBBELS Pierre (Soissons).                |
| BERTIN Edmond (Soissons).                          | DEHOLLAIN Philippe (Bucy-le-Long).        |
| BINET (Soissons).                                  | DEFAIX M. (Soissons).                     |
| BOITEL (notaire) (Hartenne).                       | DEPOUILLY M. (Soissons).                  |
| BORNATOT Jean (Villeneuve).                        | DERCHE Roland (Paris).                    |
| BOURDON Léon (Paris).                              | DERVAUX R. (baron) (Seine-et-Oise).       |
| BOURDON (Mme) (Soissons).                          | DESHAYES Alain (Soissons).                |
| BOUVIER Jean (Soissons).                           |   |
| BREUIL Henri (abbé, membre de l'Institut) (Paris). |   |

- DESOUCHES (Mme) (Cuiry-Housse).  
 DESNOS Paul (Hartennes).  
 DEVOUGES (Mme) (Soissons).  
 DORMEAUX Jean (Soissons).  
 DORMEUIL Jules (Croissy).  
 DOUILLARD (Mgr) évêque de Soissons.  
 DOUTRIAUX G. (Coucy).  
 DOYEN H. (abbé) (maître de chapelle et organiste) (Soissons).  
 DUBOIS-BRANDIN A. (Soissons).  
 DUBUQUOY Marc (Paris).  
 DUEZ René (Paris).  
 DULONG Roger (M<sup>e</sup>) (Soissons).  
 DUMONT Eugène (Soissons).  
 DUROY de BRUIGNAC (Soissons).  
 FAY Joseph de (Soissons).  
 FERTÉ Jean (Serches).  
 FERTÉ S. (Mlle) (Montigny).  
 FONTAINE (Mme) (Soissons).  
 FOLLET (abbé) (Courcelles).  
 FOUCART (procureur de la République) (Soissons).  
 GAILLARD Charles (Soissons).  
 GALLÉE Paul (Villeneuve).  
 GOSSET (Mme A.) (Acy).  
 GOSSET Jacques (Paris).  
 GOSSET (Mme J.) (Paris).  
 GRANGE M. (Préciamont).  
 GRANGE (Mme) (Préciamont).
- GUILLEMOT J. (Buzancy).  
 GUÉGAN (Soissons).  
 HACARD Jean (Soissons).  
 HACARD Charles (Serches).  
 HAUTION Roger (Bazoches).  
 HECARD F. (docteur) (Soissons).  
 HERMAND (Mme) (Vierzy).  
 HENNION Gabriel (Soissons).  
 HENRY Jean (Soissons).  
 HENRY Jacques (Soissons).  
 JANVIER A. (Soissons).  
 JEANSON Louis (Armentières).  
 JOSSELIN F. (Soissons).  
 KIRCHACKER Camille (Soissons).  
 LABLANCHE André (Soissons).  
 LABOUREIX Robert (Soissons).  
 LANOISELLE (W) (Ville-neuve).  
 LECRENIÈRE Pierre (Soissons).  
 LEFÈVRE Madeleine (Soissons).  
 LÉGER Renée (Mlle) (Vic-sur-Aisne).  
 LEROUX Charles (Berzy-le-Sec). (†)  
 LE ROUX François (Longueval).  
 LOEILLOT (abbé) (Vierzy).  
 LORIOT (Mme R.) (Soissons).  
 LUGUET Henry (Soissons).  
 LUGUET (Mme Henry) (Soissons).

MAILLARD Al. (Soissons).  
 MARCELLIN Léonce (Soissons).  
 MARTELLE (Mme) (Soissons).  
 MARQUIGNY Jean (M<sup>e</sup>) (Soissons).  
 MARSAUX (M<sup>e</sup>) (Vic-sur-Aisne).  
 MATYNIA Jean (Halluin - Nord).  
 MAURICE Jean (Violaines).  
 MÉRA Gabriel (chanoine) (Soissons).  
 MILLET (colonel) (Soissons).  
 MONNET Georges (Paris).  
 MOREL-BULOT René (Soissons).  
 MONTESQUIOU-FEZENSAC (comte de) (Paris).  
 MOQUET Jean (Vierzy).  
 MOQUET Jean (Mme) (Vierzy).  
 MOQUET Jacques (conseiller général) (Villemonthoir).  
 MORIZE Robert (Soissons).  
 MORVAL M. (Braine).  
 MOUSSU (chanoine) (Soissons).  
 MUZART Georges (Soissons).  
 MUZART André (Soissons).  
 MOURICHON Jacques (Compiègne).  
 MONTANDEU Louis (Braine).  
 NICOLAS Emmanuel (Soissons).

NICOLARDOT Jean-Pierre (Noisy-le-Sec).  
 NOEL Claude (Soissons).  
 ORIGNY Jacques (d') (Paris).  
 PARADIS Jean (Berlancourt).  
 PHILIPON (Mme) (Juvigny).  
 PHILIPON Louis (Juvigny).  
 PICHART Marcel (Soissons).  
 POINDRON-MORIN (Mme) (Maisons-Laffitte).  
 PERREIRA Joseph (Belleu).  
 PAILLUSSON (chanoine) (Vailly-sur-Aisne).  
 POMMEROLLE Emile (Soissons).  
 ROUSSEAUX Alexandre (Soissons).  
 ROUYÈRE Aimé (Soissons).  
 ROY Louis (docteur) (sénateur de l'Aisne, maire de Soissons, conseiller général) (Soissons).  
 ROY Louis (Mme) (Soissons).  
 ROCHEFOUCAULD (comte de la) (Villeneuve).  
 ROCHEFOUCAULD (Mme la comtesse de la) (Villeneuve).  
 SABATIE-GARAT (baron) (Vauxbuin).  
 SIMONNET Bernard (Soissons).  
 SIMONNET (bibliothécaire de la ville de Soissons).  
 SAINT-JUST Pierre (Soissons).

SAINT-JUST (Mme) (Soissons).	VIGNIER Jean (Mme) (Soissons).
SCHONENBERGER (Mme F.) (Soissons).	VILAIN Paul (Cœuvres).
TOURNIER (docteur) (Rennes)	VAN DER BAUWÈDE (Soissons).
TOUPET Eugène (Villers-Cotterêts).	WAENDENDRIES Paul (Soissons).
THIERRY Jacques (Mme) Compiègne).	WOIRIN Gina (Mme) (Paris).
VERGNOL André (Soissons).	



TITRES des principales COMMUNICATIONS  
faites au cours des séances  
des années 1957-1959

---

ANNÉE 1957

---

*M. Max. Buffenoir :*

François Annibal d'Estrées (1642-1643).

Les fils de d'Estrées (1643-1651).

*M. W. Lanoiselle :*

De la police rurale à Villeneuve en 1791.

*M. le chanoine G. Méra :*

Paysages Verdunois.

*M. R. Haution :*

Une émeute à Braine en 1792.

Une « Affaire du Collier » pendant la Révolution.

*M. Henry Luguët :*

Vengeance corse en pays Soissonnais (1839).

*M. Bernard Ancien :*

(Visite commentée du Château de Fère, Villeneuve-sur-Fère, souvenirs sur Paul Claudel).

ANNÉE 1958

---

*M. Max. Buffenoir :*

Les fils d'Annibal d'Estrées.

Congrès de la Fédération des Sociétés Savantes du  
Département.

*M. P. Dehollain :*

La dernière charge de cavalerie russe dans le Soissonnais (8 juin 1918)

*M. R. Haution :*

Histoire de 3 pichets de terre.  
Simple légende des siècles Brainois.

*M. W. Lanoiselle :*

Essai de démographie : Villeneuve-Saint-Germain  
du XVIII<sup>e</sup> siècle à nos jours.

*MM. B. Ancien et Depouilly :*

Le musée de La Fère, la Glacière de Saint-Gobain,  
l'abbaye de Saint-Lambert, le Tordoir, Saint-  
Nicolas-aux-Bois, Prémontré. (Visite commen-  
tée).

## ANNÉE 1959

---

*M. Max. Buffenoir :*

Les d'Estrées de 1670 à 1690.

*M. le chanoine G. Méra :*

Souvenirs.

*M. Henry Luguët :*

L'œuvre épiscopale de Mgr Odon Thibaudier (1876-  
1889).

La fraude du tabac dans la Généralité de Soissons.  
(Louis Racine et son administration).

*M. Bernard Ancien .*

(Visite commentée). Commanderie des Templiers de  
Moisy, château de Crouy-sur-Ourcq, cathédrale  
de Meaux, abbaye de Jouarre.

Congrès de la Fédération des Sociétés Savantes à Châ-  
teau-Thierry.

TRAVAUX

et

COMMUNICATIONS

# UN VIEUX QUARTIER DE SOISSONS

---

## La Rue de la Pomme Rouge

---

Les Bouloires & autres jeux à Soissons  
(1587-1812)

---

Sous le titre « Un vieux quartier de Soissons » nous avons présenté la rue Richebourg ; nous continuons notre périple en évoquant la rue de la Pomme Rouge.

Il apparaît que c'est l'une des plus petites du Soissons moderne, hormis certains culs de sac ou impasses qui subsistent encore, ceux de Saint-Luc, de Saint-Léger et de la Sirène.

Rue de la Pomme Rouge ? qu'en dit le chanoine Pécheur ?

« ...Cette petite rue longe le rempart de l'Évangile et »  
» unissait les extrémités des rues Porte Ozanne et Riche- »  
» bourg.

» Elle prenait son nom d'une maison dite de la Pomme »  
» Rouge, tenant aux remparts et appartenant au XVI<sup>e</sup> »  
» siècle au boulanger Hornet.

» Dans cette rue il y avait alors une autre maison »  
» tenant à Dumay, receveur des salpêtres et à l'hôtel »  
» Lafontaine. Là habitait aussi Laversine, curé de Saint- »  
» Christophe et de Saint-Gengould, église paroissiale et »  
» collégiale qui a souffert de grandes dévastations de »  
» ceux de la religion... »

Ce curé Laversine fut doyen de Notre-Dame-des-Vignes.

On trouvait la rue ou impasse de la Bouloire à côté de la rue de la Pomme Rouge.

Je connais cette vieille rue, bien que l'empruntant rarement, dont les murs faits de grosses pierrailles suent le passé.

En cette voie il est loisible de regarder une ancienne porte cintrée, actuellement bouchée, qui nous révèle l'accès sur une chambre basse et un fournil.

Un pavillon carré flanque l'angle du corps de logis sur lequel furent gravées les heures d'un cadran solaire.

Le parement extérieur s'effrite mais on peut encore lire les chiffres suivants :

I II VI VII VIII IX X XI XII

Les heures III IV et V sont rongées et l'aiguille rouillée n'est plus qu'un symbole.

Une vieille borne demeure meurtrie dans sa partie haute par le talonnement des essieux des voituriers se rendant à la Pomme Rouge.

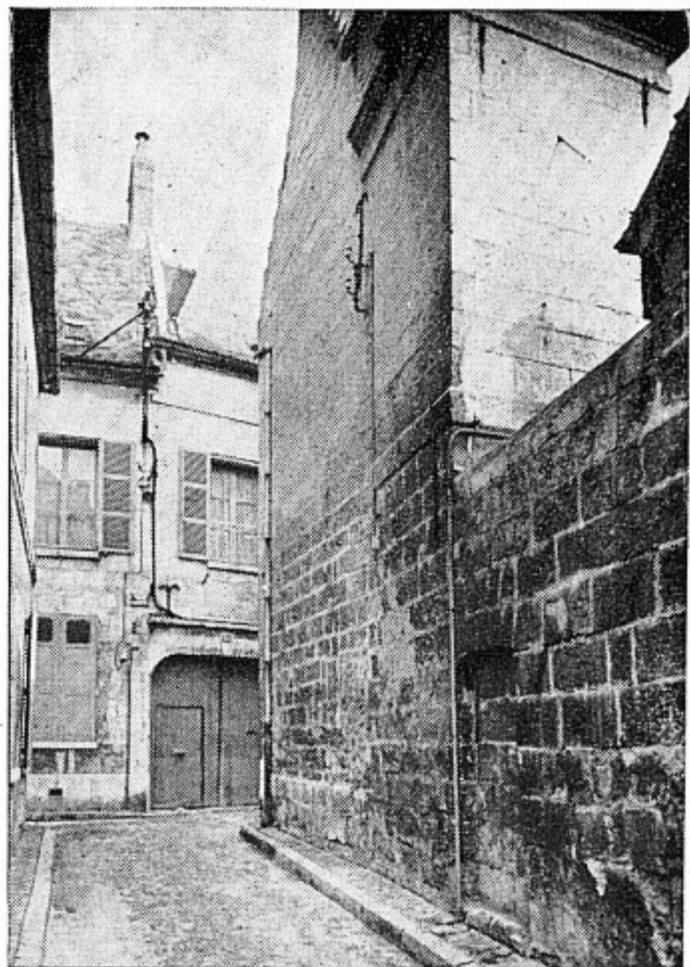
Efforçons-nous de reconstituer cette rue et « les Bouloires » sans pour autant revenir sur notre précédente étude consacrée à la rue Richebourg.

Il est intéressant de constater que cette enseigne de la « Pomme Rouge » fut la seule, jusqu'au début du XVII<sup>e</sup> siècle à emprunter son nom à un fruit. Ce n'est qu'en 1606 que nous trouvons « la Pomme de Pin », c'était d'ailleurs une tannerie, rue du Pont.

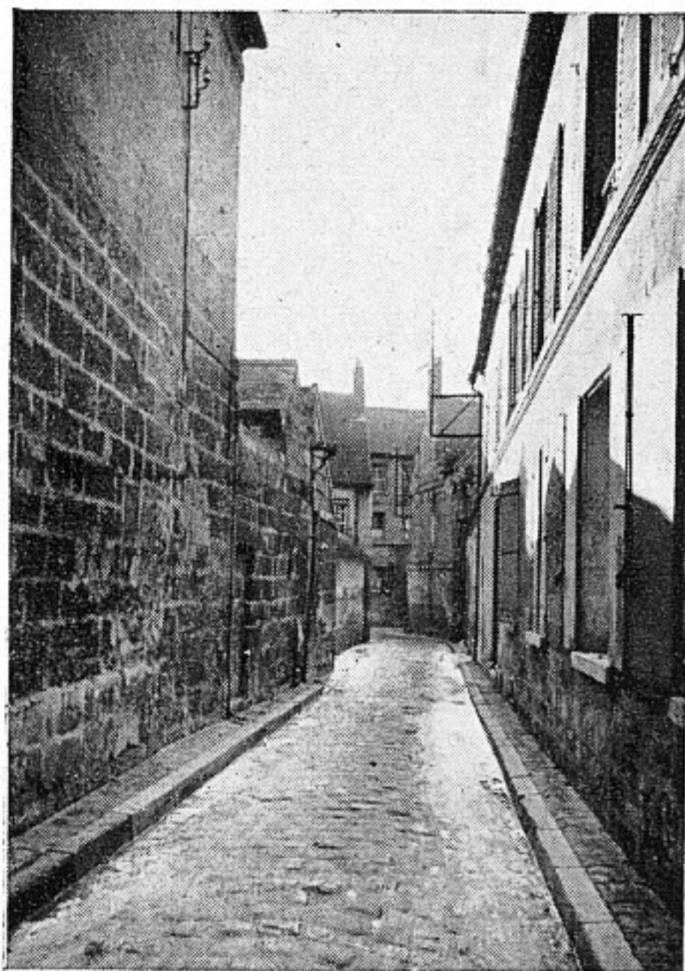
En 1587, le prêtre, vicaire et cleric de l'église Notre-Dame des Vignes, prenait à titre de louage de damoiselle Jeanne Achin, qui demeurait au bourg d'Aisne, une maison et jardin, rue de la Pomme Rouge. Il nous faut souligner ce terme « jardin » ; la rue étant étroite il ne peut s'agir que d'un terrain vers les remparts. Le loyer de cette mesure était modeste... 30 écus sols...

Un acte du 27 janvier 1617 nous apporte des précisions sur l'emplacement de l'hôtellerie, il s'agit d'un louage dont les bailleurs sont Pierre Hornet, boulanger, et Guillemette Verdebrocq, sa femme ; les preneurs sont Adrien Desmaretz, voiturier par terre et Isabelle Sambacle.

L'objet du contrat était une maison consistant en deux corps d'hôtel, l'un devant, l'autre appelé « la Pomme



*Le cadran solaire (à droite)*



*Rue de la Pomme Rouge*



Rouge », tenant d'un lez à la veuve Denis Lebœuf, d'autre à Jean Doraez, par devant à la rue et par derrière aux remparts. Le bail consenti moyennant la somme de 60 livres et un chapon en plumes.

Il s'agit de l'immeuble faisant l'angle de la rue et de l'impasse des Bouloires. Il existe encore quant à ses fondations et porte les numéros 3 rue de la Pomme Rouge et 13 rue Richebourg.

Descendons vers la rue Porte-Hozanne. Il s'y trouvait une bâtisse à bas étage appartenant au maître écrivain Jean Traizet. Il la concédait pour 9 ans à Simon Romain, tisserand de toile, y compris un jardin tenant aux remparts ; une autre mesure attenait à la précédente où logèrent successivement Marie Berthemet et Pierre Duru.

En juillet 1599, un nommé Sébastien Lhermitte, louait pour trois ans de Melchior Regnault, contrôleur en l'Élection de Soissons, trois petites maisons joignant ensemble ; elles donnaient par devant aux « Bouloires Notre-Dame des Vignes », par derrière aux remparts et à Jean de Meaux, d'autre au jardin des héritiers Raouland de la Fontaine. (Redevance 2 écus sols).

Ces maisons étaient situées dans ce qui fut appelé « l'impasse de la Bouloire », c'est-à-dire vers le rempart et à l'emplacement de l'ancienne subdivision dont le dernier occupant fut le général et compositeur Max d'Ollone ; il y avait succédé à plusieurs et notamment à un général de brigade qui, en juillet 1914, se nommait de Castelnau.

Mais revenons en arrière : en 1599 nous avons nommé Jean de Meaux, nous le retrouvons en 1620. Le successeur de Melchior Regnault, en tant que propriétaire, était alors Jean Levesque, manouvrier. Le 27 juillet il passait bail à Gérard Dubois, tisserand de toile, d'une petite maison attenante par devant à la « Grande Bouloire » et d'autre à une autre « Bouloire ».

Il faut souligner que tous les documents cités ne font état que de bâtisses dont les derrières tenaient aux remparts. Il s'agit donc du côté gauche de la rue en venant de la « Porte aux Asnes ». Il apparaît qu'à cette époque le côté droit de la rue de la Pomme Rouge ne

comprenait que des places vagues ; les anciens plans de Soissons nous font connaître de leurs emplacements, précisons que ce fut sur un de ces terrains que l'on construisit, au XIX<sup>e</sup> siècle, la Caisse d'Épargne.

En 1625, Toussaint Traizet, tisserand de toile, y posséda un immeuble, encore que le mot paraisse bien fort pour une modeste bâtisse.

Au cours des années qui suivirent de nombreuses mutations changèrent le nom des propriétaires ; c'est ainsi qu'Adrien Lescellier, bailli du comté de Soissons, en possédait une, impasse des Bouloires. Les deux autres appartenaient à Marie Morel, veuve de M<sup>e</sup> Antoine Gilluy. Les locataires exerçaient l'un le métier de charpentier et l'autre celui de tailleur de pierre.

Vers 1642, Marie Poette, veuve de Sébastien Portelette, transférait à François Tatté, tailleur d'habits, le droit de bail d'une mesure tenant par derrière « aux Bouloires ». Elle appartenait aux chanoines de Notre-Dame-des-Vignes qui la lui avaient louée à raison de 12 livres par an. Nous cernons de près la situation de cette maison qui devait être démolie plus tard ; elle touchait à une vaste demeure portant la date de 1634. Cet immeuble existe encore et les Soissonnais le connaissent ; il était habité, voici quelques années, par le radiologue Pestel et nous l'avons visité lors du Congrès de la Fédération Départementale des Sociétés Savantes (1958).

L'un des voisins immédiats de cette propriété, qui fut un de nos collègues assidus, M. Georges Noël, nous a révélé qu'il se souvenait d'avoir connu dans sa prime jeunesse des remises édifiées sous le terre-plein qui domine aujourd'hui les cours intérieures longeant les anciens remparts de Soissons.

C'était du temps de la « Belle Époque », les remises recevaient calèches et tilburys et les chevaux cependant que dans les communs une valetaille, postillons, palefreniers, voisinaient avec les servantes du lieu.

Un document de 1648 mérite d'être retenu ; il s'agit d'un bail transporté par Simonne Donzel, veuve de Didier Adam, à Pierre de Croizette. Il y était question des droits tenus sur un jardin vis-à-vis les Bouloires ; le transfert

concernait un jardin « sis aux Asnes » et proche de l'égout.

Le groupe des trois maisons cité plus haut existait encore à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle. Elles appartenaient toujours au Chapitre de Notre-Dame-des-Vignes. En avril 1675 MM. les Chanoines louaient pour trois ans, chacune des bâtisses à Etienne Godelet, Simon Thinot et Simon Garnier ; elles étaient de peu d'importance, il faut en convenir : sallette, grenier et jardin, le loyer était en conséquence : 20 livres. Il est intéressant de noter que les « Bouloires » la grande et la petite existaient encore.

Ces mêmes chanoines, par l'entremise de leur confrère, maître François le Noble, chapelain de la cathédrale, louaient pour cinq ans à Louis Parent, contrôleur des Aides, une maison dont il est spécifié qu'en elle se trouvaient une table, une armoire et deux tableaux. Le preneur s'engageait à entretenir le jardin en arbrisseaux.

En 1725 l'église de Notre-Dame-des-Vignes possédait encore des immeubles dans cette rue ; le receveur de la fabrique, Charles Antoine de Grimbert, seigneur du Breuil, louait pour neuf ans à Marie Solon, lingère, veuve de Bandry Chevalier, linge, une sallette, chambre, grenier, cave, cellier ; le tout tenant d'un lez à Philippe Barrière, au lieu de la veuve Charles Legros, par devant à la rue et par derrière aux remparts : la redevance fut fixée à 45 livres.

Il a été déjà question d'un maître écrivain, Jean Traizet, nous en trouvons un autre au XVIII<sup>e</sup> siècle du nom de Jean-Jacques Cheminot, époux de damoiselle Elisabeth Geneviève Bouchel : il occupait une maison attenante à celle de M<sup>e</sup> Cuiret.

Nous allons nous en référer à des baux datant de la première moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle. A vrai dire il nous faudrait évoquer les masures remplacées par des maisons en pierre et dont les soubassements subsistent, elle ne comprenaient que la pièce à feu et un grenier, avec aisance au puits, au fournil et aux communs.

Nous connaissons les noms de quelques occupants de ces locaux : Pierre Fournier, François Desmaret, Louis Forestier, Louis Gossien ; ces patronymes sont connus et

nous avons fréquenté les descendants de ces vieilles familles soissonnaises.

En juin 1765, la maison qui faisait l'angle de la rue de la Pomme Rouge et de celle de la Porte aux Asnes était la propriété de Louis Godart, seigneur de Vingré, Berry-Saint-Christophe et autres lieux qui louait pour six ans à Charles Piérotin, cavalier de maréchaussée et Marie-Anne Manille, une partie de maison consistant en salle basse lambrissée, chambranle à la cheminée, cabaret à côté, dans lequel il y a une armoire de bois de chêne fermant à clé ; l'état des lieux, car c'en est un, signale dans la cuisine une grande cheminée comportant une plaque de fer, deux chenêts et une crémaillère.

Cette petite maison demeura sans histoire et ses habitants furent des besogneux et des gens tranquilles.

En 1840, la rue de Pomme Rouge faisait partie de la première circonscription électorale qui devait élire trois conseillers, les candidats étaient les nommés Dupuis, Deviolaine, Morel et Leroy aîné.

Vers 1845 la veuve Vafflard, négociante en draps et en nouveautés y avait ses magasins au N° 3.

En 1905 habitaient au N° 1, la veuve Croizette qui en était propriétaire, Edouard Leroy, marchand forain, la veuve Pestel, journalière, et Ferrali, sous-officier au 67° ; il devait être tué en 1914, comme tant d'autres de la même unité.

Les événements de 1940 modifièrent le caractère de ce vieux quartier de Soissons ; dès le début de 1941 la maison faisant l'angle de la rue de la Pomme Rouge et de la rue Richebourg fut occupée par les officiers allemands. La tenancière, nous n'insistons pas sur ses attributions, était une dame Bourgeois. Les occupants établirent un goulet barrant chacune des extrémités des deux rues dans lesquelles circulaient les préposées aux bons offices de ces demoiselles Soissonnaises, aimables collaboratrices. On s'y amusait fort dans ces lieux, car les glaces, les vitres, les panneaux des portes servaient de cibles aux « civilisés à casquette verte ». N'insistons pas, cela est du passé et d'un passé douloureux.

\*\*

Nous avons cité « la Bouloire » et même « les Grandes Bouloires » ; nous voudrions évoquer avec ces jeux d'autres qui divertirent les Soissonnais au cours des siècles.

D'où provenait ce terme de « bouloire » ? Il venait du jeu de boules « ou boulloure » et par double corruption « courroire » et « bouloire ».

A vrai dire ce divertissement existait en différents lieux de notre ville, notamment vers la Cour Céleste.

Un règlement du XIV<sup>e</sup> siècle édicté par nos Echevins concerne les jeux publics ; il fait état des boules, de la pelote, de la crosse, des jeux de barres, de quilles, du palet, des papegais et... des singes.

Il nous faut revenir aux bouloires. Le petit jeu se tint en la rue de la Pomme Rouge et le grand jeu, dit de Notre-Dame-des-Vignes, dans les fossés du rempart ; un autre fut créé à Saint-Vaast. En 1642 cette bouloire s'appelait... « la Rose Rouge »... et en 1685... l'hôtellerie de « Saint-Nicolas », elle appartenait à l'Echevinage de Soissons. Il est amusant de rappeler que le messenger de Paris à Reims, passant par Soissons, y venait gîter, mais à la réserve qu'il ne le pourrait faire si des gens de guerre, traversant la ville, « usassent de leurs droits d'ustenciles et étapes ».

Ce jeu de la boule persista et se développa et les lieux où il se jouait devinrent plus ou moins mondains ; vers 1865 il en existait un sur le pont de Soissons. Cette attraction s'est amplifiée et un peu partout sur nos places publiques les joueurs de... « pétanque »... se divertissent en des compétitions qui ne manquent ni de sportivité, ni de bruit, ni de cris.

Au XVI<sup>e</sup> siècle la « bouloire » fut détrônée par le jeu de mail ou palemil ; c'était une réminiscence du jeu de boules à la différence que les sphères étaient poussées par des maillets emmanchés de pals, de bâtons et cela se passait dans une enceinte clôturée soit par des planches ou de la maçonnerie et souventes fois sur des terrasses gazonnées.

Il fut un autre divertissement qui fit concurrence au jeu de boules, celui de la paume.

On distinguait la longue paume et la courte paume. Le premier se jouait sur un terrain ouvert de tous côtés ; le second se disputait dans un carré long, environné de murs ; on se servait de raquettes et de battoirs. A ce sujet rappelons qu'en 1757 il y avait un jeu de battoir près la porte Saint-Martin ; nous pouvons ajouter que les lavandières soissonnaises n'y participaient pas.

La courte paume se divisa en deux jeux, le jeu carré et le jeu du dedans et du tambour.

La plupart des fossés des remparts de Soissons servirent de terrains à la longue paume, par contre ceux de courte-paume furent installés dans les dépendances d'une hôtellerie.

Les joueurs se classaient en ramasse-balle, port du jeu, basse-volée, milieu de ronde, cordier.

Le jeu de longue-paume exigeait une longueur de 80 mètres et une largeur de 17 mètres. Il se déroulait à l'air libre avec des éteufs, la pirouette ou le volant.

Ce divertissement fut fort goûté par les bourgeois. On construisit des salles destinées à ce jeu, elles étaient vastes et commodes pour les spectateurs.

Il existait trois sortes de jeu de paume et de cette distraction devait naître le palemil, cité plus haut, et plus tard celui de billard. A vrai dire ce jeu de paume commença en se servant de boules faites en laine ou en crin que l'on poussait ou repoussait avec des raquettes, soit en plein air, soit dans des bâtiments clos.

La longue-paume semble avoir donné naissance à la pallone et à la pelote basque.

Nous connaissons certains emplacements de jeu de paume soissonnais.

Il en existait un qui fit l'objet de plusieurs baux passés en juin et septembre 1546 et renouvelés en octobre 1565.

En décembre 1597 nous trouvons un Antoine Dupiré qualifié de marchand tripotier — (nous reviendrons sur ce terme) — qui prend à loyer la maison de l'Adventure, tenant au jardin du jeu de paume. Dix-huit mois plus tard c'est un tonnelier qui lui succède ; le tripot et la paume existent toujours dans la rue de la Buerie.

Depuis trente ans une rue a été créée qui prend le nom de rue Neuve et grâce à deux documents des 20 mars et 21 juillet 1601 nous pouvons situer l'emplacement du jeu qui nous occupe.

Il y est dit dans ces papiers jaunis que Jean Dugras prenait à bail de Jean Limé, vinaigrier, une maison tenant d'un lez au chapitre de Soissons, par devant à la rue et par derrière au jeu de paume de l'Aventure.

Le second document nous renseigne mieux, nous le résumons :

« ...Pierre Doucet demeurant en la paroisse de Saint-  
» Vaast, cède à Antoine Ribauld, sieur de Soran, le droit  
» de bail qui le 15 octobre 1565 a été fait pour 60 ans,  
» par le Chapitre Cathédral, à feu Sébastien Petit, d'un  
» jardin étant derrière la maison et jeu de paume, en la  
» ruelle Matigny conduisant de la rue Neuve aux rem-  
» parts. Tenant d'un lez à Gervais Hennique et aux héri-  
» tiers d'Antoine Dupiré, d'autre lez au sieur Doucet, à  
» cause du Chapitre, d'un bout au jeu de paume et d'autre  
» bout aux héritiers de Pierre Estocart ».

Ce bail fut renouvelé en 1597 par Sébastien Petit, fils, et en 1600 par Pierre Hornet, tuteur des enfants de Claude de la Ruelle et d'Antoinette Petit.

Cette ruelle Matigny ne nous étonne pas quant à sa qualification attendu qu'elle se terminait aux remparts, donc sans issue, lesquels remparts formaient « musoirs » ; plus tard certaines ruelles prirent le nom d'impasses.

Le jeu de paume, dont il s'agit, peut être situé vers la demeure occupée actuellement par M. Cousin et auparavant par notre collègue M. Duroy de Bruignac. A l'époque que nous évoquons ce quartier ne comprenait que des terrains vagues sur lesquels quelques maisons étaient édifiées en bordure de la rue Saint-Christophe et de celle de la Buerie, dans la portion alors dite des Pieds-Déchaux.

La rue Neuve porte aujourd'hui le nom de rue Plocq, l'ancienne ruelle de Bethléem, qu'il ne faut pas confondre avec la rue du même nom, celle de rue Plocq prolongée ; nous reviendrons sur chacune de ces voies.

Le notaire de la Clef fait état d'une maison rue Saint-Christophe tenant par derrière au jeu de paume, puis il est question d'une location consentie à Charles Hornet, maître joueur d'instruments : la mesure tenait par derrière au jeu de paume.

A une époque que nous ne pouvons préciser certaines des maisons ci-dessous, dont le jeu de paume de l'Aventure, furent les victimes d'un « feu de méchef ». Il est permis de se demander si les échevins ne profitèrent pas de cette catastrophe pour créer la voie dénommée rue Neuve ; il n'en demeure pas moins certain que dès qu'elle fut ouverte des immeubles s'y édifièrent.

Le jeu de paume fut transféré un peu plus loin vers la rue des Treilles qui porta quelquefois le nom de ruelle ou impasse du Heaume. La rue du Heaume fut libérée de son cul de sac vers 1926, elle fit alors la jonction entre la rue Saint-Christophe et la rue Matigny. Cette impasse du Heaume tirait son nom d'une enseigne de pierre figurant un heaume ; nous savons où elle se trouve ainsi que certaines boiseries provenant de l'ancienne chapelle du collège Saint-Nicolas. Il fut un temps, vers 1923, où les entrepreneurs s'approprièrent les vestiges du vieux Soissons. La bande noire de 1793 a eu ses émules au lendemain des destructions de 1918.

En 1597, Pierre Bergeron, louait pour neuf ans à Nicolas Petit, un jardin fermé de murailles proche le jeu de paume Neuf.

Un tiers de siècle s'écoule et nous relevons le nom du boulanger Marin Poncelet qui concédait un bail à Sébastien Neufville, messenger ordinaire de Soissons à Paris. Il s'agissait d'une grange dépendant d'une maison, rue des Treilles, devant le jeu de Paume.

Ce jeu de paume neuf nous le situons à l'angle de la rue des Treilles, son jardin tenant par derrière à la rue Neuve, c'est-à-dire sur l'emplacement où se trouvent construites de nos jours les propriétés Fournier et Cousin.

C'est un acte de 1669, rédigé par le notaire Dupiré, qui nous permet de circonscrire ce jeu de paume.

Le 15 février 1669 Louis Ranotte, procureur et vendeur de biens en la justice du Chapitre et Antoinette Roger,

sa femme, et Nicolas Ranotte, chapelain de la Cathédrale, vendent à Alexandre Duport, avocat du Roi au Présidial, une rente de 10 livres tournois à prendre sur une maison rue Neuve et tenant au Chapitre.

Terminons sur ce jeu de paume dit de l'Aventure puis dit jeu de paume Neuf en rappelant qu'à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, le sieur Pierre Binart, architecte et inspecteur des ouvrages publics en la Généralité de Soissons, louait pour trois ans à Guillaume Fournier, chapelier, une petite maison à bas étage, rue du Jeu de Paume.

En ce document ce n'est pas tant le jeu de paume qui retient notre attention, mais la qualité du bailleur ; nous le retrouverons dans une autre étude.

Il fut un autre jeu de paume, proche le Château ; il existait vers 1620 : son emplacement nous est fixé dans un acte de vente qui nous fait connaître de ses possesseurs.

Que l'on nous permette d'ouvrir une parenthèse. Il se peut que l'on trouve puéril la citation des patronymes des bailleurs et des preneurs.

*Nous estimons intéressant, pour l'histoire de notre ville, de rappeler les noms et qualités de ceux qui, à travers les baux et autres documents écrits, permettent de rappeler la situation de certains et d'évoquer la vie sociale de Soissons au long des siècles. Les archives de notre ville ont disparu et n'est-ce pas une contribution à leur reconstitution que de citer des noms, des emplois et des professions. Un jour peut-être ces réminiscences permettront-elles à des érudits locaux de reconstituer la vie de notre Cité en des époques révolues.*

Ainsi donc en 1620, Antoine Charton, huissier au bureau des finances, et Marguerite Labouret garantissaient faire valoir à Claude de la Perrière, veuve de Claude Lesage, la somme de 56 livres 5 sols de rente annuelle. En garantie était donnée une maison, jeu de paume, proche le château, cour, jardin, lieux et pourpris. Tenant d'un lez au château, par derrière à l'église Saint-Léger et par devant à la place du Château.

Cet établissement portait ombrage aux religieux de Saint-Léger et en novembre 1677 ils décidèrent de réduire les activités de ce jeu de paume ; ils en profitaient cepen-

dant. Bien mal leur en prit car ils engagèrent, pour une cause puérile, un procès contre leur abbé.

A vrai dire le jeu de paume n'est pour rien dans le différend, cependant il est intéressant de rappeler les considérants du procès.

Les « colloqueurs » étaient d'une part le R. P. Louis Viart, abbé de Saint-Léger, et d'autre part les chanoines réguliers de l'abbaye, à savoir :

Le R. P. Jean-François de Marlotigues, prieur,  
François de Vaux,  
François Sautrier,  
François Forest,  
Bonaventure Dangennes,  
Claude Lesieur,  
Regnault de Senlicque,

tous chanoines.

Lisons la cédule en en supprimant les clauses de style.

Lesquels chanoines sur la remontrance qui leur aura été faite par ledit abbé que le passage ordinaire qui est immédiatement au-dessus de son logis abbatial lui cause de grandes incommodités et lui donne journellement juste sujet de crainte que des personnes inconnues ne lui causent des dommages notables, étant obligé de laisser la porte du passage libre et ouverte tant le jour que la nuit — (ce passage, disons-le, donnait sur le jeu de paume) — : ont écouté avec respect la demande du sieur abbé et inclinant favorablement à ce qu'il a souhaité d'eux ont transigé volontairement en la manière suivante...

C'est à savoir que lesdits religieux renoncent au droit qu'ils ont d'entrer, sortir, passer et faire entrer les chariots, charrettes et toutes autres choses et gens par la grande porte de l'hôtel abbatial selon la rue qui conduit de l'église Saint-Léger dans la cour de l'abbaye.

Au moyen de quoi la propriété du passage et de la rue appartiendra au sieur abbé et ses successeurs sans qu'il y puisse être troublé par qui que ce soit.

Les religieux seront tenus de faire murer pour toujours et de transférer la grande entrée à l'endroit du lieu nommé « le jeu de paume » ; y faire une grande porte pour l'entrée des chariots, chevaux, harnais et autres commodités ainsi qu'ils aviseront. Le tout à leurs frais et dépends, moyennant quoi le sieur abbé voulant reconnaître la bonne amitié que les sieurs de la Congrégation ont pour lui et pour les endommagés leur a cédé 18 toises environ en carré, de son grand jardin, présentement en friches.

Mais il y avait d'autres récréations, telles les quilles qu'on appelait aussi cochonnet par devant, la soule ou soulette, grosse boule de foin recouverte de peau que se disputaient les joueurs divisés en deux bandes.

Le jeu de galet fut très à la mode à Soissons vers le temps où certains seigneurs de la suite du Prince de Condé, comte de Soissons et seigneur de Muret, fréquentaient les tavernes ou tripots, les bouloires, jeux de paume et autres maisons de plaisirs.

Ce jeu de galet consistait en un palet poussé et repoussé avec la main sur une table entourée d'une large rainure ; celui qui laissait tomber le galet perdait.

Il fut un jeu de billard installé dans l'Hôtellerie des « Quatre fils Aymond ». Il fut inventé, ce jeu, par Chamillard qui voulait distraire son illustre maître Louis XIV. A vrai dire il s'agissait d'une répétition du pale-mail avec cette différence que ce divertissement se jouait sur une table tendue d'un tapis et les boules, au lieu d'être poussées dans la même direction par un maillet, étaient dirigées l'une contre l'autre par des bâtons appelés « billards » ; ainsi donc le mot s'appliquait plus aux accessoires qu'à l'objet lui-même.

Dans sa belle étude . « La Monarchie Française au XVIII<sup>e</sup> siècle », le comte de Carné n'est pas tendre pour le ministre de la guerre successeur de Louvois, il écrit :

« ...Louvois mourut à la veille d'une disgrâce et détesté » de son maître... Chamillart inspirait de tous autres » sentiments. Son adresse au billard avait appelé depuis » longtemps sur lui l'attention de Louis XIV, et au sein » des plus redoutables complications il fut choisi comme

» un instrument honnête et docile qui recevait l'impulsion  
» du prince sans prétendre jamais imprimer la sienne... »

Si l'on en croit certains auteurs les tripots auraient été créés vers l'époque du système Law, nous ne le pensons pas et historiquement pouvons prétendre à une époque antérieure à celle qui vit les débordements financiers de l'ami du Régent.

En effet nous trouvons à Soissons, en 1580, un tripot qui était la possession des chanoines de la Collégiale de Saint-Pierre-au-Parvis, il était alors loué à Roch Lagnier. En novembre 1639, une nommée Jeanne de Villers épousait René Fontaine, tripotier. Les nouveaux conjoints prenaient à titre de louage de Nicole Regnault, une maison consistant en deux corps de logis avec le tripot, dite la maison de la Clef. Il est question d'un autre tripot, vers 1599, qui se trouvait rue de la Buerie ; il tenait d'un lez à Guillaume Petit et d'autre à Claude Vigneux.

Les tripots soissonnais, comme nous le voyons, étaient nombreux et remontaient loin de ceux de la Régence. Au cours de nos recherches nous avons rencontré un sieur Charpentier, tonnelier, qui tenait à titre de louage pour trois ans, une maison, rue de la Buerie, tenant au tripot.

Aux tripots, réminiscence des jeux de paume, succédèrent « les guinguettes ». Ces « maisons » en notre ville datent de la Révolution.

Elles prirent jour en une époque troublée ; on y jouait, elles causèrent la fortune ou la déconfiture des Muscadines et des Muscadins, car il y en eut à Soissons comme ailleurs.

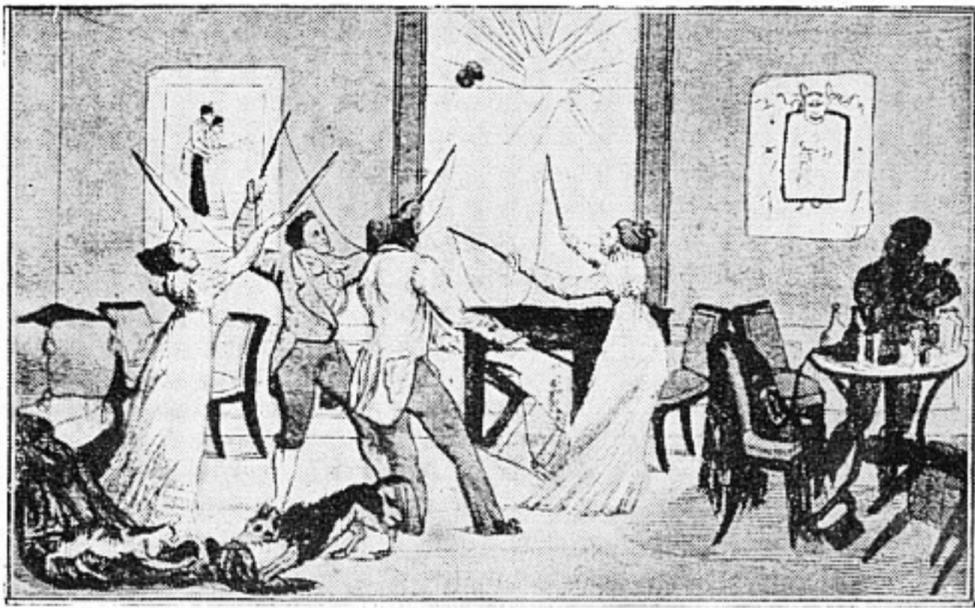
En Thermidor an III, Denis Bruneau Paris, qui venait de convoler en noces républicaines (donc civiles) avec Marie-Catherine Barra, devint propriétaire des guinguettes de Soissons. Le 29 Pluviôse an III, Pierre Jacques Pourcelle, orfèvre, et Marie Marguerite Piache, vendaient au dit Bruneau, une maison rue du Beffroi.

Ce Bruneau, tenancier de mauvais aloi, semble avoir fait partie de la fameuse bande noire qui s'appesantit sur le Soissonnais.

Le 22 août 1792 il achetait l'église Saint-Rémy. L'adju-



*Le 13 rue Richebourg.  
(Au fond, l'ancienne Subdivision)*



*Le jeu du diable en 1812,  
d'après une caricature du temps.*



dication eut lieu au District de Soissons, moyennant 3.555 livres.

Quelques mois s'écoulèrent et le 6 Thermidor même année, le citoyen Bruneau et sa femme vendaient à Claude Etienne, maître sellier au 5<sup>e</sup> régiment de chasseurs à cheval, en dépôt à Valenciennes le terrain de la ci-devant église Saint-Rémy avec les murs de clôture. Le tout tenant d'un lez, au nord, à la rue, d'autre au jardin des Archers, d'un bout d'orient à la citoyenne Luguet et d'autre au citoyen Lacaille. La vendition ne comprenait aucune somme mais une rétribution en nature consistant en la récolte en légumes et en orge poussant sur la dite terre.

L'une des guinguettes fut établie sur le Mail, vers 1810, et sa grande vogue date de 1812 lorsque fut lancé le jeu du « diabolo ». Il peut paraître surprenant de faire remonter au I<sup>er</sup> Empire, un jeu qui reparut en France environ 1900.

Ainsi donc tandis que se déroulait la campagne de Russie on se divertissait à Soissons en usant du diabolo, non seulement sur le Mail mais aussi dans les salons, au grand dommage des glaces, lustres et autres fragilités faites de verre.

A l'époque de ses débuts le jeu nous paraît avoir été fort compliqué, qu'on en juge.

Il y avait alors *la promenade*, qui consistait à faire courir le diable le long d'un des deux bâtonnets qui servent à tenir la corde ; le *va comme je te pousse*, où le diable arrive au milieu de la corde ; le *s'en va comme il est venu*, qui, après une tension de corde fait revenir l'instrument à son point de départ en croisant les mains ; le *chevalet*, où le diable s'installe au sommet des deux bâtons croisés ; le *grand équilibre du croissant*, qui fait arriver le diable à l'extrémité d'un des bâtonnets ; l'*ascension à corde tendue*, où il s'agit de faire monter le diable le long de la corde raidie.

Ainsi donc avec la rue de la Pomme Rouge nous avons évoqué quelques divertissements soissonnais au long des siècles. Nous comptons faire revivre prochainement la rue de la Cloche Fondue et rappeler le métier de fondeur et ses œuvres dans le Soissonnais.

HENRY LUGUET.

# TROIS SIÈCLES DE VIE FRANÇAISE

La famille d'Estrées (1486-1771)

---

DEUXIÈME PARTIE

Le XVI<sup>e</sup> siècle

---

Les grands maîtres de l'artillerie :  
Jean et Antoine. - Les filles d'Antoine

I

JEAN I<sup>er</sup> D'ESTRÉES (1486-1574 ?)

Le XVI<sup>e</sup> siècle a laissé, sur Jean I<sup>er</sup> d'Estrées, des témoignages iconographiques et historiques qui, sans être nombreux, attestent l'empreinte de l'homme sur son temps.

Je ne parle pas des jetons de cuivre remontant à 1563, 1570, 1571 qu'on peut admirer au cabinet des médailles, et qui figurent parfois dans les catalogues de ventes (1). Ils portent ses armoiries, et aussi des canons entrecroisés que surmonte, dans l'un, assistée de la chouette légendaire, une Pallas casquée, mais on y chercherait en vain son effigie. Je signalerai, en temps voulu, le portrait en pied qu'il fit lui-même graver, à Vierzy, sur la plaque de pierre qui recouvre le cercueil de sa femme. Il est possible encore qu'une image de lui ait été gravée ou sculptée sur son propre tombeau dans l'église de Cœuvres, mais celui-ci n'a laissé, à ma connaissance, aucune trace et je ne sais même

---

(1) L'un d'eux, notamment, remontant à 1570, passait dans une vente à l'Hôtel Drouot, le 10 octobre 1895.

quand il a disparu. J'aurai à parler également du portrait peint conservé au château de Beauregard près de Blois, et que reproduit une gravure du XIX<sup>e</sup> siècle.

Il me suffit, pour l'instant, d'évoquer deux remarquables documents.

D'abord un superbe dessin du XVI<sup>e</sup> siècle, que renferme la Bibliothèque du Conservatoire des Arts et Métiers. Henri Bouchot a eu tort d'y voir le fils (1). L'inscription : *M. d'Estrée, grand maître de l'artillerie*, l'âge du personnage, pas encore tellement avancé (il avait 64 ans quand il prit la charge), sa faculté magnifique de conservation, enfin l'incontestable analogie de ce portrait avec les autres connus, tout proclame qu'il s'agit du père. Il apparaît vu jusqu'à mi-corps, de trois quarts à gauche, coiffé d'une toque Henri II, le regard impassible, le nez accusé, dans l'encadrement d'une barbe touffue, qui, prolongeant sous le menton une longue moustache, s'étale largement, en éventail, sur la poitrine.

L'autre document est d'un bronze noir : c'est un assez grand médaillon ovale que conserve le Cabinet des Médailles, et qui porte la date de 1554. L'inscription latine : *Ens entium, miserere mei*, rappelle sans doute les préoccupations religieuses de l'homme de guerre. Celui-ci est tourné à gauche, vu de profil jusqu'à mi-corps. La tête est large et découverte, les cheveux semblent aplatis par l'ordinaire usage du casque. Mêmes traits accusés que dans le dessin ; même barbe dévorant les joues, et descendant, fluviale, sur la lourde armure.

Ces deux images donnent une impression, sûrement véridique, de virilité, de résolution, d'énergie. Le vieux capitaine qu'elles mettent sous nos yeux dut mordre à belles dents à toutes les joies, mais aussi apparaître à ses hommes comme un chef expérimenté, dur au besoin, et tirant quelque peu sur le rêtre.

Il y a pourtant, paraît-il, ou il y avait mieux.

Dans un livre, publié en 1859 par Capefigue, et intitulé : *Gabrielle d'Estrées et la politique de Henri IV*, cet historien

---

(1) Henri Bouchot : *Portraits aux crayons du 16<sup>e</sup> et 17<sup>e</sup> siècles*. Paris 1887.

fait allusion à une toile sévère du Primatice, peinte dans la manière de Jules Romain. Celui qui fut le grand maître de l'artillerie y est présenté comme « un homme de haute » taille, couvert de l'armure, avec deux canons en sautoir » dans son blason écartelé, échiqueté, fascé d'argent et » de gueules. Sa barbe est longue et blanchie, sa tête » chauve, son regard dur et impassible. Au fond on aper- » çoit en relief une ville assiégée sur laquelle il regarde, » sans sourciller, ses couleuvrines vomir la mort. » Malheureusement, Capefigue néglige de dire où il a vu le tableau, et mes efforts n'ont pas réussi à le retrouver.

Les témoignages historiques ne manquent pas non plus. Les mémoires des deux Du Bellay, de Monluc, de Castelnau, de Rabutin, de la Vieilleville, contiennent des allusions, à la vérité insuffisantes, aux actes militaires de Jean d'Estrées. En 1563, paraît, sans doute à son instigation, un petit opuscule de moins de 20 pages, dû à l'un de ses officiers, François de la Treille (1). Il comporte, outre de curieux éloges en prose et en vers, la liste des places « battues et prises par la force de l'artillerie », sous sa direction.

Après sa mort, nous lisons encore son éloge, sous la plume de Henri IV, dans les lettres d'érection du duché de Beaufort, créé en faveur de Gabrielle. Le royal amant de la petite fille a ses raisons pour exalter le grand-père, mais l'homme de guerre a les siennes pour exalter l'homme de guerre. « Est toute fraîche encore, écrit-il en parlant » de sa maîtresse, la mémoire des grands services faits » à cet état par le sieur d'Estrées, son grand-père, lequel » a servi durant le règne de quatre rois, nos prédécesseurs, » sans intermission, en toutes les guerres qu'ils ont eues, » s'étant trouvé en toutes les batailles qui se sont données » et tous les notables exploits de guerre qui se sont faits » de son temps, et toujours avec quelque particulière » remarque de sa valeur, ayant, après plusieurs grandes » et honorables charges, eu celle de grand-maître de

---

(1) **Discours des villes, chasteaux et forteresses battues, assail-  
lies et prises par la force de l'artillerie durant les règnes des  
Très Chrétiens Rois Henry second et Charles IX, estant grand  
maître et capitaine général d'icelle le Seigneur Destrées, che-  
valier de l'ordre de leurs Majestés.** Paris, Buon, 1563. Brochure  
rééditée en 1568.

» l'artillerie de France, qu'il a si dignement et si longue-  
» ment tenue qu'il a été, même par les étrangers, reconnu  
» pour le plus grand personnage et le plus intelligent qui  
» ait manié cette charge. »

Mais, de tous les témoignages, le plus éclatant est celui de Brantôme.

Dans une page de ses *Vies des Hommes Illustres et Grands Capitaines Français* (1), qui atteint à un singulier relief, le sire de Bourdeilles, qui le connaissait bien, a campé pour la postérité notre personnage. J'en détache, dès maintenant, ces quelques lignes :

« M. d'Estrée a été l'un des dignes hommes de son état  
» depuis qu'il ait été possible jamais, sans faire tort aux  
» autres, et le plus assuré dans ses tranchées et batteries,  
» car il y allait la tête levée, comme si ce fut été dans les  
» champs à la chasse, et, la plupart du temps, y allait à  
» cheval, monté sur une grande hacquenée alezane qui  
» avait plus de vingt ans, qui était aussi assurée que le  
» maître, car pour quelques canonnades ni arquebusades  
» qui se tirassent dans la tranchée, ni l'un ni l'autre n'en  
» baissaient jamais la tête, et si le montrait par dessus  
» la tranchée la moitié du corps, car il était grand, et elle  
» grande... C'était un fort grand homme, et beau et véné-  
» rable vieillard, avec une grande barbe qui lui descendait  
» très bas, et sentait bien son vieux aventurier de guerre  
» du temps passé dont il avait fait profession, où il avait  
» appris d'être un peu cruel... »

Tel est apparu Jean d'Estrées à ses contemporains ; tel il reste pour nous, pour l'histoire : grand vieillard infatigable et inflexible, le premier homme de son temps pour l'artillerie, sans cesse occupé à disposer ses canons dans les endroits les plus favorables, et à en suivre, d'un œil d'oiseau de proie, le feu meurtrier. Nous n'oublions pas cependant que ce vieillard a été jeune. Nous envisagerons d'abord ses débuts : premières armes, mariage, premières acquisitions de terres ; ensuite nous le suivrons, d'abord sous François I<sup>er</sup>, puis sous Henri II, François II, Charles IX, car il a servi tous ces rois, quatre comme l'écrivait Henri de Navarre, et même cinq, si l'on fait entrer Louis XII en ligne de compte.

---

(1) Discours trente-septième.

1. *Les débuts : premières armes ; mariage ; premières acquisitions de terres.*

Les généalogistes s'accordent à fixer sa naissance en 1486. Quant au lieu, Tallemant déclare : « Il était de la frontière de Picardie. On l'appelait : la Caussée, en picard pour Chaussée » (1). On peut donc l'imaginer issu du hameau d'Estrées-en-Chaussée, ou de celui de Soyécourt, actuelle dénomination de la terre de Walieu qu'avait acquise son grand-père Antoine I<sup>er</sup>. On pourrait encore le supposer né à Estrées-en-Santerre, aujourd'hui Dénécourt, dans le canton de Chaulnes, car il posséda cette terre, sans qu'on sache s'il l'a acquise ou héritée. Toujours est-il qu'il est issu de la province de Picardie, et plus précisément de la région de Péronne, mais pas du Boulonnais, auquel appartenait sa mère, Jeanne de la Cauchie.

Il a douze ans en 1498, à l'avènement de Louis XII. Est-ce à cette date que son père, gentilhomme du roi, le fait entrer comme page au service de la reine Anne de Bretagne ? Il s'y trouve avoir pour compagnon le futur père de Brantôme. « Feu mon père et lui, écrit l'auteur de » *la Vie des Hommes Illustres*, avaient tous deux été » nourris pages de la reine Anne, et tous deux allaient » sur les mulets de sa litière, lesquels, (à ce que j'ai ouï » dire à mon père et audit M. d'Estrée), les a bien fait » fouetter quand ils faisaient aller les mulets d'autre façon » qu'elle ne voulait, ou qu'ils eussent bronché le moins du » monde. Mon père allait sur le premier, M. d'Estrée sur » le second, et puis, tous deux sortant hors de page, les » envoya delà les monts à la guerre. »

C'est donc en Italie, et sous Louis XII, qu'il fait ses premières armes. Accompagne-t-il son père ? Se trouve-t-il à Agnadel avec le roi lui-même, à Ravennes avec Gaston de Foix ? Nous savons seulement qu'il est homme d'armes de la compagnie de Vendôme. A l'avènement de François I<sup>er</sup>, il combat vaillamment à Marignan. Il est un des héros de cette glorieuse et confuse mêlée où, pendant deux jours, dans une plaine coupée de rizières, de canaux et

---

(1) Tallemant des Réaux : *Historiettes*. Edition Mongrédien. Paris. Garnier. Tome I, page 6.

de fossés, s'échangent de si beaux coups de lances et d'épées qu'on se croirait revenu aux romans de la Table Ronde et aux chevaliers du roi Arthur. Il a alors 29 ans : il est donc dans toute sa force. L'année d'après, son père meurt, en lui laissant la seigneurie de Walieu et ses terres du Boulonnais, particulièrement La Cauchie. Doué déjà d'une certaine expérience militaire, jeté dans l'aventure italienne où d'abord tout semblait possible à tous, il rêve à la fois l'argent et les terres, les titres et la gloire. Nous allons le voir, aidé de la fortune et du mérite, obtenir peu à peu tout cela.

Mérite et fortune lui procurent d'abord un mariage avantageux.

Il a la chance, dans un combat en Italie, de relever et ramener au camp, alors qu'il était blessé et renversé de cheval, Jacques de Bourbon dit bâtard de Vendôme, baron de Ligny, seigneur de Bonneval, Vançay, Fortel, Lambrecourt, Heux-en-Ternois, la Vacquerie et Vierge, chambellan du roi François I<sup>er</sup>, capitaine d'Arques, bailli de Vermandois et de Valois ; et celui à qui il a ainsi sauvé la vie, lui donne en mariage, à une date que nous ne pouvons préciser et qui doit se situer vers 1520, sa fille Catherine de Bourbon, née de son union avec Jeanne de Rubempré, et vraisemblablement très jeune (1).

Or c'est un personnage que ce Jacques de Bourbon de Vendôme-Ligny, fils tardivement légitimé en 1518 de Jean II de Bourbon, comte de Vendôme, et de son amie Philipote de Gournay. La barre de bâtardise qu'il porte dans ses armes ne l'a pas empêché d'obtenir, en 1511, de Louis XII, une pension de 400 livres, et d'être plus en faveur encore auprès de François I<sup>er</sup>, comme l'attestent les diverses charges qu'il exerce, et auxquelles s'ajouteront, en 1522, le gouvernement du château et parc de Villers-Cotterêts, et 1.250 livres de rente sur les greniers à sel et

---

(1) C'est seulement le 7 décembre 1505 que Jacques de Bourbon avait épousé Jeanne de Rubempré.

domaine du duché de Valois (1). Il meurt le 1<sup>er</sup> octobre 1524, précisément dans son gouvernement de Valois, et peu de temps sans doute après le mariage de sa fille Catherine.

Sa veuve, Jeanne de Rubempré, qui lui avait donné quatre garçons et trois filles, le fit enterrer dans la chapelle Notre-Dame de l'abbaye de Longpont, et offrit en ex-voto, dès 1525, dans l'église Notre-Dame de la Ferté-Milon, une verrière, à ce qu'il paraît encore existante, représentant la Passion, et qui a suscité bien des commentaires par ses erreurs et étrangetés dans les trois compartiments consacrés aux donateurs (2). Nous savons encore, par le Père Anselme, qu'elle exécute une très curieuse tapisserie, où les armes du défunt et les siennes sont portées par deux anges ; où, de chaque côté, des chevaliers élèvent des bannières aux armes de ses propres ancêtres, tandis que figurent, aux quatre coins, celles de Jean d'Estrées, ajoutées peut-être par Catherine (3).

Grâce au bâtard de Vendôme, Jean d'Estrées est entré indirectement dans cette famille de Bourbon, déjà considérable, et qui, à la fin du siècle, accédera à la royauté. Il est devenu le cousin de Charles de Bourbon-Vendôme (1489-1537), le grand-père de Henri IV, qui rendra à François I<sup>er</sup> les plus grands services, en sera récompensé par l'érection de Vendôme en duché-pairie, et dont le second fils, François d'Enghien, sera le vainqueur de Cérisoles. Cette alliance influe sur sa destinée, et favorise ses ambitions.

---

(1) Sur le bâtard de Vendôme, voir Lefebvre : **Les d'Estrées au pays de Bray** ; une étude de l'abbé Leconte : **Les vitraux de l'église Notre-Dame de la Ferté-Milon** dans le **Bulletin de la Société Archéologique de Soissons** (1853) ; enfin dans le **Bulletin de la Société Académique de Laon** (1872) une notice de l'abbé Poquet sur la Ferté-Milon.

(2) Erreurs portant sur les armoiries, sur l'inscription, où Jacques de Bourbon, seigneur de Bonneval, est qualifié de seigneur de Longueval ; enfin sur les 14 enfants (7 filles et 7 fils) que l'artiste semble lui attribuer.

(3) Un dessin coloré, reproduisant cette tapisserie, était conservé dans le cabinet de Clairambaut.

Celles-ci s'exercent un peu dans toutes les directions : Boulonnais, Normandie, Artois, et, de plus en plus, Soissonnais.

Dans le Boulonnais, où il a hérité déjà des fiefs maternels, il se procure, je ne sais à quelle date, mais sûrement avant 1538, l'importante baronnie de Doudeauville (1), la première des douze du comté de Boulogne, et qui restera dans sa famille jusque vers 1760. En Artois, il obtiendra de François I<sup>er</sup> des terres récemment conquises. En Picardie, nous le verrons, non content de la terre de Walieu, héritée de son père, et de celle d'Estrées-en-Santerre, héritée ou achetée, mettre la main sur le Catelet. Mais c'est le Soissonnais qui l'attire le plus.

Son mariage lui vaut d'abord la seigneurie de Vierzy, que son beau-père avait achetée le 11 mai 1524, et dont sa belle-mère, demeurée veuve, lui fait don, à lui et à sa femme, le 20 août 1525. Comme elle est mouvante de l'évêque de Soissons, c'est à celui-ci qu'il doit foi et hommage et droits seigneuriaux. L'inventaire général des « titres de la seigneurie et fiefs y réunis », que possède encore M. André Moquet (2), permet de se rendre un compte précis de cette donation qui comporte, outre l'hôtel seigneurial, des maisons, des terres, des droits, par exemple ceux de terrage, rouage, afforage, vinage, comme aussi de haute, moyenne et basse justice. Il permet surtout de suivre, sur le territoire de Vierzy et de ses environs, les acquisitions continuelles de Jean d'Estrées. Celles-ci ne cesseront qu'à sa mort ; on n'en finirait pas de les énumérer : ce sont des rentes sur des maisons, des maisons mêmes, des bois, des prés, des champs, obtenus de particuliers : prêtres, bourgeois, paysans, artisans ; ce sont des fiefs comme ceux d'Anconin et d'Antenay, de Vaulx et des Tournelles. De 1556 à 1563, il persécute par

---

(1) Sa femme, morte à cette date, est qualifiée, sur sa pierre funéraire, de « baronesse d'Oudeauville ».

(2) M. André Moquet, 21 boulevard Jeanne d'Arc, Soissons, avait acquis de M. Cocteau, notaire à Paris, avec le château et une partie des terres de Vierzy, de nombreux dossiers s'y rapportant : une partie a été détruite dans l'incendie du château, au cours de la guerre 1939-1945. Je dois à sa courtoisie d'avoir pu consulter l'autre.

un long procès les « prévôt, doyen, chanoines et chapitre de l'église cathédrale de Saint-Gervais de Soissons », pour qu'ils lui cèdent « la maison, cense et héritage » de Saint-Christophe qu'ils possèdent à Vierzy, ce que, de guerre las, ils finissent par faire. Il a déjà un receveur, d'abord un prêtre, Jean Raves, puis un certain Antoine de Ponthieu, qui lui rend compte de temps à autre de ses droits, de ses terres, de son moulin.

Quatre ans après avoir obtenu la seigneurie de Vierzy, le 4 mars 1529, il achète devant Commitet, notaire à Pierrefonds, de la veuve de noble homme Regnault de Moyencourt, écuyer, la terre et seigneurie de Ploisy (1). Il acquiert aussi, mais je ne sais dans quelles circonstances et à quelle date, la vicomté de Berzy-le-Sec et la terre de Clancy qui en dépend, et le tiers de la seigneurie de Louâtre, qui relève de la Ferté-Milon (2).

Soldat, mais aussi bâtisseur — il le montrera à Cœuvres — n'a-t-il pas dû laisser sa trace en ces différentes localités ? J'aurai à parler de la ferme de Louâtre, mais il ne semble pas qu'il soit pour quelque chose dans la restauration du château de Berzy, vieille forteresse du XIV<sup>e</sup> siècle, complètement refaite au XVI<sup>e</sup>, comme l'attestent ses cheminées ornées de colonnes, ses fenêtres divisées par deux meneaux en croix, sa porte à plein cintre dans la cour (3), ni qu'il ait participé au rajeunissement du château de Vierzy, qui, bien que remontant aussi au XIV<sup>e</sup> siècle, n'en offrait pas moins, encore avant la dernière guerre, les plus beaux spécimens de l'architecture Renaissance.

C'est au château de Vierzy, semble-t-il, qu'il réside le plus volontiers, quand la guerre ne l'appelle pas au delà des monts ou dans le nord de la France : c'est là que paraît séjourner sa jeune femme. De celle-ci il a successivement trois enfants, à des dates et dans un ordre que

---

(1) Date communiquée par Albert de Bertier. Cependant, dans l'évaluation du duché d'Estrées de 1726, je trouve 8 octobre 1526.

(2) Archives Nationales R<sup>1</sup> : notice anonyme sur le duché d'Estrées.

(3) Gailliard : *Notice sur Berzy-le-Sec*. Une brochure de 56 pages, Soissons, « Argus Soissonnais ».

je ne puis préciser : un fils, Antoine, et deux filles : Françoise, qui sera mariée à Philippe de Longueval, seigneur de Haraucourt et de Cramail, et établira ainsi, entre les familles d'Estrées et de Longueval, des liens dont nous pourrions apprécier la solidité ; et l'autre, Barbe, qui sera mariée successivement à Messire de Pimont, sieur de Bulleux ; à Jean de Broc, seigneur de la Tour de Broc et de la Ville-au-Fourier ; à René de Vendômois, seigneur de Chamarin (1).

Mais, assez tôt, il a le malheur de perdre sa femme, Catherine de Bourbon, à un âge sûrement peu avancé. Elle meurt au château de Vierzy, le 30 mai 1538. Douloureusement affecté, à ce qu'on peut croire, il fait poser sur la tombe, dans la rustique église, une vaste dalle où non seulement l'artiste a gravé le portrait de l'épouse, mais encore celui du mari, preuve du désir qu'il avait alors et qu'il n'a pas réalisé, de reposer auprès d'elle (2).

Au milieu d'une élégante décoration où figure, à côté du blason des d'Estrées, celui des Bourbons-Vendômes : d'azur à trois fleurs de lys, brisé d'une bande de gueules chargée de trois lionceaux d'argent et surchargés d'une barre, il est représenté sous l'armure et la cotte, l'épée au côté, le casque à ses pieds, les mains jointes pour la prière. Ses traits déjà creusés, sa tête déjà dénudée, son front déjà ridé, sa longue barbe attestent une maturité virile : il a en effet 52 ans. Elle, de visage plus jeune et non sans beauté, les cheveux disposés en bandeaux et couronnés d'une sorte de diadème, se distingue par un air de grâce et de noblesse, et aussi la richesse de son costume : collier de perles, longue robe à collet et à manches ouvertes, cordelière qui entoure les épaules et descend aux genoux.

L'inscription, dont une partie est malheureusement indéchiffrable, apporte quelque précision sur certains titres des d'Estrées à cette date. On y lit : « Ci gît Catherine de Vendôme, baronesse d'Oudeauville, dame de Vierzy, de Cauchie, de Wallieu, Nanteuil... qui trépassa

(1) Lefebvre : les d'Estrées au pays de Bray.

(2) Bulletin de la Société Archéologique de Soissons, 2<sup>e</sup> série, tome 7 : Les pierres tumulaires des églises de Chaudun et de Vierzy, par Amédée Piette.

le 30<sup>e</sup> de mai 1538. Priez pour son âme ! » Il est intéressant de savoir qu'en 1538 Jean d'Estrées est déjà baron de Doudeauville. Quant à Nanteuil, il est difficile de dire de quelle localité il est question. Est-ce Nanteuil-la-Fosse, aujourd'hui dans le canton de Vailly ? Il est peu probable qu'il s'agisse de Nanteuil-le-Haudouin, car c'est en 1658 seulement que François-Annibal achètera ce comté.

Jean d'Estrées ne se remarie pas, mais on ne peut nier qu'après ou avant la mort de sa femme, il ait eu des liaisons, puisqu'il avait, on ne sait de qui, un fils naturel, dénommé Antoine comme le fils légitime, et qui apparaît, en 1559, abbé commendataire de l'abbaye du Mont-Saint-Martin (1).

## 2. *Au service de François I<sup>er</sup>.*

Quelques ressources que lui ait apportées son mariage, elles n'eussent pas suffi à des acquisitions considérables, et dont nous verrons que la liste est loin d'être close. Il faut y ajouter les revenus — licites ou non — que lui valent la guerre et ses services militaires. Il s'en faut que ceux-ci nous soient parfaitement connus, et qu'on puisse en établir la continuité. Nous n'avons sur eux que des détails décousus, des lueurs intermittentes. Tâchons du moins de n'en rien laisser perdre !

Le soldat de Marignan n'est pas resté en Italie, ce pays ayant cessé d'être l'enjeu de la guerre pour devenir un des multiples champs de bataille où s'affrontent le roi et l'empereur. Dès 1520, François I<sup>er</sup> le charge de s'occuper de la défense de la Picardie, province qu'il connaît particulièrement puisqu'il en est originaire. L'attention du souverain s'est portée sur le territoire de Goï sur l'Escaut, en Cambrais, vaste domaine que le chapitre de Saint-Quentin avait passé aux moines du Mont-Saint-Martin, en ces années-là épars ou captifs. Désirant faire construire un fort en cet endroit contre les incursions de l'ennemi « il n'avait qu'à prendre sur la main-morte, sans déso-

---

(1) *Notice sur Gouy et le Catelet*, par Ognier, Saint-Quentin, 1863, page 70.

bliger personne », comme l'écrit le vieil historien du Vermandois, Colliette, à qui l'on doit ces renseignements (1). Sur son ordre, d'Estrées bâtit sur l'Escaut le fort qu'on appelle Catelet-lès-Goï, pour le distinguer du Cateau-Cambrais et du Catelet voisin de Péronne. Mais, non content d'en être le premier gouverneur, il s'empare de tout le territoire adjacent, au détriment surtout des religieux, s'en constitue un fief et le fait figurer dans le dénombrement de ses terres (2). Il ne rencontre aucune résistance, pas même celle de l'abbaye du Mont-Saint-Martin, à laquelle il finira par donner pour abbé son fils naturel.

« Il ne fut pas contredit ; il n'avait pas moins tort, écrit, » avec quelque naïveté, le vieux doyen du doyenné de » Saint-Quentin. Le fief de son Catelet devait être borné » à l'enceinte de son fort. Il n'y avait encore ajouté que » 34 verges de face sur un rang d'héritages, et 58 verges » de terre sur l'autre face. Il avait arrepté ces héritages, » restes épars du placement des ateliers et des matériaux. » Il prit la même autorité de justice qu'il avait dans son » fort. Et voilà le Catelet devenu nouveau terroir, avec » un manoir, des héritages, des resséants, des censives » et une juridiction seigneuriale. Voilà un bourg aussi » tout neuf, car il se plaça assez promptement d'autres » habitants à côté des premiers ». Le fort devait subsister jusqu'en 1674.

Faut-il ajouter que l'usurpation de Jean d'Estrées, si d'ailleurs elle manifeste son peu de scrupules, n'a rien qui étonne de la part d'un homme de guerre du XVI<sup>e</sup> siècle. C'est une peccadille à côté d'exploits de toute autre envergure de certains contemporains, ceux par exemple d'un de ses gendres, le second mari de sa fille Barbe, Jean de Broc, véritable bandit de grand chemin, qui compte son père parmi ses victimes, et qui, décédé dans les prisons d'Angers où il avait fini par être enfermé, fut

---

(1) Louis-Paul Colliette, doyen du doyenné de Saint-Quentin : **Mémoires pour servir à l'histoire de la province de Vermandois**, Berthoud 1731, 3 volumes, in-4°. Voir tome 2, page 399.

(2) Colliette date ce dénombrement de 1574, mais peut-être y en a-t-il eu d'antérieurs.

déterré pour être conduit à l'échafaud auquel la justice de Charles IX l'avait condamné (1).

Pendant les années 1521, 22, 23, et encore 25, nous voyons le mari de Catherine de Bourbon guerroyer en Picardie sous les ordres de son cousin, le duc Charles de Vendôme. Les mémoires de Martin Du Bellay donnent, çà et là, quelques précisions sur son rôle pendant ces campagnes (2). En septembre 1521, Vendôme, établi à l'abbaye de Fervacques, l'envoie à Guise avec trois autres officiers, parmi lesquels le sieur de Longueval, père, je pense, de son futur gendre, et leur présence fait avorter une entreprise de l'ennemi sur cette place : il a pour sa part 500 hommes sous son commandement. Suivant un texte que cite, sans référence, un de ses biographes, il se serait signalé en campagne par une insigne cruauté « mettant au fil de l'épée toutes gens indifféremment de tous sexes et de tous âges. » (3)

En 1522, le 16 mars, il se distingue par un brillant fait d'armes. Il commande alors la garnison de Dourlan. Averti, le 15, vers minuit, que 1.200 lansquenets impériaux de la garnison d'Arras ont passé, à proximité, la rivière d'Othie, et sont allés piller Bernaville et autres villages, il rassemble le peu de troupes dont il dispose : 30 hommes d'armes, 50 archers et 300 hommes de pied « sans solde encore », et part les attendre à leur retour, au passage de la rivière, puis, les ayant trouvés déjà repassés, les charge si furieusement qu'il les rompt, en tue 150, et les force à abandonner leur butin. Il a son cheval tué dans cette entreprise, qu'il aurait poussée plus loin si, comme l'écrit Martin Du Bellay, les gens de pied n'avaient lâché.

En novembre 1523, le sieur de la Trimouille, sachant que l'ennemi s'est retiré avant l'arrivée de Vendôme, en profite pour attaquer Bohain avec six canons « dont il fit si furieuse batterie que ceux de dedans, se croyant sans espérance de secours, se rendirent ». Jean d'Estrées est

---

(1) Lefebvre : **Les d'Estrées au pays de Bray**. 1885.

(2) **Mémoires de Martin et Guillaume Du Bellay**, 4 volumes, Société d'Histoire de France, 1908. Tome I.

(3) **Mémorial de l'Artillerie**. Tome XI. Paris. Imprimerie Nationale, 1932. A. Basset : **Les grands maîtres de l'artillerie**, p. 921.

à ses côtés, et c'est à lui qu'il laisse le commandement de la place.

En janvier et février 1525, il se trouve encore en Picardie, et toujours sous les ordres du duc de Vendôme, si l'on en croit Du Bellay. Certains veulent qu'il ait participé au désastre de Pavie où François I<sup>er</sup> donna la mesure de son héroïque incapacité. Le texte du mémorialiste s'y oppose : c'est en effet en janvier-février 1525, précisément au moment où se développent, si mal pour nous, les opérations d'Italie, qu'il place un mémorable épisode.

Il s'agit de combats dans la région de Saint-Omer. Le sieur de Pontdormy, ayant avec lui sa compagnie et celle de Vendôme où figure d'Estrées, en vue de ravitailler Téroouenne, a forcé le Neuf Fossé, ligne fortifiée qui va de Saint-Omer à Aire sur la Lys. Il a conquis un vaste butin « de bestial et autres biens », et se retire vers Foucamberge, quand, auprès d'Arques, à une demi-lieue de Saint-Omer, la cavalerie de cette place impériale, ou, comme on disait « bourguignonne », soutenue par des gens de pied, l'attaque brusquement. Mais enfin les Bourguignons sont refoulés et renversés sur leurs gens de pied, et, au cours de l'échauffourée, Jean de Récourt, baron de Liques, châtelain de Lens, lieutenant du duc d'Anscot, qui vient, ce jour même, d'épouser la sœur du sieur de Fonquesolles, naguère courtisée par d'Estrées, est chargé et fait prisonnier par ce même d'Estrées, « tellement, ajoute Du Bellay que, ce jour-là, il ne coucha point avec son épouse ». Le sieur de Pontdormy gagna Téroouenne, où il ramena son butin et beaucoup de prisonniers. Quant au sieur d'Estrées, « requis par la dame dont il avait été serviteur », il lui renvoie généreusement son mari.

Cette histoire d'un marié fait prisonnier le jour de ses noces par celui-là même qui avait courtisé sa femme, et renvoyé par son vainqueur au lit conjugal à l'expresse sollicitation de la dame, divertit sans doute les contemporains. Cinquante ans plus tard, en 1580, Michel de Montaigne qui l'a entendu conter au fond de sa Gascogne, s'en empare au livre premier des *Essais* pour illustrer son 33<sup>e</sup> chapitre : « La fortune se rencontre souvent au train de la raison ». A son tour il la raconte ainsi :

« Le seigneur d'Estrée, lors guidon de M. de Vendôme,

» et le seigneur de Licques, lieutenant de la compagnie  
» du duc d'Ascot, étant tous deux serviteurs de la sœur  
» du sieur de Fongueselles, quoique de divers partis  
» (comme il advient aux voisins de frontière), le sieur de  
» Licques l'emporta ; mais le même jour des noces, et,  
» qui pis est, avant le coucher, le marié, ayant envie de  
» rompre un bois en faveur de sa nouvelle épouse, sortit  
» à l'escarmouche près de Saint-Omer, où le sieur  
» d'Estrée, se trouvant le plus fort, le fit son prisonnier,  
» et, pour faire valoir son avantage, encore fallut-il que  
» la damoiselle :

Conjugis ante coacta novi dimittere collum  
Quam veniens una atque altera rursus hiems  
Noctibus in longis avidum saturasset amorem, (1)

» lui fît elle-même requête, par courtoisie, de lui rendre  
» son prisonnier, comme il fit, la noblesse française ne  
» refusant rien aux dames. »

Montaigne, on le voit, a embelli, mais déformé l'histoire. Jean d'Estrées avait aimé la sœur du sieur de Fonquesolles ou Fonqueselles : Jeanne de Fay Châteaurouge, croit-on. Nous ne savons rien de plus. L'auteur des *Essais* veut que cet amour ait été tout récent, qu'il se soit traduit par une demande en mariage, mais que la belle, sollicitée d'autre part, ait donné la préférence au sieur de Licques, d'ailleurs un parent de d'Estrées du côté maternel. C'est oublier qu'en 1525 ce dernier était marié depuis déjà quelques années.

En 1526 notre seigneur de la Cauchie, Walieu, Berzy, Vierzy et autres lieux, est déjà capitaine de 30 Albanais, quand François I<sup>er</sup>, le 8 juin, lui donne commission pour en commander 150, en remplacement du capitaine Adrien de Musacq de Pirotée (2). Qui sont ces Albanais ? Une singulière troupe, à calotte rouge, courte veste, culotte bouffante, que le roi a pris à sa solde en Lombardie, et qui évoque un peu l'idée de nos Turcos du second empire, ou des Marocains de nos dernières guerres.

---

(1) Je traduis : « contrainte de se détacher du cou de son nouvel époux avant que les longues nuits d'un ou deux hivers aient rassasié l'avidité de son amour ».

(2) Anselme : **Histoire Généalogique**. Tome 8, page 179.

C'est en effet du titre de capitaine général des Albanais de France qu'il est désigné à Soissons, le 31 juillet 1530, dans une curieuse cérémonie, dont le procureur du roi en cette comté, Jacques Petit, a laissé la relation fidèle (1) : la grande procession faite par Jean Olivier, abbé de Saint-Mard, comme on dit alors, « pour remercier Notre Seigneur de la délivrance de nos seigneurs les Enfants de France ». Après la paix de Cambrai en 1529 et de longues négociations, les deux fils de François I<sup>er</sup>, le dauphin et le duc d'Orléans, gardés prisonniers à Madrid au lieu et place de leur père, furent enfin restitués à la France en juillet 1530. Leur retour exalte dans le peuple une joie naïve, plus grande que n'avait fait celui du roi, et l'allégresse des Soissonnais n'est pas moins vive que celle des Parisiens. Aussi l'abbé Olivier n'a-t-il nulle peine à convaincre ses religieux d'abord, puis les chanoines de la cathédrale, les prévôt, gouverneur et officiers du roi, d'attirer sur la famille royale et le royaume la bénédiction divine, comme aussi d'écartier toute menace de peste, par une procession où seraient portées les saintes reliques, et une messe solennelle à la cathédrale. D'ailleurs messe et procession revenaient rituellement tous les cinquante ans, et il y avait bientôt quarante-neuf ans qu'elles n'avaient eu lieu.

Pendant deux jours la cité est dans la joie. Dès le samedi 30, vers 5 heures du soir, l'abbé fait descendre « lesdites fiertes ou capsés desdits corps saints » des endroits élevés où elles sont placées dans l'abbaye, et les fait porter dans le chœur sur de grandes tables. Chacune est amenée solennellement par deux prélats au son des trompettes, à la clarté des torches qu'élèvent 24 archers en livrée, et devant une assistance de plus de 2.000 personnes. Mais, quand vient le tour de la fierte de Saint-Sébastien, un ciel de drap d'or est disposé par dessus, et l'on voit s'avancer pour le soutenir, avec trois autres notables chevaliers, au lieu et place d'un certain seigneur

---

(1) **La Procession de Soissons pour la délivrance des Enfants de France en 1530**, relation rédigée par Jacques Petit ; réimpression avec préface de P. L. Jacob, bibliophile. Paris. Techener, 1877, brochure in-12.

de Roye, vassal direct de l'abbaye, notre capitaine des Albanais.

Et, le lendemain, dimanche 31, dans la magnificence de la procession qui se développe de l'abbaye à la cathédrale, après les enfants des écoles et du collège, les confrères de Saint-Jacques, la jeunesse et son prince, les archers de la confrérie de Saint-Sébastien, les religieux des monastères, les chanoines ; après le défilé de 12 fiertes portées par des prélats entourés de gentilshommes ; c'est encore Jean d'Estrées qui soutient, sur celle de Saint-Sébastien, avec les trois autres chevaliers, le beau ciel de drap d'or, tandis que marchent, derrière, le seigneur abbé vêtu de la chape et coiffé de la mitre, puis les gens de l'abbaye, les sergents de justice, gouverneurs, officiers de Soissons et autres villes ; qu'au passage de l'Aisne éclatent des salves d'artillerie, et que les rues de l'antique capitale, particulièrement celle du Pot d'Etain, tendues de tapisseries, accueillent le cortège. Il assiste à la grande messe que célèbre l'abbé, au sermon du docteur franciscain, frère Jean Mautrasse, et retrouve son rang dans la procession qui ramène à l'abbaye les reliques vénérées. Il s'attable au fastueux banquet où, dans l'hôtel abbatial, l'abbé festoie ses hôtes au nombre d'environ 500, les régaland « de tous mets et viandes exquis », et, sans doute, partage-t-il l'enthousiasme général que traduisent, au dessert, et le seigneur Martine et le vénérable abbé lui-même.

Enthousiasme justifié ! La cérémonie, à la fois religieuse et patriotique, a attiré, d'après notre procureur, plus de 300.000 personnes. Le prévôt avait pris des mesures pour assurer le ravitaillement et éviter la montée des prix. « Toutes les hôtelleries et bonnes maisons étaient si pleines qu'elles ne suffisaient à recevoir la multitude dudit peuple qui y venait à cheval, et par la rivière d'Aisne... car la rivière était toute couverte de bateaux chargés et pleins d'hommes et de femmes venus de Noyon, de Compiègne et de Cambrais, de Flandres, Artois, de toute la Picardie, de Laonnois, de Thiérache, de Champagne, de Brie et de tous pays circonvoisins. » Et plus nombreux encore étaient les visiteurs venus par voie de terre. « A voir par les champs, semblait que le peuple tombât des

montagnes comme grêle en cette vallée de Soissons ». Toute la nuit du 30, la ville était restée ouverte et éclairée ; toute la nuit du 30 et toute celle du 31, la foule s'était pressée à l'abbaye pour baiser et toucher les châsses radieuses. A travers toutes les lignes de la relation de Jacques Petit, on entrevoit un peuple en pleine croissance, géant robuste à la façon de ces Gargantuas et Pantagruels dont Rabelais va bientôt lui proposer l'image, à ce point uni dans le culte de son roi et de son Dieu que les fautes, même les plus graves, de ses maîtres d'un jour, ne peuvent entraver sa magnifique éclosion : il y faudra le fléau des luttes religieuses ! Et Soissons même, la vieille ville gallo-romaine et mérovingienne, connaît alors une prospérité qu'elle ne retrouvera plus ; et lui-même, Jean d'Estrées, dans l'orgueil de ses 44 ans, de son heureux mariage, de sa fortune et de sa faveur grandissante, riche déjà d'un glorieux passé et plus riche encore d'avenir, pourquoi n'applaudirait-il pas en son cœur aux paroles du franciscain qu'il vient d'entendre : « Beati oculi qui vident quæ vos videtis : Heureux les yeux qui voient ce que vous voyez ! ».

Continuant sa lente et tranquille ascension, il devient, par lettres du 28 mars 1533, l'un des cent gentilshommes ordinaires de l'hôtel du roi (1). Il est lieutenant de la compagnie du duc d'Etampes quand François I<sup>er</sup> lui fait don, le 22 mars 1536, de plusieurs terres et seigneuries situées aux comtés de Saint-Pol et bailliage de Hesdin, « appartenantes, écrit le Père Anselme, à plusieurs personnes tenant le parti de l'empereur et advenues à Sa Majesté comme robbe d'ennemis ». Ce don lui est attribué en considération de ses services, et pour le dédommager de la perte de plusieurs terres « situées au pays de l'empereur » : il est regrettable qu'on ne dise pas lesquelles.

Au mois de juillet de cette même année 1536, les Impériaux, sous le commandement du comte de Nassau, passent la frontière française, et, le 12 août, assiègent Péronne. L'alerte est grande à Paris où le corps de ville, pour assurer la défense, lève 120.000 livres sur les bourgeois, et décide d'équiper 10.000 hommes. Or c'est précisément

---

(1) Anselme : **Histoire Généalogique**. Tome 8, page 179.

d'Estrées qui doit les commander (1). Il n'a pas à le faire, l'héroïsme des habitants de Péronne ayant déjoué les projets du duc de Nassau.

En 1537, avec la compagnie du duc d'Etampes, forte de 50 hommes d'armes, il est chargé, avec d'autres capitaines, de favoriser la fortification de Saint-Pol (2). Il ne peut d'ailleurs empêcher la prise de cette place.

Les archives de Vierzy, dès le 22 avril 1540, le montrent gentilhomme de la chambre et capitaine de la garde du dauphin. En 1542, sous les ordres de ce dernier et du maréchal d'Annebaut, il vient dans le Roussillon révolté contre l'autorité du roi. Le maréchal entreprend le siège de Perpignan, mais il échoue. Montluc qui est du voyage lui reproche de n'avoir pas suivi ses conseils : « et montris à M. d'Estrées, qui est encore en vie, le lieu par lequel je voulais qu'on attaquât la place, et, après l'avoir vu, dit : « O mon Dieu, quelle erreur nous avons lors fait ». Mais lors il n'était plus temps de s'en repentir, car le secours y était entré, et le temps des pluies approchait. » (3). Bref, le siège doit être levé, mais l'expédition a pour d'Estrées l'avantage de le rapprocher encore du dauphin, le futur Henri II, qui, sans doute, commence à l'apprécier.

L'année 1544 le voit derechef en Italie. Il participe, le 14 avril, à la brillante, sanglante et vaine victoire de Cérisoles. Le jeune général, le duc d'Enghien, fils cadet du duc de Vendôme, est son allié. Aussi a-t-il dû se joindre à la noblesse tout exprès accourue pour renforcer nos Suisses, Gascons et Italiens. Aucun texte d'ailleurs, à ma connaissance, ne précise son rôle en cette bataille. Est-il de ces nobles qui se mettent à pied pour soutenir le choc des Allemands, ou l'une de ces 300 lances françaises qui enfoncent la cavalerie légère de l'ennemi et la font refluer

---

(1) Détail rapporté par le capitaine Basset, sans référence : **Mémorial de l'artillerie** : XI, 1932.

(2) Guillaume Du Bellay : **Mémoires**. Soc. d'Hist. de France. III et IV. Un état de la compagnie du duc d'Etampes se trouve à la Bibliothèque Nationale. Manuscrits : n° 26274. Il date de 1540.

(3) Montluc. **Commentaires et Lettres**. Soc. d'Hist. de France. 1872. I, pages 136 et 312.

sur son infanterie ? Accompagne-t-il le jeune duc d'Enguien quand il se jette à corps perdu dans « le noir tourbillon des Espagnols », pour parler comme Michelet ? Tout ce qu'on peut dire c'est que l'armée victorieuse n'en fond pas moins très vite, faute de vivres et d'argent, et que le mari de Catherine de Bourbon, d'ailleurs veuf depuis déjà six années, ne reste pas en Italie.

En 1545, toujours à l'armée du dauphin, sous les ordres du maréchal Du Biez, il combat contre les Anglais en terre d'Oye, devant Calais que les Anglais possèdent depuis le XIV<sup>e</sup> siècle, et Boulogne, dont ils viennent de s'emparer en 1544. Le maréchal, d'après Montluc, « tenta d'attirer l'Anglais en bataille, lequel n'en voulut manger, et me semble, ajoute-t-il curieusement, que M. d'Estrée y était, étant alors sorti de prison ». Il m'a été impossible de savoir à quel événement Montluc fait ici allusion, et où, comment et pourquoi d'Estrées a pu faire de la prison, soit aux ordres du roi, ou au pouvoir de l'ennemi. Guillaume Du Bellay le montre, au cours de cette expédition dans le comté d'Oye, en septembre, désapprouvant la conduite du maréchal Du Biez qui abandonne un fort devant Boulogne.

En cette même année 1545, si l'on en croit le vieil auteur d'une *Chronologie des Capitaines de la 3<sup>e</sup> compagnie des gardes du corps*, le 24 octobre, le roi aurait tiré 55 archers de la compagnie des gardes du corps d'Antoine Ponthon, sénéchal d'Agenais, pour lui en former une nouvelle, qui servît à la garde de Sa Majesté, avec lieutenant et enseigne. Le 25 octobre, il est encore chargé par François I<sup>er</sup> de fortifier le Monthullin, pour la sûreté de la frontière de Picardie.

Cette mission, autant qu'on en peut juger, est la dernière qu'il reçoit de ce souverain. Quand meurt celui-ci en 1547, nous savons qu'il est déjà assez avancé dans la faveur du dauphin. Il a 61 ans : cet âge qui annonce à la plupart des hommes la fin de la carrière, marque juste la fin de ses débuts. Officier énergique, éprouvé, réputé, il n'a pourtant jamais commandé en chef, ni même à des troupes importantes en nombre. Bien qu'il ait pris une part, sans doute glorieuse, à de grandes batailles, comme Marignan et Cérisolles, il n'est qu'extraordinairement

l'homme de ces immenses et incohérentes mêlées, de ces lourdes charges dont, aux flancs des tombeaux de saint Denis, les sculpteurs ont laissé le souvenir de bronze, et où, dans l'absence de toute tactique, « l'infanterie, comme dit Michelet, semble du temps des Romains et la cavalerie du temps des Croisades ». Bien plutôt, sous le ciel bas de sa Picardie, le voit-on, à la tête de quelques cavaliers, organiser un coup de main, sortir soudainement d'une embuscade, ravager un pays. Il semble avoir aussi quelque compétence pour la fortification des places, puisqu'on l'y délègue à plusieurs reprises. Peut-être est-ce là ce qui le met sur le chemin de l'artillerie.

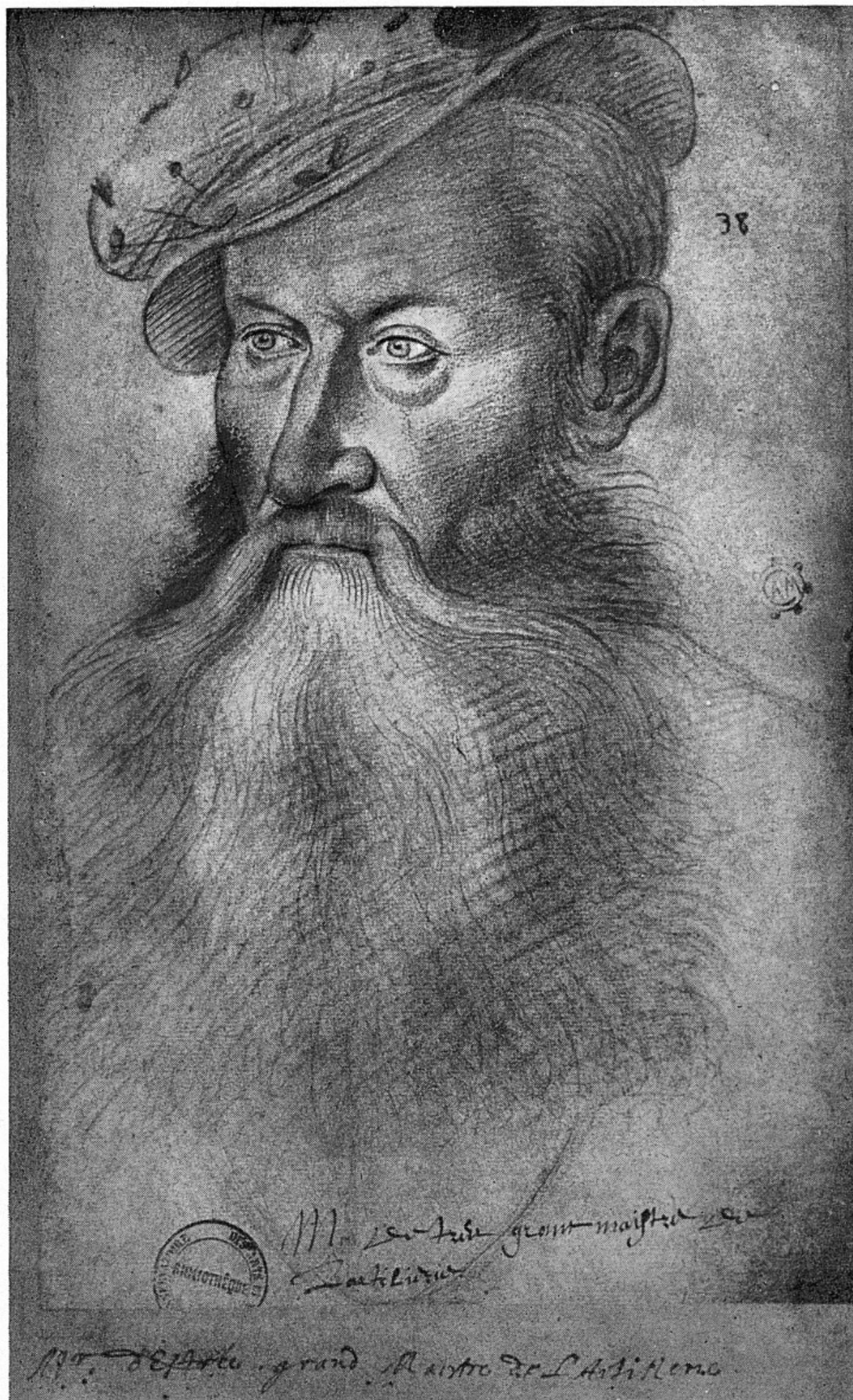
### 3. *Le grand maître de l'artillerie.*

Dans les années qui suivent, sous les trois règnes de Henri II, François II et Charles IX, il va pleinement donner sa mesure. Dès le 1<sup>er</sup> juin 1547, Henri II le confirme dans ses différents titres de capitaine d'une des compagnies de ses gardes, gentilhomme de sa chambre, gouverneur du Catelet. Mais l'année 1550 est pour lui plus décisive : elle lui apporte à la fois, en juillet, une charge des plus considérables et qu'il va rendre plus considérable encore ; en novembre, une importante mission diplomatique.

Dès le 24 mars 1550, Somerset, oncle d'Edouard VI et qui gouverne l'Angleterre au nom de son neveu encore mineur, signe avec la France un traité qui nous rend Boulogne moyennant le paiement de 400.000 écus d'or. Une commission mi-partie doit définir les limites du Boulonnais et du comté de Guynes qui reste aux Anglais, et chacun des deux pays y a nommé quatre représentants. Notre baron de Doudeauville, premier baron et sénéchal du Boulonnais, y figure naturellement, avec le sieur de Villebon, lieutenant général de Picardie, le sieur de Passy, maître des requêtes de l'hôtel du roi, et le sieur de Sénerpont, gouverneur du Boulonnais.

Mais la mission est temporaire, la charge durable. Aussi bien l'exerça-t-il pendant 19 ans.

Charles de Cossé, seigneur de Brissac, nommé lieutenant général et gouverneur de Piémont, ayant résigné ses



*Jean d'Estrées, grand maître de l'artillerie (1486-1574).  
Reproduction d'un dessin du 16<sup>e</sup> siècle, appartenant à la Bibliothèque  
du Conservatoire des Arts et Métiers de Paris.*



fonctions de maître et capitaine général de l'artillerie, c'est d'Estrées qui en est investi, par lettres données à Saint-Germain le 9 juillet 1550, et où se trouvent exaltées « sa vertu, bonne conduite, dextérité, vaillance, loyauté et grande diligence. » Il se démet alors de sa compagnie des gardes, prête serment, le 18, entre les mains du connétable, et désormais ajoute à ses armes les deux canons en sautoir qui caractérisent sa nouvelle dignité.

On peut se demander comment celle-ci lui est échue : alors, pas plus qu'aujourd'hui, tout ne s'explique par le mérite. Si l'on en croit Lucien Romier (1), son élévation coïncide avec une éclipse momentanée de l'influence du connétable, et une temporaire suprématie des Guises. Il serait donc, dès cette date, un client de cette puissante famille, comme Claude de Guise, gendre de Diane de Poitiers, qui obtient du même coup le gouvernement de la Bourgogne, Brissac, bénéficiaire de celui du Piémont, Paul de Termes, qui remplace à Rome, en qualité d'ambassadeur, M. d'Urfé.

Je l'envisagerai successivement sous ses trois aspects essentiels de grand maître de l'artillerie ; acquéreur et seigneur de multiples terres, particulièrement de celle de Cœuvres ; enfin calviniste ou prétendu tel.

Le grand maître de l'artillerie est le successeur de celui des arbalétriers, qui avait sous sa dépendance les machines de siège et tout un personnel d'ingénieurs et d'ouvriers. Après lui avoir été subordonné, il s'est substitué à lui, et, depuis le règne de Louis XI, il est choisi dans les personnages de marque. A lire les « provisions » de Jean d'Estrées (2), on peut mesurer l'importance de son rôle, grandissante avec celle de l'artillerie même.

Il faut d'abord qu'il ne soit distrait de sa tâche « en aucun autre acte et affaire », et se tienne à l'ordinaire près du roi, pour communiquer directement avec lui, car il a l'avantage de ne relever d'aucun secrétaire d'Etat.

Il dispose déjà d'un personnel et d'un matériel considérable. Il règne sur un peuple d'officiers, commissaires,

---

(1) Lucien Romier. **Les origines politiques des guerres de religion**. Paris. Perrin. 2 volumes in-8° - 1913.

(2) Dans le **Mémorial de l'Artillerie**. XI, 1932, le capitaine Basset en donne des extraits.

garde-magasins dont les charges sont généralement vénales, et à un degré inférieur, sur des canonniers, fondeurs, charpentiers, charrons, pionniers, maçons, pierriers, carriers et autres ouvriers. Et partout, dans les villes et forteresses, dans les chantiers maritimes et vaisseaux de guerre, canons de tout calibre, poudres, boulets, salpêtre, soufre, métaux, bois, harnais, tout un matériel en sommeil n'attend de lui qu'un ordre pour s'ébranler, en emportant la dévastation et la mort, sur telle ou telle route, vers la défense ou vers l'attaque.

A lui de pourvoir à la fabrication des poudres et salpêtres, à la fonte et au montage des pièces, et leur transport aux lieux désignés ; de nommer ceux de ses officiers qui doivent faire campagne, et les lieutenants chargés de commander en son nom ; de passer les marchés, au nom du roi, avec les traitants, car l'Etat n'a pas le monopole des fabrications d'armes et de poudre ; d'ordonnancer les paiements d'achats, de transports, de gages, de salaires.

A ses propres revenus, sans doute considérables, s'en ajoute un, assez singulier, que le Père Daniel, dans son *Histoire de la Milice Française*, nous a fait connaître. Quand une ville a laissé tirer le canon et qu'elle est prise, tout ce qui s'y trouve d'objets métalliques, par exemple les cloches des églises, revient au grand maître et doit lui être racheté, à moins que les conditions de capitulation ne stipulent le contraire.

Tous ces privilèges, Jean d'Estrées ne les trouve pas suffisants. S'il a toute autorité sur ses officiers, c'est le colonel général de l'infanterie qui a qualité pour les nommer, et c'est de lui encore que dépendent les troupes attachées à la défense de l'artillerie. Aussi ne se donne-t-il pas de repos qu'il n'ait obtenu, dès le 22 octobre 1551, de pourvoir lui-même aux offices vacants, et, plus tard, le 13 août 1557, d'après le Père Anselme — d'autres disent 1556 — d'être lui-même nommé capitaine et colonel de deux enseignes de gens de pied, chargés d'assurer, sous ses ordres, la sécurité de ses pièces. Il réalise ainsi une complète autonomie, et devient dans sa sphère un véritable potentat.

La charge qui lui tient à cœur il en grandit encore l'autorité par ses qualités personnelles.

Nous avons vu Brantôme exalter sa vaillance. Il en fallait à un grand maître, exposé, et dans les sièges et en rase campagne, à de terribles dangers. Combien, comme de Pommereux auparavant, et Saint-Luc dans la suite, se sont fait tuer en exerçant leur fonction ! Il est, lui, plus heureux, mais non certes moins courageux.

Quant à sa compétence, le sire de Bourdeilles lui rend également hommage, avec tous ses contemporains, et l'on ne peut trop se référer à lui au sujet d'un personnage qu'il a pratiqué. « C'était, écrit-il, l'homme du monde qui con- » naissait le mieux les endroits pour faire une batterie de » place, et qui l'ordonnait le mieux. C'a été lui qui le » premier nous a donné ces belles fontes d'artillerie que » nous avons aujourd'hui, et même de nos canons qui ne » craindront de tirer 100 coups l'un après l'autre (par » manière de dire) sans rompre ni sans s'éclater, comme » il en donna la preuve au roi quand le premier essai s'en » fit, mais on ne les peut gourmander tous de cette façon, » car on en ménage la bonté le mieux qu'on peut. Avant » cette fonte, nos canons n'étaient de beaucoup si bons, » mais cent fois plus fragiles et sujets à être souvent » rafraîchis de vinaigre et autre chose où il y avait plus » de peine et qui plus débauchait la batterie. »

Dans un livre publié en 1604 (1), un spécialiste à peine postérieur, Evrard de Bar-le-Duc, confirme Brantôme : « Il s'est vu, écrit-il, que le sieur d'Estrées, sous le roi » Charles IX, à Paris, fit en neuf heures, tirer, par plaisir, » d'un même canon et d'une même poudre, 200 coups, » sans endommager la pièce d'une façon quelconque. »

Ainsi : double compétence : celle du général d'artillerie qui excelle à disposer ses batteries et en tirer le meilleur parti ; celle du technicien qui s'intéresse à la fabrication des canons et lui fait accomplir d'importants progrès. Sur ceux-ci on est, à vrai dire, mal renseigné. « On lui doit » vraisemblablement, écrit le capitaine Basset (2), la

---

(1) Evrard de Bar-le-Duc : **La fortification démontrée et réduite en art.** Paris. 1604.

(2) **Mémorial de l'artillerie.** XI, 1932. Le général Favé dans son **Histoire et Tactique des 3 armes**, ajoute : « Il grena la poudre et mit aux canons des grains de lumière en acier. » (Page 47).

» fixation des six calibres de France, première image d'un  
» système d'artillerie, ainsi que différentes mesures ten-  
» dant à la diminution des calibres et à l'allègement du  
» matériel ». Il est impossible d'affirmer, comme Melle-  
ville (1), qu'il aurait inventé les canons de bronze : ceux-ci  
l'étaient avant lui. Sans doute a-t-il essayé de réduire la  
fantastique variété des modèles, et préparé ainsi l'édit de  
Blois, de 1572, qui, un peu après son passage à la grande  
maîtrise, les ramenait à six, allant du grand canon de  
8.000 livres, au fauconneau qui en pèse 800, en passant  
par la grande couleuvrine, la bâtarde, la moyenne et le  
faucon. Très sûrement il s'est intéressé à la question  
primordiale du transport et du montage des pièces. Sous  
son inspiration, l'édit de décembre 1552 institue 20 capi-  
taines du charroi, chargés de tenir toujours à la disposi-  
tion du roi 4.000 chevaux de trait, 600 charrettes et autant  
de charretiers ; celui de janvier 1553 ordonne de planter  
des ormes le long des grands chemins, « parce qu'il est  
besoin, chacun an, de grand nombre d'ormes pour les  
affûts et remontages de l'artillerie » (2).

Une qualité du chef est de savoir choisir ses collabora-  
teurs et subordonnés : Brantôme la lui reconnaît expres-  
sément. « Surtout il avait de très bons canonniers et bien  
» justes, et lui-même les y dressait et leur montrait. Il  
» avait aussi de très bons commissaires, dont, entre  
» autres, ont été Boyssompierre, qui était dans Sienne  
» étant assiégée, et La Foucaudie, petit homme mais tout  
» spirituel ; l'un bon catholique s'il en fut onc, l'autre  
» huguenot, et, pour ce, M. l'amiral l'aimait fort, et s'en  
» aida, et s'en trouva bien en ses guerres ». Certains de  
ces lieutenants deviennent des adversaires, comme Fran-  
çois de Chaumeil, seigneur de Caillac, qui eut le comman-  
dement de l'artillerie au delà des monts à l'armée du  
maréchal de Brissac, et passe pour être entré en rivalité  
avec son chef. D'autres, au contraire, semblent avoir été  
dévoués corps et âme à celui-ci. Tel François de La Treille

---

(1) Melleville : **Dictionnaire Historique du Département de l'Aisne**. Laon et Paris, Dumoulin. Article : Cœuvres.

(2) Joblonski : **L'armée française à travers les âges**. Tome 1<sup>er</sup>. Paris, Lavauzelle, 1890.

qui compose en 1563 une si curieuse brochure à la gloire du grand maître.

On aimerait connaître, sur l'homme, son caractère, sa façon de vivre, quelques détails familiers, mais aucun Plutarque ne s'est trouvé pour nous les transmettre. Une réplique de lui à Catherine de Médicis, et que Tallemant des Réaux a conservée, montre qu'il ne recule pas devant une certaine verdeur de langage, ce qui n'est pas fait pour étonner de la part d'un soldat et d'un contemporain de Rabelais. On ne voit pas qu'il se soit mêlé d'aucune intrigue de cour. Un poète anonyme, qui allie ses vers à la prose de François de la Treille, le loue d'avoir un assez grand train de maison, et de se montrer généreux et accueillant, particulièrement avec ses officiers :

Certes il n'est, pour le dire tout court,  
Semblable à maints qui ne suivent la cour  
En autre fin que pour s'y faire riches :  
Libéral est, abhorrant tous les chiches,  
Tenant toujours, et en toute saison,  
Honnête table et ouverte maison,  
Ce que savent ceux qui sont de sa charge,  
Auxquels il est si libéral et large  
Que capitaine qui soit ou chevalier,  
Très doux à tous, et non moins familier.

Deux lettres, que je trouve dans les dossiers de M. de Bertier, le montrent dans sa pleine activité de grand maître. L'une est un ordre daté du 22 juin 1553, adressé de Soissons à Jean Guillon, trésorier des salpêtres du roi, de bailler et délivrer à Cyprien Moreau, voiturier par âne, demeurant audit Soissons, le nombre de 8 milliers 188 livres de salpêtre pour les conduire à Paris ; l'autre datée de Paris, 6 avril 1557, est adressée au cardinal de Lorraine. On y lit ces lignes : « J'ai ordonné au trésorier » général vous bailler l'état de ce qui pourra être dû aux » officiers de l'artillerie qui sont en garnison durant les » mois de janvier, février, mars et avril. J'ai envoyé à » Lyon pour mener les boulets, poudres et affûts à » Marseille. Pareillement en Bourgogne pour faire charger » les poudres et boulets pour mener en Piémont. Ce jour- » d'hui je commencerai à en charger cent milliers de

» poudre et les huit canons, pour les envoyer en Champa-  
» gne. Je fais besogner aux ponts à bateaux, au remon-  
» tage de leurs pièces, et achats de cordages. Je ferai  
» mon Vendredi saint avec Monseigneur de Guise, à  
» Nantheuil (1). S'il vous plaît me faire quelque réponse,  
» on me trouvera là. »

Au cours de la grande lutte où s'affrontent, avec le roi Henri II, d'abord Charles-Quint, puis son fils Philippe, l'artillerie, et par suite son grand maître, prennent une place de plus en plus considérable.

Dès 1552, celui-ci participe au fameux voyage du roi très chrétien aux Allemagnes pour la restitution de leurs libertés, comme on dit alors, brillante promenade militaire qui nous vaudra les trois évêchés : Metz, Toul, et Verdun, véritable fête pour l'artillerie, et, pour son grand maître, occasion d'un éclatant début !

Le 18 avril, près de Metz dont Montmorency s'est emparé par ruse, le roi vient trouver son armée et, tandis que sa face riante, si l'on en croit Rabutin, traduit le plaisir de voir tant de vaillants hommes « en si grande montre », il est salué, écrit le mémorialiste (2), « de son » artillerie qui était un peu au-dessus de son armée, » dedans les vignes, sur une motte : à savoir de seize » grosses pièces, canons et doubles canons, six grandes » et longues coulevrines, six moyennes et douze bâtardes, » et deux paires d'orgues, étrange et nouvelle façon » d'artillerie, faisant tout cela tel et si merveilleux ton- » nerre qu'il semblait que le ciel et la terre voulussent » recommencer la guerre entre eux, ou que tout dût » reprendre la première forme d'un chaos, étant le sieur » d'Estrées grand maître et général sur toute ladite » artillerie, sage et prudent seigneur, auquel telle charge » est bien convenable pour ce qu'il a le soin et sollicitude » qui y est requise. »

---

(1) Je pense qu'il s'agit de Nanteuil-le-Haudouin. Les Guises possédaient ce comté : Jean d'Estrées y avait-il des terres ? Se rendait-il chez lui ou chez eux ?

(2) François Rabutin : **Commentaires des dernières guerres en la Gaule Belgique**. Collection Michaud et Poujoulat, 1838, VII, pages 409, 421, 480, 565, 573, 579.

L'entrée de Henri II à Metz, le 18 avril, est un véritable triomphe. Il avance sous un dais que soutiennent quatre des principaux gentilshommes de la ville, au son des clairons et des trompettes, au milieu des hérauts d'armes, entouré de presque tous les grands de son royaume, parmi lesquels d'Estrées. Toute sa maison vient derrière. Le connétable de Montmorency le précède, tenant levée son épée nue, tandis que, devant lui, les cardinaux de Lorraine, de Châtillon, de Lenoncourt, ce dernier archevêque de Metz, attirent l'attention par leurs longues robes rouges, et que 200 Suisses ouvrent la marche.

Au retour d'Allemagne, en juin 1552, l'armée passant par le Luxembourg, met le siège devant la place d'Yvoy, considérée comme très forte, et où s'enferme le comte Mansfel, lieutenant général de l'empereur, et gouverneur du duché. Rabutin en fait une vivante description : « La » ville d'Yvoy est au pied d'une montagne assez pro- » chaine, et qui lui nuit fort ; de l'autre côté a la prairie » et plaine fort large et spacieuse, au long de laquelle » descend une petite rivière qui se nomme Chesse, qui » vient devers Danvillé, qui s'enfle toutefois davantage » près de là à cause de plusieurs petits ruisseaux qui » entrent dedans elle, et s'assemble à la Meuse près de » Sedan, faisant moudre des moulins joignant les murailles » d'icelle ville ». Or il y a, à l'intérieur, 3.000 hommes de pied allemands, clévois, ou gueldrois, « hommes qui » n'ont l'habitude de porter longue faim ou soif, et ne » savent ce que c'est d'être étroitement enfermés et s'assu- » jettir à une extrême nécessité » ; en outre la compagnie du comte Mansfel, forte de 100 hommes d'armes et 500 chevaux.

Jean d'Estrées provoque alors l'admiration générale, et particulièrement celle du duc de Guise. « La batterie qui » fut faite devant Yvoy, écrit Brantôme, ne donna tant » de peine (entendons : que celles des prédécesseurs du » grand maître), comme j'ai ouï dire à M. de Guise que » ce fut la plus belle et la plus prompte qu'il avait vu » ni ouï dire, et en louait fort M. d'Estrée, qui avait » ordinairement son fait et son attirail si lestes, quand » il marchait, que jamais rien ne manquait, tant il était » provident et bien expert en sa charge. »

Rabutin rend également hommage à « la grande diligence et très bonne conduite du seigneur d'Estrées », et donne des précisions sur l'emplacement des canons. « Certains étaient posés jusque sur la douve des fossés, » à savoir, du côté de Mouson, contre un petit canton de » muraille qui seul avait demeuré à être remparé la longueur » d'environ deux toises, et un peu au dessus... Dessus la » montagne, on avait mis six grandes couleuvrines qui » tiraient à plomb dedans presque toutes les rues, le long » des courtines, droit au dos de ceux qui eussent voulu » défendre la brèche. » Et il ajoute, émerveillé : « Avec » une tant admirable, terrestre et terrible furie foudroyait » toute cette artillerie, qu'on eût dit que tout devait » abîmer. »

Le résultat passe toute espérance : « Quand ces Alle- » mands entendirent cette étrange fête qu'on leur sonnait, » et virent qu'il ne leur était loisible de se pourmener sur » le pavé sans être émouchés bien souvent si près des » oreilles que le poil y demeurait, le cœur leur commença » à défaillir, et jugèrent impossible de pouvoir davantage » se défendre. » Aussi, malgré une assez brave contenance au début, et les exhortations du comte Mansfel, capitulent-ils le 23 juin, sans attendre l'assaut. Entraînés par leur exemple, les habitants de Montmédy se rendent sans résistance.

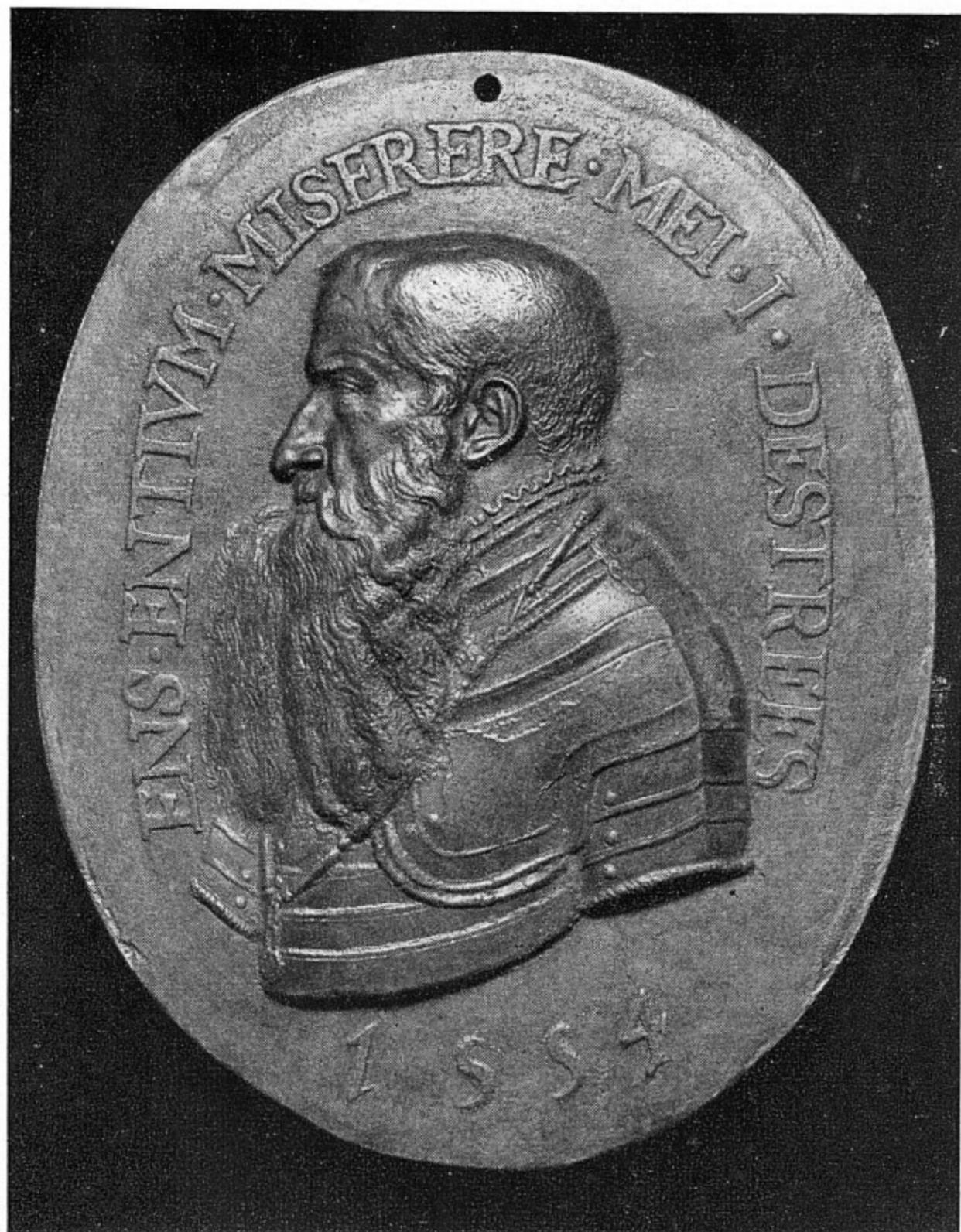
En 1553, le rôle de d'Estrées se borne, semble-t-il, à préparer, en vue de la campagne de Picardie, un attirail complet pour cent grosses et menues pièces (1), et à tenir garnison dans ce Catelet qu'il a créé, dont il est capitaine et seigneur (2). C'est alors sur le duc de Guise et sa triomphante défense de Metz que se portent les regards, et notre grand maître n'est pas avec lui.

Mais, en août 1554, en Artois, il accompagne l'armée royale à l'attaque du château de Renty, à 25 kilomètres de Saint-Omer. L'empereur étant venu au secours du château, il aide le duc de Guise et Coligny à lui infliger, le 13 août, une défaite qui se traduit pour lui par 500

---

(1) Capitaine Basset : *Mémorial de l'Artillerie*, XI, 1932. Notice sur Jean d'Estrées.

(2) *Mémoires du baron de Villars*, Collection Michaud et Poujoulat. X. Paris, 1838, page 121.



*Jean d'Estrées, grand maître de l'artillerie (1486-1574).  
Médailon de bronze noir, daté de 1554, et appartenant  
au Cabinet des Médailles (Bibliothèque Nationale, Paris).*



hommes tués, 500 ou 600 prisonniers, et la perte de 5 canons, et s'ajoute à l'échec éprouvé devant Metz l'année précédente.

Aussi est-il, en 1556, nommé capitaine de Follembroy, dans la région de l'Aisne, peut-être en échange du gouvernement du Catelet qu'il semble alors abandonner, tout en gardant la seigneurie. Il est également promu chevalier des ordres du roi. C'est l'année de la trêve de Vaucelles qui marque une accalmie, d'ailleurs sans lendemain, dans le grand duel des maisons de France et d'Autriche ; c'est aussi l'année de l'abdication de Charles-Quint, que l'histoire peut bien, à distance, considérer un peu comme une victoire française.

Au contraire 1557 ouvre une période des plus tragiques dans notre vie nationale, pourtant fertile en désastres. Elle voit en effet l'armée de Philippe II, commandée par le duc de Savoie, descendre des Pays-Bas par la grande route des invasions, et assiéger Saint-Quentin ; la complète et sanglante défaite que vaut à Montmorency son incapacité trop méconnue, alors qu'il essaie de secourir la place ; enfin, le 27 août, la prise d'assaut de la ville héroïquement défendue, depuis un mois, par Coligny. Paris, le roi, la France, un moment découverts, doivent leur salut à la lenteur de l'ennemi, aux difficultés d'argent et de ravitaillement qui l'empêchent d'exploiter sa victoire, et enfin, il faut l'avouer, à la disparition momentanée du connétable, fait prisonnier par les Espagnols.

Jean d'Estrées n'est pas à Saint-Quentin. Son fils Antoine s'y trouve, et y est fait prisonnier, vraisemblablement avec Montmorency. Quant à lui, il est de ceux qui font effort pour limiter le désastre, avant de songer à le réparer. C'est précisément à ce moment, le 13 août, si l'on en croit le Père Anselme, qu'on étend ses pouvoirs en le nommant capitaine et colonel de troupes de pied chargées de la garde de ses pièces, et, le 15 août, capitaine de 50 hommes d'armes des ordonnances, en remplacement du duc d'Estouteville décédé, nominations qui semblent attester le besoin grandissant qu'on a de ses services.

Après la défaite du connétable, le duc de Nevers s'enferme à La Fère, d'où bientôt il gagne Laon ; le comte

de Sancerre, si l'on en croit Rabutin, « volontairement s'en va à Guise et emmène avec lui sa compagnie et celle du prince de La Roche-sur-Yon, et les deux compagnies de gens de pied de M. d'Estrée, et une du capitaine Puy-sieux ». Jean d'Estrées est-il à la tête de ces deux compagnies ? S'agit-il seulement des siennes ou, plutôt, de celles de son fils, prisonnier de Henri II ? Il est sûr du moins qu'Henri II et le duc de Nevers projettent alors, au cas où Saint-Quentin résisterait, d'établir un camp à Ham, et de demander à Jean d'Estrées, comme aux seigneurs de Sansac et de Villebon, d'en assurer la fortification, pour entraver de là le ravitaillement des Espagnols. Vain projet, puisque Saint-Quentin succombe le 27 août, et qu'en septembre l'ennemi s'empare du Catelet, puis de Ham ! Le comte de Solignac qui livre le Catelet sans beaucoup de résistance, encourt le blâme de tous, mais particulièrement de d'Estrées qui en assurait avant lui la garde, et en connaissait les ressources.

Ce dernier doit sans doute à ses attaches soissonnaises d'être alors, au cours de ce même mois de septembre, et dans l'incertitude où l'on se trouve des projets du duc de Savoie, envoyé dans le val d'Aisne. Rabutin écrit en effet : « Pour fournir Soissons de soldats, étant l'une des plus belles villes et en autant commode assiette qu'il en peut être en toute cette contrée, et le long du cours de cette rivière d'Aisne, pour être fortifiée selon que déjà elle est bien commencée et avancée, y fut envoyé M. d'Estrée, avec deux autres compagnies de gens de pied levées nouvellement, outre celles qui y étaient auparavant, et 80 arquebusiers à cheval sous la charge du capitaine Faverolles. » On ignore d'ailleurs sa participation exacte à ces travaux de fortification qui ont duré pendant tout le règne de Henri II : peut-être a-t-il contribué à l'enceinte méridionale, à la défense du bourg d'Aisne, au grand bastion de Saint-Wast.

Comme grand maître d'artillerie, on a l'impression que, pendant cette période il se multiplie. C'est en avril 1557, et donc avant la bataille de Saint-Quentin, qu'il écrivait la lettre, citée plus haut et si débordante d'activité, où on le voit préoccupé de l'envoi de ses poudres vers la Champagne ou vers Lyon. Combien le désastre doit-il stimuler

encore son zèle ! Une lettre, datée de novembre et envoyée de Château-Thierry au duc de Guise devenu lieutenant général pour tout le royaume, en donne une idée (1). Elle le montre en étroite relation avec ce grand chef, de plus en plus attentif à l'acheminement des munitions, et au paiement de ses capitaines de charrois.

C'est en partie la collaboration de ces deux hommes de guerre qui assure, en 1558, le foudroyant succès de l'expédition de Calais, brillante revanche de Saint-Quentin. Tous deux s'entendent parfaitement : ils ont en commun le goût des préparations méthodiques, minutieuses, secrètes. Nous avons vu le duc admirer ostensiblement la disposition des batteries au siège d'Yvoy. A celui de Calais, exprimant à l'égard de ses principaux auxiliaires une pleine satisfaction, il dira que « pour conquérir un monde de places, il ne voulait avoir que M. Dandelot et M. le maréchal Estrozze (entendons Strozzi), et M. d'Estrée pour l'artillerie. » (2).

Cette fois les circonstances sont favorables. Les Anglais — du moins ceux d'Angleterre — n'ont aucune méfiance. Leur reine, Marie Tudor, a négligé les avertissements du gouverneur, Lord Wentworth. Ils n'ont que 800 hommes dans la place, mais celle-ci, de l'automne au printemps, n'est-elle pas imprenable, sous la protection de ses sables mouvants, de ses marais, de la mer qui inonde au loin ses environs, à l'exception d'une avance endiguée que deux forts surveillent ?

Dès le 31 décembre, si on en croit l'historien Lemonnier (3), Guise est devant la ville. Il enlève le petit fort de Saint-Agathe, et, le soir même d'Estrées dispose de l'artillerie devant celui de Nieulay, tandis que, remontant à main gauche le long des dunes, une part de l'armée et de l'artillerie gagne celui de Risbank qui commande le port, pour empêcher l'approche de tout vaisseau ennemi. Le lendemain les deux forts sont assaillis simultanément : « en quoi, écrit Rabutin, M. d'Estrée se rendit si soigneux,

---

(1) Bibliothèque Nationale. Manuscrits. Nouvelles acquisitions, 1469.

(2) Brantôme : **Œuvres** publiées par la Société d'Hist. de France. Tome VI. Notice sur Dandelot.

(3) Grande **Hist. de France** de Lavoisier : tome V.

» et fit de telle assiduité travailler et vastateurs et canon-  
» niers, que le lendemain, son artillerie se trouva, trois  
» heures devant le jour, prête et braquée en tous ces  
» deux endroits, et, dès que le jour apparut, en même  
» temps commença à tonner et foudroyer d'une part et  
» d'autre, ce qui épouvanta tellement les assiégés que  
» ceux du fort de Nieulay, à la première ou seconde  
» volée, quittèrent la place, et, à la hâte, se réfugièrent  
» dans la ville de Calais. Une heure ou deux après, ceux  
» qui étaient dans le fort de Risbank se rendirent à la  
» discrétion de M. de Guise. » (1).

Là ne se borne pas le rôle de l'artillerie ni de d'Estrées. Le 4 janvier, 6 canons et 3 longues couleuvrines sont disposés devant la porte dite « porte à eau », la désarmement, éventrent en cet endroit des tours capables de gêner les assaillants, tandis que des canons venus de Boulogne par mer — au nombre de 15 d'après Rabutin — ouvrent une large brèche dans la citadelle, et préludent à l'assaut par ce que le mémorialiste appelle « leur émerveillable furie ». Lord Wentworth se rend le 6 janvier. Dans ces six jours de bataille qui effacent la honte de deux siècles, on ne peut méconnaître la part du grand maître. Il contribue encore à la prise de Guines par les 35 bouches à feu qui, pendant deux jours et demi, battent la place. Avec le duc de Guise, Dandelot et Strozzi, il est un des héros de cette audacieuse expédition, calculée dans ses moindres détails, et dont le succès provoque, parmi les Français d'alors, un général et légitime enthousiasme. Pour le récompenser, Henri II lui aurait restitué des biens autrefois possédés par ses ancêtres sur le territoire de Calais : on néglige malheureusement de nous dire lesquels (2).

Dès le mois de mai, Guise, voulant profiter de sa fortune, se remet en campagne, et, avec lui, Jean d'Estrées. En juin, ils attaquent Thionville. Le maréchal de la Vieilleville, gouverneur de Metz, qui a conçu l'idée de ce siège,

---

(1) Rabutin : *Commentaire des dernières guerres*. Collection Michaud et Poujoulat. VII. 1838, page 579.

(2) *Acte d'érection du marquisat de Cœuvres en duché-pairie* (1648). Cité par le Père Anselme.

en a laissé le récit (1). Il raconte comment, l'avis de Strozzi l'ayant emporté sur le sien, on entreprend la place du côté de la rivière. A tort, si on l'en croit. Mais le grand maître n'en déploie pas moins son ordinaire activité. « Dès » le jour même, sur le soir, M. d'Estrée se diligente aux » tranchées, comme étant chose de sa charge. Et, le » troisième jour, on amène le canon sur le bord de la » rivière, et commence-t-on à battre de furie. Puis, sur » une butte distante d'environ mille cinq cents pas de la » ville, l'on braque les six grandes couleuvrines qui » désarment, à moins de jour et demi, toutes leurs » défenses, et brise-t-on leur artillerie qui était sur les » plates-formes, car tous gabions furent mis en poudre, » en sorte que l'on tenait la ville comme déjà prise. » L'assaut n'en échoue pas moins ; Strozzi est tué, La Vieilleville reçoit le commandement, reprend l'affaire à sa façon, et fait capituler la place le 22. Quoi qu'il en ait dit, il est permis de penser que les bombardements préalables de d'Estrées, dont il a si bien marqué les effets, n'ont pas été étrangers au résultat.

En cette même année 1558, a lieu, à Pierrefonds, une triomphale revue, où, par les soins du grand maître, alors âgé de 73 ans, Henri II peut voir défiler 40 canons, 12 couleuvrines et un mortier, escortés de 16 enseignes de pionniers (2). Ce n'est pas la faute de l'artillerie ni de son chef, si le roi très chrétien, subitement épouvanté par les progrès de l'hérésie, et animé du désir de la combattre, conclut, à tout prix, l'année d'après, cette paix de Cateau-Cambrais qui apparaît aux contemporains comme une complète abdication, et que l'effort de certains historiens modernes (3) ne parvient pas à nous faire autrement envisager.

C'est un lieu commun de dire que le XVI<sup>e</sup> siècle a marqué le véritable avènement des armes à feu.

Alors, aux énormes bombardes de démesuré calibre, nécessitant 80 livres de poudre pour lancer des boulets de

---

(1) La Vieilleville : *Mémoires*. Collection Michaud et Poujoulat. IX, page 264.

(2) Capitaine Basset : *Mémorial de l'artillerie*. XI, Paris, 1932. Page 921 et suivantes.

(3) Par exemple Jacques Bainville.

Pierre qui en pèsent jusqu'à 340, succèdent des pièces de calibre plus réduit, munies de tourillons, et tirant des boulets de fer. Marignan passe pour la première bataille rangée où l'arme nouvelle ait participé à la victoire. Mais c'est réellement sous Henri II qu'elle tend à devenir un élément essentiel des armées, et le symbole de la puissance souveraine. Certes elle est loin d'avoir atteint sa maturité ; son avenir reste insoupçonné, son rôle tactique méconnu ; les gens de guerre, comme Montluc ou Brantôme, n'en parlent le plus souvent que pour la maudire ; l'opinion voit dans les artilleurs moins des combattants que des ouvriers. C'est égal : un destin plus fort lui fait à chaque bataille une plus grande place. Est-il exagéré d'en attribuer, pour une modeste part, l'honneur à Jean d'Estrées ?

#### 4. *Le seigneur de Cœuvres et autres lieux.*

Ni son veuvage, ni son activité militaire, n'ont apaisé en notre baron de Doudeauville, seigneur de la Cauchie, Walieu, Vierzy, Berzy, et déjà pas mal d'autres lieux, cette avidité de propriété terrienne qui caractérise la noblesse d'alors, comme plus tard nos paysans de la période révolutionnaire.

Les archives de Chantilly montrent qu'il ne perd pas de vue ses terres de Picardie. Elles contiennent en effet un certain nombre d'aveux, à lui rendus par des particuliers, pour des fiefs qu'il leur loue : fief à Soyécourt en 1533, à Herbécourt en 1545, à Assevillers en 1552, à Foucancourt, à Buire et Tincourt en 1562 ; surtout, bail à ferme, le 7 mai 1561, à un certain Johel Rogère, du domaine et manoir de Walieu. Ce Johel Rogère est aussi fermier pour la terre d'Estrées.

Le 21 juillet 1558, si on en croit le Père Anselme, le grand maître de l'artillerie se rend possesseur — nous ne savons dans quelles circonstances — du comté d'Orbec, en Normandie, dans le bailliage d'Evreux : on dirait aujourd'hui dans le Calvados. Place-t-il là les bénéfices qu'a dû lui valoir la prise de Calais ?

Mais ses progrès dans le Soissonnais sont plus décisifs encore. C'est en effet par contrat du 29 juillet 1552 qu'il

s'est procuré la terre et seigneurie de Cœuvres. Cette acquisition, si importante pour lui et les siens, mérite qu'on s'y arrête.

Selon Dormay et Carlier, les vendeurs seraient Jean de Villiers, seigneur de Domart-sur-Luce en Picardie, et sa femme, Marguerite de Soissons, dame de Cœuvres, Arcy et Montigny. C'est une erreur : il s'agit de leur petit-fils, Jacques de Villiers, et de sa femme, Jeanne de Torcy.

D'abord Marguerite de Soissons est morte — de l'aveu de Carlier — dans son château de Cœuvres, donc avant l'installation de d'Estrées, et on en peut dire autant de son mari, puisqu'avant 1914 on voyait encore, dans l'église, sa pierre funéraire. Jacques de Villiers, en 1530, a déjà hérité de son grand-père puisqu'à cette date il figure, à sa place, dans la fameuse procession de Soissons : il fera, le 23 septembre 1550, au roi et au duc de Vendôme, un dénombrement de sa terre et seigneurie et droits en dépendant, preuve supplémentaire qu'ils lui appartiennent. Enfin, et surtout, je relève, dans les actes conservés à Chantilly, un « nantissement de la terre et seigneurie de Domart, consenti par Jacques de Villiers et Louise de Torcy, sa femme, pour sûreté de la vente de la terre et seigneurie de Cœuvres, par eux faite, le 29 juillet 1552, à Jean d'Estrées, seigneur d'Estrées et de Walieu ». Ce document est daté du 26 novembre 1552 (1). Il est péremptoire, mais il atteste, en même temps que l'identité des vendeurs, le caractère laborieux de l'acquisition. Jean d'Estrées n'a pas dû pouvoir entrer tout de suite en pleine possession des lieux, puisqu'on lui donne pour sûreté, près de trois mois après l'achat, la terre et seigneurie de Domart.

Peut-être faut-il chercher la cause de ce retard dans le débat qui, pendant deux années, le met aux prises avec le chapitre de Saint-Pierre-au-Parvis de Soissons. Celui-ci émet, en effet, la prétention d'être, lui aussi, seigneur de

---

(1) Chantilly : **Les Archives. Le Cabinet des Titres**. Paris. Champion, 1929, page 238. Voir également l'arrêt du Conseil d'Etat qui maintient le 9 octobre 1734 le maréchal duc d'Estrées dans ses droits de péage (Bibliothèque de Soissons).

Cœuvres (1). Possesseur d'une ferme, dite de Saint-Pierre, qu'il conservera jusqu'à la Révolution, ainsi que de nombreuses terres, il revendique également la propriété du moulin, qu'il déclare « lui appartenir de toute ancienneté, ensemble le cours d'eau qui l'abreuve, avec le tordoir », et affirme « icelui moulin bannal lui rapporter cinq muids de blé, mesure du chapitre ». Bien mieux : il a — s'il faut l'en croire — « la haute, moyenne et basse justice ». C'est un droit qu'il semble avoir usurpé depuis le début du XVI<sup>e</sup> siècle, et appuie sur un usage de plusieurs années. Aussi entretient-il un « maire, bailly et garde de sa justice », dont on possède encore deux jugements, l'un remontant à 1541, l'autre daté de 1553, et donc postérieur à la vente de la seigneurie.

Jean d'Estrées n'était pas homme à endurer une rivalité de cette espèce. Il commence par faire construire sur la hauteur un moulin à vent qui ruine en partie celui des chanoines, puis il engage contre ceux-ci deux procès, l'un relatif au moulin, l'autre au droit de justice. Il déclare que « la justice haute, moyenne et basse de tout le terroir » dudit Queuves lui appartient, et que si lesdits du « chapitre en ont joui pendant quelque temps, ce ne peut » être que par usurpation clandestine et précaire, ou bien » avec gens et seigneurs mauvais administrateurs d'icelle » terre. »

Finalement un accord s'établit. Le chapitre ayant constitué pour procureurs « vénérables et discrètes personnes Nicolle Grougnet doyen, Robert Berlette argenter, Martin Bertrand et Claude Guynet, tous chanoines » de l'église collégiale de Saint-Pierre », les deux parties signent les 22 et 23 septembre 1554, une convention aux termes de laquelle le chapitre cède « le droit en la haute » justice, moyenne et basse dudit lieu de Queuves, censives, mairie, amendes, vins, lots, ventes et autres droits » seigneuriaux, ensemble deux moulins, l'un à blé et » l'autre à huile, moyennant six muys de terres, bonnes » et valables à porter fourments, amorties par le roi notre

---

(1) Archives de l'Aisne : G 680. La ferme de Saint-Pierre, qui appartenait au chapitre, sera vendue 625.000 livres le 27 avril 1791, comme bien national, à un certain Borniche « laboureur » à Saint-Pierre-Aigle.

» dit seigneur, et le seigneur ou les seigneurs dont elles  
» seront mouvans, franchises et quittes de tous droits,  
» excepté de censives non excédans quatre deniers pari-  
» sis pour chacun arpent. »

Cette compétition une fois réglée — exemple entre mille des conflits de seigneurie sous l'ancien régime — Jean d'Estrées peut enfin considérer comme sien le domaine qu'il vient d'acquérir. Il est bien à la fois le seigneur et le vicomte de Cœuvres, deux titres réunis sur la même personne, et qui pourtant ne se confondent pas.

Sur la primitive seigneurie de Cœuvres je ne vois qu'hypothèses. La plus simple est celle du Père Anselme, qui l'attribue aux comtes de Grandpré et insinue qu'elle aurait passé à Raoul de Nesle, comte de Soissons, par suite de son mariage avec Anne de Grandpré, dame de Ham (1). Il est sûr du moins qu'au début du XVIII<sup>e</sup> siècle elle est aux mains de celui-ci qui la transmet à son second fils, également dénommé Raoul.

Quant à la vicomté, elle aurait été constituée en 1232 par Raoul de Nesle, toujours en faveur de ce second fils. Elle relève, à l'origine, de la tour des comtes de Soissons. D'après Dormay (2), elle commence aux portes même de cette ville : elle part d'un côté de la porte Saint-Rémy pour gagner le mont Maquerel, puis Chaudun, et, s'élargissant, rejoindre, à la Croix de Fourche, (on dirait aujourd'hui : à la Croix de Fer), la vicomté de Busancy. De l'autre côté, elle part de la Porte Saint-Christophe, s'avance, par le chemin de Compiègne, aux environs de Vic-sur-Aisne, et, par le chemin de Chelles, jusqu'à la Croix l'Abbesse. Le comte de Soissons y ajouta ensuite le bois de Sec-Aunois (aujourd'hui du Quesnoy), des vignes hors des murs de Soissons, des droits sur cette ville. Plus tard, à une date que je ne puis préciser, la terre même de Cœuvres et la ferme du Murger passent sous la dépendance féodale de la châtellenie de Pierrefonds : elles en relèvent au XVIII<sup>e</sup> siècle, comme le constate Carlier (3).

---

(1) Anselme : **Histoire Généalogique**, II, p. 501.

(2) Dormay : **Histoire de Soissons**. II, page 239.

(3) Carlier : **Histoire du duché de Valois**. Paris, 1764, I, page XXXIV.

Le premier vicomte, Raoul de Cœuvres, a une destinée chevaleresque et même un peu romanesque, qu'il a l'air de conformer autant que possible à celle de Saint Louis, étant comme on disait alors « de son hôtel ». Croisé avec son maître en 1248, fait prisonnier à la Massoura, partageant la captivité du roi, rentré seulement en 1254, il se croise de nouveau avec son suzerain, et meurt, paraît-il, de la dysenterie en 1270, l'année même où meurt Saint Louis, aux mêmes lieux et dans des conditions analogues. Il aurait épousé, sans doute avant sa première croisade, la reine de Chypre, Alix de Champagne. Plus certainement il eut, d'un second mariage avec la comtesse Jeanne d'Hangest, une fille que le Père Anselme appelle Yolande de Soissons (1). Celle-ci recueille une partie de sa succession, l'autre allant à son neveu, et elle la porte dans la famille de Moreuil.

De cette famille est issue, dans la seconde moitié du XV<sup>e</sup> siècle, Marguerite de Soissons, dame de Cœuvres, Arcy et Montigny. A son tour, elle porte en dot seigneurie et vicomté à son mari Jean de Villiers, seigneur de Domart-sur-la-Luce en Picardie, et contemporain du roi Louis XI. C'est leur petit-fils, Jacques, qui vend sa terre au grand maître de l'artillerie. Son aïeul et lui sont qualifiés de vicomtes de Soissons, en même temps que de seigneurs et vicomtes de Cœuvres. Il en sera de même des d'Estrées. A l'ambition de ces derniers le petit bourg va donner un corps ; il prêtera son nom à plusieurs, servira de prétexte à leurs promotions de cour, et, comme plus de deux siècles il est resté dans la maison de Moreuil-Villiers, plus de deux siècles encore il restera pour eux la capitale d'un petit royaume familial et nobiliaire. Leur blason, qu'il se combine avec celui des maisons alliées, ou conserve sa primitive simplicité : écartelé en 1 et 4 d'argent fretté de sable, au chef d'or chargé de trois merlettes de sable qui est Estrées, au 2 et 3 d'or au lion d'azur couronné et lampassé de gueules qui est la Cauchie, remplace l'écu

---

(1) Archives Nationales : R4 126. Une note, qui figure dans ce dossier, prétend que, dans le sanctuaire de l'abbaye de Valsery, était inhumée Jeanne d'Hangest, et qu'on y pouvait voir le mausolée de sa fille, désignée par l'anonyme auteur sous le prénom inattendu de Béatrix.

d'argent, à bande de sable semée de trois fleurs de lys d'or, des seigneurs de Domart, et devient familier à toute la petite vallée de Cœuvres, bientôt à toute celle de l'Aisne.

Le village sur lequel va s'étendre leur domination pacifique est un des plus pittoresques du Soissonnais.

Il s'est appelé tour à tour Kova et Cova vers 1159, Keuves en 1235, Queuves et Cœuves jusqu'au XVI<sup>e</sup> siècle, Cœuvres enfin, à partir des dernières années du XVI<sup>e</sup> siècle. Sur l'étymologie du mot on a discuté. Une tradition qui remonte à Carlier, fait dériver Kova du latin cauda : queue ; et l'on explique que la position du bourg à une des extrémités, ou queues, de la forêt, lui a valu cette dénomination. Albert de Bertier s'est élevé, je crois avec raison, contre cette étymologie constamment reproduite (1). Il fait remarquer qu'à l'origine, la forêt envahissant les plaines avoisinantes et présentant une forme plus arrondie, la petite agglomération ne pouvait paraître située à une de ses extrémités.

Aussi propose-t-il une hypothèse plus satisfaisante : cuva, qui veut dire cuve. « A l'endroit, écrit-il, où la petite » vallée du ru de Retz forme le village de Cœuvres, elle » offre l'aspect d'une cuve. Cela devait être plus sensible » quand les coteaux et plateaux avoisinants étaient » boisés. » Il rappelle qu'au XII<sup>e</sup> siècle cuve s'écrivait : cueve, qui est bien près de Cœuves. Il fait enfin remarquer qu'il existe, dans le Jura Bernois, une localité appelée Cœuves, se trouvant, comme Cœuvres, au fond d'une vallée, et dont le nom provient si bien de Cuva que, dès le IX<sup>e</sup> siècle, ses seigneurs portaient une cuve dans leurs armes. « La similitude de situation, conclut-il, a créé celle de nom. »

Toujours est-il que la situation du village français est agréable. A 12 kilomètres de Villers-Cotterêts, et 15 de Soissons, la forêt de Retz, qui sans doute, dans les temps anciens, le recouvrait entièrement, se contente maintenant de l'abriter. La vallée où il se trouve se forme à ses pieds de deux petits cours d'eau qui alimentent le ru de Retz : elle s'ouvre à quelque huit kilomètres de là, sur la route

---

(1) **Bulletin de la Société Archéologique de Soissons.** 2<sup>e</sup> série. Tome XX.

de Soissons à Compiègne, en face de Fontenoy. On a une idée de son encaissement si l'on songe qu'entre le point le plus bas qui est le ruisseau, à 64 mètres d'altitude, et les plateaux des deux rives à 154, il y a une dénivellation de 90 mètres.

La population, aujourd'hui d'environ 500 âmes, n'a pas dû tellement varier. Elle était de 528 habitants en 1819, de 566 en 1892, et l'instituteur Lévêque (1) constatait alors avec plaisir l'aspect propre, riant, confortable des maisons et des intérieurs, la largeur des rues, la salubrité de l'air, la longévité des paysans, et même, sauf dans la classe proprement ouvrière, le développement de l'instruction.

Il est vraisemblable que ces traits apparaissaient depuis très longtemps. L'idée de prospérité sous l'ancien régime est suggérée par plus d'un détail : l'existence d'un grenier à sel, de deux moulins à blé importants, d'un moulin à huile, le tordoir du Saulon, d'un marché deux fois la semaine (2) pendant la belle saison, de deux foires annuelles ; la présence d'un notaire, parfois même de deux, à partir de 1575 ; celle enfin, tout au moins dès le XVII<sup>e</sup> siècle, de clercs laïques chargés de l'instruction primaire (3).

Un terrier du duché d'Estrées, qui remonte à 1691 et s'arrête à 1712 (4), permet de se faire une image assez vivante du village sous Louis XIV. Mais était-il tellement différent sous Henri II ? On enregistre quelques noms de lieudits : la Galope, le Grivoisin, la Carrière Prignon, le Champ Cornu, le Champ Fillette, le Poirier Malheureux. On apprend les noms de certaines rues : la rue Hazart, celle de la Barrière près du château, celle de Cutry, celle

---

(1) Lévêque : **Monographie de Cœuvres et Valsery**. Bulletin de la Soc. de Géographie de l'Aisne, 1892 (Laon).

(2) Tous les lundis et vendredis depuis la Saint-Médard jusqu'à la moisson (Houllier : **Etat ecclésiastique et civil du diocèse de Soissons** (1783).

(3) On a pu relever : en 1643 le nom de Toussaint Dhué ; en 1663 celui de Jean Dupuis ; en 1777 celui de Pierre Larsonnier.

(4) Ce terrier appartient à M. André Moquet de Soissons, qui a bien voulu me le communiquer.

des Gaisvoisins qu'il ne faut pas confondre avec celle de Grivoisins qui conduit à Laversine. On peut même noter quelques noms de maisons : celle-ci s'appelle la Croix d'Or, celle-là la maison du mouton ; cette autre est celle de Sainte Barbe. Beaucoup sont couvertes de chaume ; une partie cependant l'est de tuiles.

Et voici maintenant le défilé des marchands et artisans parmi lesquels je relève plusieurs tailleurs, des tisserands de toiles, des cordonniers, un couvreur, un charpentier, un menuisier, un charron, un bourellier, des tonneliers, un cordier, un fagottier, un huilier demeurant au tordoir du Saulon, sans parler du boucher et du boulanger, et de plusieurs manouvriers et laboureurs. Ajoutons quelques gens de justice : huissiers, procureurs, sergents royaux. Nous pouvons nous représenter leurs habitations. Le tailleur Jean Torin possède une maison à deux étages, couverte de tuiles, avec une étable couverte de chaume. Il a un puits, une cour, un jardin, un pourpris, c'est-à-dire un enclos. Plus modeste, le serrurier André Lequeux n'a qu'une petite maison basse, avec boutique et petit caveau. D'une façon générale, la lecture des actes confirme l'impression d'aisance. C'est qu'en effet le pays est fertile en ressources.

La petite rivière a 4 à 5 mètres de large et une hauteur d'eau de 70 centimètres ; le poisson y est rare, mais, paraît-il, excellent. Les bois d'alentour sont exploités pour la marine et la charpente. Le gibier, tant gros que petit, y abonde. Parmi les fermes voisines, signalons celle du Murger, la plus proche au nord-ouest ; un peu plus loin, dans la même direction, la ferme de Vaubéron ; au sud-ouest, celle de Saint-Agnan ; à l'est, légèrement au sud, celle de Laglaux. Le terrain, où le calcaire, l'argile, la silice, se mêlent en de variables proportions, est d'une grande fécondité. On lui doit de beaux rendements de froment, d'avoine, d'orge, de seigle, de betteraves, l'excellente qualité des pâturages, la magnificence des jardins. Sur les pentes enfin il y a des carrières, longtemps exploitées. La difficulté des communications les a fait abandonner ou transformer en champignonnières, mais il est à présumer que l'église, le château, la plupart des maisons en sont sortis. Cœuvres, habité depuis la plus haute antiquité,

comme en témoignent les nombreux vestiges préhistoriques qu'on y a découverts, a été un coin de terre privilégié, à qui son relatif éloignement des grandes routes a dû valoir longtemps une vie particulière et en quelque sorte personnelle.

Le nouveau vicomte y trouvait une église et un château.

L'église qui, tant bien que mal, subsiste, a été décrite par les abbés Poquet et Pêcheur (1). Elle est consacrée à saint Médard, un saint particulièrement populaire dans le Soissonnais. Elle se dresse sur une pente rapide. Le temps, les révolutions peut-être, l'avaient mutilée bien avant la guerre de 1914 qui devait lui apporter la plus cruelle des épreuves. Trois ou quatre siècles ont concouru à sa construction. Du XII<sup>e</sup> siècle datent l'abside carrée et la voûte basse qui la couvre, le transept méridional avec ses fenêtres à plein cintre, et enfin le portail qui offre des colonnettes à chapiteaux feuillagés. Du XV<sup>e</sup> seraient la fenêtre de l'abside, le bras gauche du transept. Du XV<sup>e</sup> encore, ou du début du XVI<sup>e</sup>, la nef et l'unique bas-côté sud, avec leurs fenêtres à compartiments. Le clocher est placé sur le chœur. Il est carré et à double égout, ou comme on dit encore : en bâtière, caractère qui lui est commun, si l'on en croit Enlart, avec pas mal d'autres clochers romans du Nord et de la Normandie (2). Il semble en partie du XII<sup>e</sup>, en partie du XIII<sup>e</sup>, et offre, sur ses deux faces principales, un double rang de fenêtres. Les deux du bas sont de forme romane, les deux du haut de forme ogivale et encadrées de colonnettes et de voussures à plein cintre.

Cette église a vu arriver les d'Estrées et leur a survécu. Quelques pierres tombales, avant la guerre de 1914, nous reportaient encore à eux. Elles étaient du XVI<sup>e</sup> siècle. Celle-ci représentait un personnage gravé ayant appartenu à l'artillerie et devenu receveur de Cœuvres. Celle-là était celle de Jean Dupré, concierge du château, qui servit sous

---

(1) **Bulletin de la Société Archéologique de Soissons**, 1<sup>re</sup> série. Tomes 9 et 19.

(2) Enlart : **Manuel d'archéologie**, I, page 339.

M. de Cœuvres — entendons Antoine — également dans l'artillerie. D'autres étaient celles de laboureurs dont la vie se courba sur les sillons du domaine. M. de Bertier m'a assuré avoir vu celle plus ancienne de Jean de Villiers. La tombe de Jean 1<sup>er</sup> y avait figuré : elle avait disparu depuis longtemps, peut-être à la Révolution.

Ce rude homme de guerre eût pu s'installer dans le château des anciens vicomtes, où étaient mortes Marguerite de Soissons et sa sœur Jacqueline, où avait dû succomber Jean de Villiers, sans doute une vieille bâtisse féodale peu confortable, mais il le juge indigne de lui, de sa fortune, de la place qu'il s'est faite dans l'armée et dans le pays. Gagné, lui aussi, de la fièvre de bâtir qui tourmente alors petits et grands seigneurs, sans parler des riches bourgeois — la période de la Renaissance n'est-elle pas le triomphe du bâtiment ? — il le jette bas pour en construire, au même endroit, un plus beau dans le style élégant alors à la mode. Il ne conserve, peut-être comme symbole, au milieu de sa cour d'entrée, que l'antique donjon. Deux utiles précisions ont permis, avant 1914, de fixer à peu près l'époque de la nouvelle construction qui demanda naturellement un assez long temps. Sur une tour carrée, qui servait de colombier dans la basse-cour, on découvrait la date de 1559 ; sur un fragment de pierre, provenant de la démolition du château et incrusté dans le mur du potager, on lisait : « Ce logis a été... (ici un mot effacé, sans doute le mot : terminé), l'an 1565 ». Ces témoignages ont aujourd'hui disparu, mais, soigneusement enregistrés, ils permettent de reporter avec une quasi certitude à la date de 1565 la fin des travaux, et leur commencement au plus tard en 1559.

Le château alors édifié peut, jusqu'à la Révolution qui n'en laissera que des ruines, faire assez belle figure parmi ceux de la Renaissance. Il est, si l'on en croit un historien de l'art (1), un des plus vastes que le XVI<sup>e</sup> siècle ait vu s'élever en dehors des habitations royales, et il se place au moment caractéristique et, je crois, regrettable, où l'architecture élimine presque définitivement l'ornemen-

---

(1) Léon Palustre : **La Renaissance en France**, 3 volumes in-folio. Paris, Quantin, 1879-1885.

tation sculpturale. Un acte notarié du XVIII<sup>e</sup> siècle (1) le décrit comme composé d'une grande cour carrée et de plusieurs corps de bâtiment clos de fossés secs avec pont-levis, rempart, jardins, carrés d'eau, canaux, oseraies, chenevières, parc, bois, garennes, terres labourables, étangs, rivière, le tout fermé de murailles du côté du bourg et, de l'autre côté, par ladite rivière.

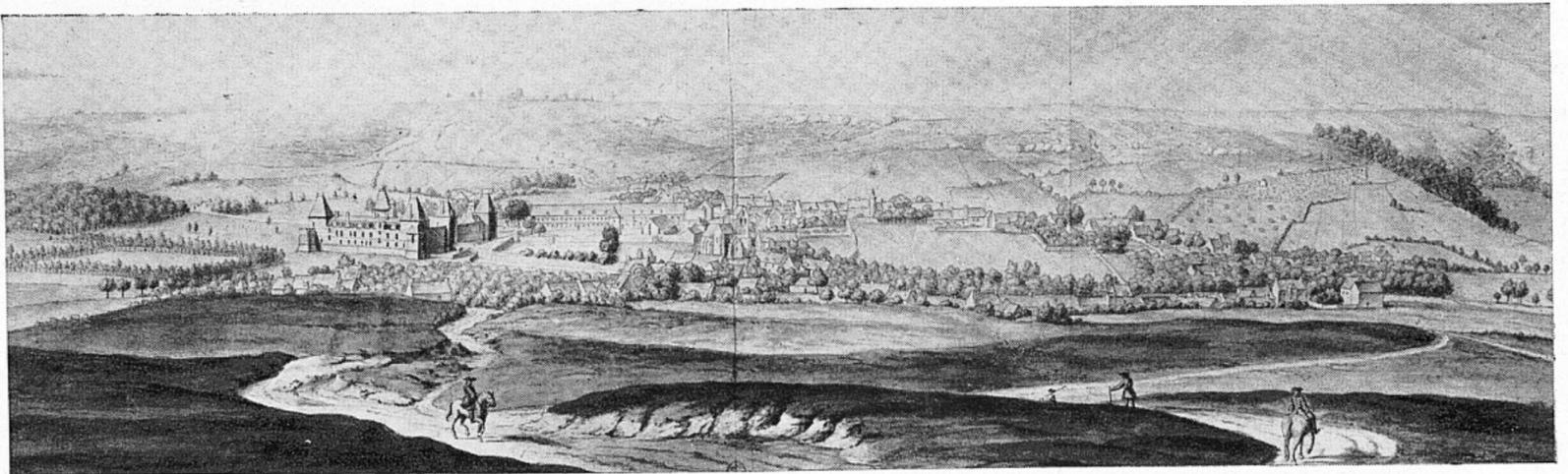
Non seulement des ruines importantes subsistent, mais des documents précis permettent d'imaginer ce qu'on ne peut plus voir. Citons, parmi ceux-ci un très curieux dessin aux crayons, remontant, semble-t-il, au début du XVIII<sup>e</sup> siècle, et les deux volumes manuscrits, conservés à la Bibliothèque Nationale (2), où se trouvent minutieusement relatées les démarches des experts chargés en 1726 et 1728 d'estimer la valeur du duché d'Estrées. Aidé de ce précieux secours, et ayant eu la bonne fortune d'être reçu à Cœuvres par M. le comte de Bertier, il me paraît possible de ressusciter par la pensée le vieil édifice.

Le fossé sec est toujours là et continue à délimiter la propriété rectangulaire qu'il entoure de trois côtés, au nord, à l'ouest et au sud. Je l'ai passé, comme on faisait autrefois, du côté nord, à la vérité sur un pont de pierre et non plus sur ce pont-levis qui se relevait en cas de besoin contre la porte crénelée et voûtée, et qu'avait déjà remplacé au XVII<sup>e</sup> siècle un simple pont de bois. Devant moi se développe alors, comme autrefois, le mur de rempart sur 64 mètres, et, en face de moi, se dresse la tour d'entrée, carrée, refaite assurément depuis la Révolution mais sur la même base et le même plan, et dont l'aspect n'a guère changé. M'étant engagé sous le passage voûté qu'elle surmonte, je me trouve, de l'autre côté, dans une grande cour rectangulaire, et non carrée comme on lit dans l'acte notarié, et qui — elle non plus — ne semble pas tellement modifiée, avec, sur la droite, un vieux puits. Au cours de travaux, on découvrit, en son milieu, les

---

(1) Acte du 22 août 1739. Adjudication de la terre duché pairie d'Estrées et du marquisat de Cœuvres (communiqué par M. André Moquet).

(2) Bibliothèque Nationale. Cabinet des Estampes : va. 5 ; Département des Manuscrits : Fond français : numéros 1023-24. Manuscrit utilisé pour la première fois par Desclozeaux.



*Vue de Cœuvres au début du 18<sup>e</sup> siècle.  
Dessin aux crayons (Bibliothèque Nationale. - Paris).*



vestiges d'une tour ronde, vraisemblablement celle des anciens vicomtes de Cœuvres que Jean 1<sup>er</sup> avait conservée, et que François-Annibal fera démolir en 1614.

Une fois dans cette cour, j'ai, derrière moi, le pavillon d'entrée que je viens de traverser ; à l'est, dans un pavillon en ruine, l'emplacement de l'ancienne chapelle, consacrée, encore au XVIII<sup>e</sup> siècle, à saint Jean l'Évangéliste, à l'ouest, des salles basses adossées au rempart et s'ouvrant par de vastes fenêtres sur le fossé extérieur, puis un pavillon encore en ruine, carré, presque indépendant, à un étage, reposant sur caves voûtées et desservi par un escalier hors d'œuvre.

Sur mon côté droit, c'est-à-dire à l'ouest, est un mur de rempart de 70 mètres que borde le fossé du côté du village. Une terrasse le surmontait autrefois, d'où l'on apercevait les bois de la Garenne. A l'extrémité sud de ce rempart apparaît un nouveau pavillon en ruine, frère du précédent, que la famille De Bertier avait fait restaurer aussi exactement que possible, et qui garde une vieille porte du XVI<sup>e</sup> siècle à fronton et marches de pierre. Voici comme le décrivent les experts de 1726 : « le quel pavillon, » flanquant vers la Garenne, est appliqué, au rez de » chaussée, à une grande salle à cheminée ; une grande » chambre carrée, au-dessus, aussi à cheminée, prise dans » le comble, icelle lambrissée... un escalier de pierre de » taille hors d'œuvre... et, à côté, une portion de bâtiment » d'environ vingt pieds de long, comportant aussi » chambre à cheminée, et chambre au-dessus, aussi à » cheminée, comprise dans les combles ». C'était là — si l'on en croit une tradition rapportée par Desclozeaux — qu'avait habité la belle Gabrielle avec sa sœur Diane.

Devant moi, c'est-à-dire au sud, se voit un mur ruiné que longe toujours extérieurement le fossé. Au XVI<sup>e</sup> siècle, sur son emplacement, courait une terrasse, surmontant, non plus un mur de rempart, mais des arcades qui, jusqu'au XVII<sup>e</sup> siècle, abritaient litières et carrosses. En face s'étend la vallée de Valsery, qu'illustre son abbaye. On peut remarquer, en passant, quelle faible part était faite à la défense : un pont-levis, des murs ou des arcades avec des douves sèches et encore sur trois côtés seulement. L'artilleur Jean d'Estrées n'avait sans doute pas une

confiance excessive dans les ouvrages de maçonnerie. Il est vrai qu'il semble avoir aménagé certains endroits pour y disposer des canons.

Sur mon côté gauche enfin, c'est-à-dire à l'est, sauf un peu vers le nord où j'aperçois les fenêtres béantes de quelques pièces en ruine, la Révolution a fait un grand vide que l'on n'a jamais essayé de combler. Là, sur un soubassement presque de niveau avec la cour, était l'emplacement du pavillon sud-est, assez analogue à celui du nord-est, et surtout l'emplacement du corps de logis principal qui fermait le rectangle sur une longueur de 70 mètres. Le rez-de-chaussée était formé de trois grandes pièces. Celle du milieu était une immense salle à manger à six travées, capable de grouper toute la famille autour de la table ancestrale. Au premier et unique étage, une longue galerie, cintrée et lambrissée, servait aux fêtes, et l'on peut supposer que les demoiselles d'Estrées s'y donnèrent bien du plaisir avec la noblesse des environs. Deux grands escaliers d'honneur la desservaient aux extrémités. Nous ne pouvons, hélas ! que l'imaginer !

Rien ne subsiste-t-il, cependant, de ces splendeurs d'un autre âge ? M. de Bertier me montre sous le soubassement de niveau avec le sol de la cour, et qui ne supporte plus rien, un escalier que nous descendons. Dix grandes pièces s'offrent alors à nous, à voûtes et piliers dont l'élégante construction atteste un architecte remarquable. Elles servaient de cuisine, office, garde-manger, salle commune et d'office, bûcher, pour parler comme les experts, et, au-dessous desdites pièces, il y avait deux caves, une sous chacun des pavillons de l'est. M. de Bertier me fait remarquer, dans une des grandes salles, des restes d'ancienne peinture murale se rapportant, paraît-il, aux prêches protestants qu'elles abritèrent un moment. Enfoncées dans la terre du côté de la cour, elles s'ouvrent à l'est par plusieurs fenêtres percées dans un mur lisse, sur des jardins qu'elles dominant encore d'assez haut. C'est vraiment de ceux-ci qu'on a la vue la plus émouvante sur ce qui reste du château : ébauche d'une splendeur abolie, et qui laisse à l'esprit et à l'érudition le soin de la compléter.

Partout les toitures étaient d'ardoises. On les apercevait de loin avec leurs « chaîneaux, faîtes et amortissements

de plomb », comme disent les experts. Partout de hautes fenêtres versaient la lumière. De celles de l'est les maîtres du lieu avaient vue sur un parterre à l'italienne « de 75 toises de long, sur 60 de large », où brillait une grande pièce d'eau carrée au milieu d'allées, de contre-allées et de charmilles. Ces jardins, de niveau avec le fond des douves qui bordent les autres côtés de la propriété, ont aujourd'hui disparu. On chercherait en vain le carré d'eau où se reflétait leur verdure : des prairies les ont remplacés. Là, pourtant, le grand maître de l'artillerie de France dut plus d'une fois méditer sur cette longue et glorieuse bataille qu'avait été toute sa vie, son fils Antoine sur des infortunes compensées par quelques beaux jours ; la belle Gabrielle dut tressaillir d'amour au souvenir du beau duc de Bellegarde, ou de révolte à l'idée d'un mariage abhorré ; là François-Annibal 1<sup>er</sup> vint quelquefois chercher le repos entre deux expéditions proches ou lointaines, et César, abbé, qui devait devenir évêque et cardinal, promena des rêveries qui n'étaient pas toujours remplies de la gloire de Dieu et de son Eglise.

Au nord et en face la tour d'entrée du château, sont les communs qui ont été à peu près conservés et abritent aujourd'hui un orphelinat. Ce sont des bâtiments de pierre de taille, de construction solide et soignée, qui servent, aux XVI<sup>e</sup>, XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, à de multiples usages : à loger les receveurs du domaine, à emmagasiner les grains, les récoltes, le sel, enfin à abriter les chevaux, car ils sont à la fois bureaux, magasins, granges, greniers et écuries. Un grand corps de logis demeure, de 66 mètres de long. Comme l'a constaté l'abbé Poquet, une certaine recherche artistique s'y mêle à l'utilité.

Si on le considère de l'extérieur, le rez-de-chaussée présente un mur plein, le premier étage une série d'ouvertures longitudinales étroites, assez semblables à des meurtrières, puis le regard, en s'élevant, rencontre cinq lucarnes qui surgissent du toit, flanquées de doubles pilastres, et surmontées de frontons circulaires.

Mais ce qui fait l'originalité de cet édifice c'est l'ornementation personnelle, et en quelque sorte professionnelle, dont Jean d'Estrées l'a revêtu. Grand maître de l'artillerie de France, il a fait sculpter en maint endroit les attributs

de sa charge, ces canons et ces boulets qui lui ont paru plus éloquents que tous les blasons du monde. Sur la façade extérieure, trois boulets surmontent les ouvertures du premier étage et les frontons circulaires des cinq lucarnes, et, dans le tympan d'un de ceux-ci, un canon lance sa bordée. Dans la cour intérieure où donnent au rez-de-chaussée des appartements voûtés, plusieurs fenêtres sont surmontées de boulets. Jean d'Estrées se souvenait-il de l'un de ses prédécesseurs, Jean de Pommereux, qu'il avait dû connaître en Italie où il avait été tué, très jeune, en 1524, et qui — le premier peut-être — avait fait sculpter boulets et grenades sur son château du Plessis-Brion (1), et entourer de ces ornements les écussons accolés de sa femme et de lui ? Toujours est-il qu'il a tenu à nous avertir que nous sommes, à Cœuvres, chez des artilleurs, et même à l'un des berceaux de l'artillerie française.

Les communs, le mur du nord par lequel on entrait dans la cour du château, le pavillon sud-ouest, les cuisines, offices et bûchers du sous-sol de l'est, c'est tout ce qui subsiste de la confortable habitation seigneuriale. Artilleur, bâtisseur et véritable créateur de dynastie, Jean d'Estrées l'avait fait surgir pour plus de deux siècles, et peut-être en avait dirigé les travaux, de cette même main dont il désignait la place des batteries, et parfois même chargeait les canons.

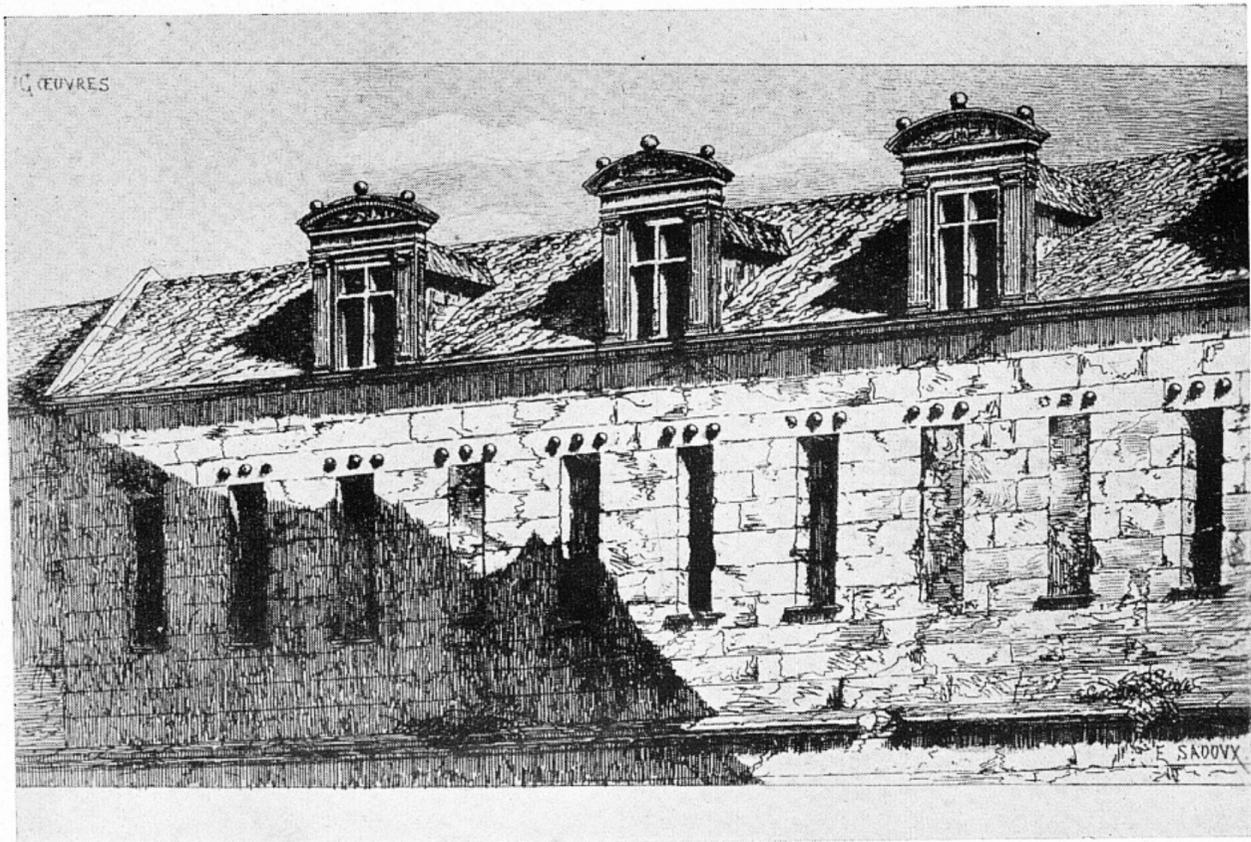
Est-ce encore lui qui a bâti le château-ferme de Louâtre, aujourd'hui propriété de la famille de Lubersac, et où, malgré d'inévitables remaniements, tant de vestiges subsistent du temps de Henri II ou de ses successeurs ?

L'entrée n'offre à vrai dire, rien de remarquable, mais, sur le mur latéral de droite, voici, au premier étage, une fenêtre compartimentée avec fronton triangulaire, linteau sculpté et cannelures. Sur le derrière du bâtiment se détache une vieille tour carrée à toit pointu, et dont la porte, analogue à la fenêtre que nous venons de décrire, est du plus pur style Renaissance.

Approchons davantage : nous reconnâtrons, avec des

---

(1) Comte de Bréda : **Recherches historiques sur la paroisse du Plessis-Brion**. Bulletin de la Soc. Hist. de Compiègne, tome 15, 1913.



*Façade extérieure des communs du château de Cœuvres.  
(d'après l'ouvrage de Palustre.)*



variantes, l'ornementation des communs du château de Cœuvres. Boulets et canons sculptés impriment sur les murailles comme la signature des grands maîtres de l'artillerie. Sur le fronton triangulaire de la vieille porte, trois gros boulets s'accusent en relief, non plus accolés au sommet et aux côtés du triangle, mais à une légère distance qui ne les fait d'ailleurs que mieux ressortir. Sur le linteau, et non plus sur le tympan, des boulets beaucoup plus petits forment deux bandes continues. Même ruban de boulets sur le linteau de la fenêtre, mais ici interrompu en son milieu par un canon sur son affût, exactement le même qu'à Cœuvres, et braqué également à gauche.

Il faut se rendre à l'évidence : les d'Estrées ont passé par là. Nous avons vu que Jean avait acquis — on ne sait à quelle date — un tiers de la seigneurie. Son fils s'intitule encore parfois : seigneur de Louâtre. A l'un des deux appartient la construction. Je remarque cependant qu'Antoine, bien que s'étant, presque toute sa vie, occupé d'artillerie, n'a été grand maître que tardivement en 1597 et n'exerça la charge que peu de temps, s'en étant démis en novembre 1599. Jean eut certainement plus de loisir pour s'en prévaloir.

Tout répond, à l'intérieur de la ferme, aux vétustes aspects du dehors : la salle du rez-de-chaussée et celle du premier étage, vastes avec leurs plafonds à solives et leurs grandes cheminées à manteaux et à colonnes, la cheminée du grenier, moins monumentale mais qui semble n'avoir jamais subi de retouche, l'épaisseur des murs, l'escalier de pierre et ses marches usées, le pigeonnier sous le toit aigu de la tour carrée. Dans le paisible village, qui a gardé, même après les guerres de 1914 et 1940, sa physionomie d'autrefois, et où l'on croit se trouver, çà et là, en plein XVI<sup>e</sup> siècle, au cœur d'une très vieille France paysanne, il y a encore, à quelque distance, un autre bâtiment flanqué d'une tour octogonale qui semble du même âge, et a pu faire partie du même domaine.

La tradition veut que Gabrielle, et naturellement, avec elle, le Béarnais, soit venue en ces lieux où la voix des hommes d'armes alterna sans doute plus d'une fois avec celle, non moins rude, des paysans... mais jusqu'où ne

croit-elle pas découvrir leurs ombres complices ?

En même temps que la terre et seigneurie de Cœuvres, Jean d'Estrées acquiert celles de Cutry, qui en sont inséparables et relèvent aussi du comté de Soissons. Il obtient, sans doute peu de temps après, des enfants d'Antoine de Malortie, celles de Dommiers qui relèvent d'Oulchy-le-Château, puis achète, le 10 décembre 1555, celles de Mortefontaine, relevant du duché de Valois (1).

Pour en finir avec ses acquisitions, j'ajoute qu'il se rendra possesseur, par contrat du 16 juin 1567, de biens placés dans la seigneurie de Saint-Bandry, qui appartient aux religieux de Saint-Jean-des-Vignes, et aussi de plusieurs héritages situés, les uns sur le territoire d'Ambleny, dépendant du chapitre de Saint-Gervais de Soissons, les autres sur celui de Laversine, dépendant des religieux de Saint-Denis.

Ambleny et Laversine deviennent, à la fin de sa vie, l'objet de son ambition. Pour les amener à son domaine, il essaie de profiter des aliénations de biens ecclésiastiques ordonnées, semble-t-il, à plusieurs reprises, jusqu'à concurrence de 50.000 écus, par Charles IX, avec permission du Pape.

Dès 1563, il fait procéder à différentes démarches relatives à la terre d'Ambleny, notamment à une enquête sur ses revenus, mais n'arrive pas à décider les chanoines de Saint-Gervais à la lui céder. Il doit se contenter de quelques fiefs dits : le Four Agomay, Montaigu, Magauville ou Magouville, ce dernier qu'il obtient en octobre 1569, ou que son fils obtient pour lui.

Il est plus heureux à Laversine. Le 11 octobre 1570, il en achète, pour 20.000 livres, la terre et seigneurie, ainsi que le fief des Ruisseaux au village de Berneuil, à la charge qui ne semble pas avoir été exécutée, « de tenir le tout en foi et hommage des religieux de Saint-Denis en France ».

Une notice anonyme, qui se trouve aux Archives, attribue à son fils, Antoine, l'achat de Laversine. Il se peut

---

(1) J'emprunte ces précisions et les suivantes à une précieuse notice anonyme sur le duché d'Estrées. Archives Nationales. R1 -1.

qu'en cette occasion Antoine ait représenté son père, mais c'est bien Jean qui est parmi les d'Estrées, le premier seigneur de ce village. Nous en avons une preuve formelle : le dénombrement que lui présentent, le 16 juillet 1571, à cause de sa terre et seigneurie de Laversine, « les religieux, prieur et couvent » de l'église et monastère des Célestins de la Sainte-Trinité de Villeneuve (1).

Je ne suis aucunement sûr de n'avoir rien oublié de ses achats de terres. J'en ai dit assez pour montrer qu'il a peut-être décuplé son patrimoine, et laissera à ses descendants, en même temps qu'un nom glorieux, qu'il n'a pas d'ailleurs fini d'illustrer, une importance territoriale singulièrement accrue.

### 5. *Le Réformé ou prétendu tel.*

Durant l'unique année de règne de François II, et les quatorze de règne, plus ou moins nominal, de Charles IX, la question religieuse, déjà si importante, passe au premier plan. Il en est de la Réforme comme de toute grande et dangereuse nouveauté : elle commence par attirer les variétés les plus contradictoires d'intérêts, d'ambitions, d'illusions. Les humanistes, d'ailleurs vite détrompés, y cherchent, au début, une philosophie libérale ; les petites gens, artisans et paysans, un mouvement social égalitaire dirigé contre la noblesse et la monarchie ; l'invitation à refuser l'impôt, les droits et services féodaux ; parfois même à assiéger et égorger les seigneurs ; ces derniers y trouvent l'occasion de s'émanciper du pouvoir royal ; les souverains enfin celle de faire main basse sur les biens du clergé. Qu'on ajoute la force de l'exaltation religieuse, à laquelle l'Eglise ne voit longtemps à opposer que dureté, répression, supplices, et l'on comprendra les rapides progrès des Réformés.

Nulle part, si l'on en croit l'historien Lemonnier, ces progrès ne sont plus sensibles qu'en Picardie.

« A Noyon, écrit-il (2), le protestantisme compta, pres-

(1) Archives Nationales : R4- 126.

(2) Henry Lemonnier. Tome V, 2<sup>e</sup> partie de l'*Histoire de France* de Lavisse, page 190.

» que dès la première heure, des adhérents dans presque  
» toutes les classes de la société. Le 22 novembre 1548,  
» le Parlement de Paris ordonnait au prévôt de Noyon  
» de poursuivre et châtier les hérétiques. En 1549 il signa-  
» lait l'existence de nombreux réformés, et même la tenue  
» de conventicules dans toute l'étendue du bailliage  
» d'Amiens. En 1552, les réformés de Laon se retirèrent  
» en corps au château d'Aulnois, appartenant à un core-  
» ligionnaire, le comte de Rouci, lorsqu'ils furent inquiétés  
» par les magistrats de la ville ». On cite, comme ayant  
introduit le calvinisme dans le Soissonnais, un certain  
Etienne Pouillot, retiré à Fère-en-Tardenois en 1546, et  
le président Delaplace, qui ne se serait pourtant déclaré  
qu'en 1560, et se serait abrité, tour à tour, au château de  
Vez et dans celui de Coucy. L'influence du prince de  
Condé, qui ajoute à tant de titres celui de comte de Sois-  
sons, doit aussi contribuer dans une large mesure à sa  
diffusion.

Or Brantôme cite Jean d'Estrées comme ayant été « fort huguenot », et assure qu'à son exemple beaucoup de ses officiers l'étaient aussi. L'abbé Le Laboureur, dans une note de son édition des *Mémoires* de Castelnau (1), explique que Catherine de Bourbon « ayant l'honneur d'appar-  
» tenir de parenté au roi de Navarre et au prince de  
» Condé, le sieur d'Estrées, son mari, s'attacha particu-  
» lièrement à eux, et se laissa aller à la nouvelle religion,  
» dont on remarqua qu'il fut le premier qui la professa  
» publiquement en Picardie, ayant osé prêter la maison  
» de Cœuvres, qu'il avait acquise, pour y faire le prêche. »  
Le Père Anselme répète à peu près textuellement la note de Le Laboureur. Aussi l'historien Haag, dans son grand dictionnaire intitulé : *La France Protestante* (2), croit devoir faire une place au seigneur de Cœuvres, et assure qu'il a été et est resté protestant, malgré « les séductions et promesses de toute espèce » qu'aurait employées Catherine de Médicis pour le ramener à l'orthodoxie.

---

(1) *Mémoires de Castelnau*, publiés par Le Laboureur. II, page 304.

(2) Haag : *La France Protestante*. Tome V. Paris. Cherbuliez. 1835.

La réalité cependant semble plus complexe. La parenté alléguée des Bourbons est assez relative, puisqu'au début du règne de Charles IX, le vieil homme de guerre est veuf depuis 22 ans. A la clarté des faits et des documents, examinons la conduite de notre personnage. Peut-être nous éclairera-t-elle sur ses opinions.

François II, dès le 30 mars 1559, le maintient dans sa charge, et, le 10 septembre, le nomme capitaine du château du Monthulin que jadis François I<sup>er</sup> l'avait chargé de bâtir. Ce règne est celui des Guises. Si, dès lors, d'Estrées avait été à ce point huguenot, n'eût-il pas été mis à l'écart, mais nous savons qu'il est et reste au mieux avec le duc François, son glorieux chef de Calais et de Thionville.

Au début du règne de Charles IX, qui est en réalité celui de Catherine de Médicis, il est de nouveau conservé. Catherine, si l'on en croit Tallemant, aurait marqué quelque hésitation à l'employer en raison de sa sympathie pour les protestants. Il lui répond avec allégresse que « son honneur n'a pas de religion ». J'abrège la phrase pour la rendre plus convenable ! Effectivement son dévouement à la monarchie l'emportera sur ses convictions calvinistes, mais peut-être celles-ci n'étaient-elles pas ferventes à l'excès.

En 1561 la ville de Soissons est fort agitée. Les huguenots veulent y faire le prêche, et les catholiques s'y opposent. « Pour accommoder le différend, écrit Dormay (1), et empêcher les désordres qui en pouvaient naître, on appela M. d'Estrées, seigneur de Cœuvres, qui était considéré des deux partis à cause de sa noblesse et de sa charge. Par son crédit et par la résistance des catholiques, il n'y eut pas de prêche à Soissons, mais il se tint à Belleu, quoique ce village appartint à notre évêque ». Le rôle d'arbitre, ici dévolu au seigneur de Cœuvres, ne prouve-t-il pas qu'il n'est irrémédiablement engagé dans aucun parti ?

Quand la guerre civile, malgré les efforts de Catherine et de Michel de l'Hôpital, semble devenir inévitable, Charles IX, par lettres datées de Melun le 4 avril 1562,

---

(1) Dormay : **Histoire de Soissons**. II, page 459.

lui confère, comme à son « amé et féal cousin, en considération de ses recommandables services aux guerres et ailleurs », la lieutenance générale de l'Orléanais, avec résidence à Orléans, pour y commander en l'absence du gouverneur, le prince de la Roche-sur-Yon. Il a donc la confiance, non seulement du roi et de la reine, mais des chefs catholiques, ceux qu'on appelle les triumvirs : le duc de Guise, le connétable de Montmorency, le maréchal de Saint-André. En réalité, sa mission est d'empêcher Condé de s'emparer de la ville. Il n'y réussit pas. Comme l'écrit, de Paris, l'ambassadeur d'Espagne, Perrenot de Chan-tonney, le 12 avril 1562 : « enfin le prince de Condé s'est » saisi d'Orléans, Blois et autres villes sur la rivière de » Loire, ayant prévenu M. d'Estrées, qui avait été envoyé » de la part du roi très chrétien, mais il n'arriva pas à » temps (1). » Personne n'ajoute, pas même l'ambassa-  
deur d'Espagne, qu'il y eut de sa faute. Avant même sa nomination, le 2 avril, Orléans avait été enlevé, pour ainsi dire au galop.

Par contre Perrenot ne dissimule pas ses soupçons au mois d'août, lors du siège de Bourges par les triumvirs. Il écrit le 27 : « L'artillerie qui se attend d'Amiens tarde » beaucoup. Aucuns soupçonnent que le sieur d'Estrées, » qui est à Paris, est plus long à l'acheminement des » munitions qu'il ne conviendrait, et est tenu favorable » aux protestants. » Il faut croire cependant que l'artil-  
lerie finit par arriver puisque, trois jours après, le 31, la place est prise : c'est d'ailleurs une de celles dont La Treille fait honneur à son chef, absent ou présent : nous ne savons. Perrenot — remarquons-le en passant — insinue que le grand maître est favorable aux protestants : il ne dit pas qu'il soit lui-même protestant.

Sait-il d'ailleurs, cet ambassadeur du roi Très Catho-  
lique, avec quelles difficultés pécuniaires se débattent et le personnel de l'artillerie et celui qui en a la charge ? Une lettre de Catherine de Médicis adressée le 14 septembre

---

(1) **Mémoires de Condé : Recueil pour servir à l'histoire de France, contenant ce qui s'est passé de plus mémorable sous les règnes de François II et de Charles IX**, 5 volumes, in-4°. Londres, 1739. Tome II, pages 32, 63, 93, 114.

1562 à son ministre, M. de Gonnor, en suggère l'idée (1) :  
« Le sieur d'Estrées m'écrit que les charretiers ne se veulent contenter de 7 sous 6 deniers pour chacun cheval par jour, et je lui réponds qu'il faut qu'ils en passent par là... Il se plaint fort qu'il lui est dû cinq années de sa pension et trois de son état de l'artillerie. Je vous prie d'adviser si vous lui en pourrez faire bailler une année, de laquelle je lui écris qu'il se contente, sachant, comme il fait, quelles sont nos nécessités. »

Maîtres de Bourges, les triumvirs, qui d'abord songeaient à reprendre Orléans, se décident pour Rouen, où les huguenots sont installés, ayant à leur tête Montgomery : il s'agit de mener à bien l'opération avant le débarquement imminent des Anglais, à qui Condé et Coligny viennent de livrer Le Havre en échange de secours. Ici d'Estrées est présent ; il commande en personne son artillerie, et se montre, une fois de plus, égal à sa réputation. Il contribue, pour une large part, à la prise du fort Sainte-Catherine, enlevé le 6 octobre ; le 13, il a abattu les défenses de la ville. « L'artillerie est posée, écrit Perrenot de Chantonney, jusques à 40 pièces, desquelles on fait batterie ». Le 26, c'est l'assaut, après que d'Estrées a fait sauter, par une mine, la porte Saint-Hilaire, et c'est un sac de trois jours, que Catherine de Médicis — disons-le à sa louange — avait tout fait pour éviter, essayant en vain de persuader aux habitants de capituler. Il faut convenir qu'ici le grand maître a su faire taire ses sympathies : « Si ne laissa-t-il de bien servir son roi au siège de Rouen, aux premières guerres, comme je vis », constate Brantôme. Il est vrai qu'il a, à ses côtés, dans l'armée catholique, son cousin, Antoine de Bourbon, le père de Henri IV, revenu au catholicisme depuis le colloque de Poissy, et à qui sa folle témérité vaut une arquebusade dont il mourra un mois plus tard : il était semble-t-il, fort lié avec ce souverain, et depuis longtemps, comme il ressort d'une lettre du maréchal du Biez, remontant à 1547 (2).

---

(1) *Lettres de Catherine de Médicis* publiées par Hector de la Ferrière. Paris, imprimerie nationale, 1880, I, p. 399.

(2) Bibliothèque Nationale. Manuscrits : n° 20521. Lettre de du Biez au roi de Navarre.

Au cours des opérations de guerre qui précèdent la bataille de Dreux, Perrenot est repris de ses soupçons. Il écrit, de Paris, le 9 décembre 1562 : « Ce matin j'ai su » que la nuit passée, à la minuit, les ennemis ont com- » mencé à lever leur camp. L'on n'a pas encore envoyé » après eux... La cause pourquoi l'on ne les a pu suivre » subitement est que le sieur d'Estrées, ayant charge de » l'artillerie, a été fort long à se pourvoir. Comme il est » toujours soupçonné de leur être favorable : autrement » on les eût pressés et contraints de se battre aujour- » d'hui. » Mais, dix jours après la bataille tant désirée par l'Espagne a lieu, et les catholiques y ont le dessus, grâce au sang-froid du duc de Guise. Je ne vois nulle part rapporté que d'Estrées y ait participé.

Par contre, tout le monde a pu le voir au siège du Havre, en juillet 1563.

Après la paix d'Amboise qui mettait fin, le 19 mars, à la première guerre, huguenots et catholiques, réconciliés dans un élan national, hélas éphémère, décident, à l'instigation du maréchal de la Vieilleville, de reprendre la place si imprudemment livrée aux Anglais. Les témoignages, ceux de Castelnau, de Carlois, le secrétaire de La Vieilleville et le rédacteur de ses *Mémoires*, enfin de l'anonyme auteur d'un « discours au vrai de la réduction du Havre », recueilli dans les *Mémoires dits de Condé*, concordent tous sur le rôle essentiel du grand maître dans une occasion dont son cœur de vieux Français doit être charmé (1).

Tous louent et mettent en lumière « son bon service ». Il commence par faire braquer plusieurs pièces pour écarter à grands coups de canons, « l'armée et secours d'Angleterre », qu'une petite barque sortie du Havre à la tombée de la nuit avait alertés. Les assiégés voulant loger des pièces au bout de leur jetée, il décide, lui, d'y placer les siennes. Il a pour le seconder, le sénéchal d'Agenais, et ce Caillac, gouverneur de Boulogne, qui commandait

---

(1) Voir sur le siège du Havre : Castelnau : *Mémoires*, édition Buchon. Paris. Desrez, 1836, Livre 5, page 185 ; La Vieilleville : *Mémoires* dans la collection Michaud et Poujoulat, page 351 ; *Mémoires de Condé*, Londres, 1739. Tome IV, page 560.

avant son arrivée qu'il n'aime pas, on ne sait pour quelle raison, mais précisément le connétable vient « d'appointer leur différend ». Tous travaillent à mener la tranchée jusqu'au bord de la jetée. A cette besogne il est vaqué le dimanche 25 et le lundi 26. Ils sont soutenus par Condé qui, aussitôt sur les lieux, « ne fait logis que dans la tranchée », où le connétable le visite souvent. Le mardi 27, le grand maître a installé son artillerie, précisément, spécifie Carlois, sur un terrain que le maréchal de la Vieilleville avait eu le bon esprit de faire « épuiser ». Il commence de battre la tour du quai et le boulevard Sainte-Adresse. La muraille de ce côté « en moins de 6 volées de 8 canons fut du tout renversée et comme mise en poudre. » Le 30 juillet 1563, d'après Castelnau (1), le comte de Warwick remet la ville, avec toute l'artillerie et munitions de guerre, et les navires qui se trouvent dans le port, avec leurs équipages.

La place reconquise, tous les généraux se disputent l'honneur du succès. Le connétable se l'attribue ainsi qu'à ses fils, tandis que, d'après Carlois, le principal mérite revient à La Vieilleville. Mais tous sont d'accord pour reconnaître la part de d'Estrées, et sa signature figure au bas des articles de la capitulation, avec celles des chefs anglais, du connétable, de son fils le maréchal, et de deux autres de ses enfants, Thoré et Méru.

Cette année 1563 — pour Jean d'Estrées la 77<sup>e</sup> de son âge — en est peut-être la plus glorieuse. A tous, catholiques et protestants, sa vieillesse énergique impose le respect, même l'admiration. Le commissaire François de la Treille, son lieutenant à Paris, traduit alors ce sentiment général dans une mince brochure, à laquelle j'ai déjà fait des emprunts et qu'il intitule : *Discours des villes, châteaux et forteresses battues, assaillies et prises par la force de l'artillerie durant les règnes des Très Chrétiens rois Henry second et Charles IX* (2).

François de la Treille n'est pas un écrivain ; il ne signe d'ailleurs que de ses initiales ; mais il est enthousiaste de

---

(1) Carlois dit : le 2 août.

(2) Bibliothèque Nationale : éditions de 1563 et 1568 : La 21 2 et La 21 2A.

son sujet. Il commence par des généralités, peu contestables, sur l'utilité de l'écriture, démontrée, selon le goût du temps, par des exemples tirés de l'antiquité. Il continue ainsi : « Vous voyez donc les profits qui procèdent de » l'écriture, lesquels considérant avec moi, il m'a semblé » être raisonnable ne cacher à la postérité les mémorables » entreprises de noble et vertueux chevalier, Monsieur » d'Estrées, lesquelles il a jusques ici poursuivi heureusement, au grand honneur et utilité du royaume, dont » lui en sera à jamais due quelque obligation pour avoir su » si bien conduire son état, et si dextrement commander » aux hommes, voire jusques à les faire librement offrir » aux dangers de la mort. » Surtout il loue son chef d'être parvenu à ses fins « sans grande perte de gens », grâce « au bon moyen qu'il a tenu, tant aux approches qu'aux batteries ». — « Cependant qu'il a eu la charge de l'artillerie, constate-t-il, plus de places ont été assaillies, battues et gagnées jusques à ce jour, qu'il n'avait été fait durant le temps de tous ses prédécesseurs ». Enfin, grâce à « son grand désir et diligence », beaucoup de places ont été prises en six ou sept jours, dont le siège aurait autrefois demandé deux ou trois ans.

Notre commissaire d'artillerie se reconforte d'exemples de récompenses accordées par les anciens aux « vertueux » ; il cite pêle-mêle Démétrée Phalère, Porcien Caton, Démosthène, Antoine Muse, médecin de l'empereur Auguste... mais il estime, pour sa part, que « les écritures sont plus sûres que les statues pour perpétuer la mémoire », et il se flatte, sans modestie, que « la preuve de » la prudence, vertu et prouesse de mondit seigneur » d'Estrées, ici sommairement rédigée par écrit, le fera » beaucoup plus vivre et mieux connaître à la postérité » que toutes les statues de pierre ou métal qu'on lui » pouvait ériger. »

Viennent ensuite deux pièces de vers, sous forme d'épîtres, adressées au grand maître et qui continuent à exalter « ses forces et prudences », pour parler comme La Treille. Elles sont dues à un poète que je ne puis identifier, et qui signe de l'initiale : B. La première, que j'ai citée, chante sa générosité ; la seconde ses exploits. Pareil à Persée délivrant Andromède, d'Estrées, nouveau

fils de Mars, ou plutôt Mars lui-même, a su garder et défendre la France, et faire rendre au roi bien des villes « notables ».

Témoin dernier est le Hâvre de Grâce  
Du Dieu puissant et Dieu victorieux,  
Oté des mains des Anglais envieux...  
Là vous montrâtes votre grand diligence,  
Et le zèle que portez à la France,  
Car, sans l'effet et épouvantement  
De vos orgues et flûtes d'Allemant...  
Jamais le lieu qu'on tenait imprenable  
Ne fut venu (c'est chose fort croyable)  
A son seigneur, son roi et possesseur...

Plus loin, et sans plus de talent, hélas ! le poète évoque la prise de Calais « en temps d'hiver qui est peu convenable à faire batteries. » Pour terminer, il donne la liste des places « prises par la force de l'artillerie depuis l'an 1552 jusqu'à la présente année 1563, étant grand maître d'icelle et capitaine général le seigneur d'Estrées, chevalier de l'ordre du roi ». Cette liste, où je ne relève pas moins de 96 noms tirés d'Allemagne, de France, de Piémont, de Toscane et de Corse, est assurément suggestive : elle le serait davantage si l'auteur avait précisé les villes et forteresses dont le grand maître en personne a dirigé le siège.

Celui-ci semble jouir alors d'une avantageuse situation de fortune, bien que, nous le savons, sa pension soit loin de lui être régulièrement payée. Il a marié ses deux filles, sans doute depuis déjà longtemps. Françoise, unie au sire Philippe de Longueval, semble avoir eu une destinée normale, mais Barbe, qui en est, sous Charles IX, à son second mari, Jean de Broc, véritable brigand arrêté bientôt en 1571 par la justice du roi, a certainement une existence plus agitée. La sentence qui ordonnait d'exhumer son mari, décédé dans les prisons d'Angers, pour le décapiter, prescrivait en outre qu'il paierait 20.000 livres d'amende, et que sa maison serait rasée (1). Barbe avait-elle été plus

(1) **Les d'Estrées au pays de Bray**, par un Neufchâtelois. Neufchâtel-en-Bray, 1885.

heureuse avec son premier époux, le sire de Pimont, seigneur de Bulleux ? Le fut-elle avec le troisième, René de Vendômois, marquis de Chamorin ? C'est elle, en tout cas, qui, en 1575, acquerra, des sieurs de Villers, les fiefs, terres et seigneuries de Vauxbuin, Chaudun et autres, mouvant du roi et du comte de Soissons, et celle de la Tourmenault, mouvant de la châtellenie de Cœuvres (1), et augmentera ainsi, dans le Soissonnais, l'importance des d'Estrées.

Quant au fils, Antoine, que nous avons vu fait prisonnier en 1557 par les Espagnols à la bataille de Saint-Quentin, son père le marie, à Chartres, le 14 février 1559, à la fille d'un de ses lieutenants, Jean Babou, seigneur de la Bourdaisière. J'aurai à reparler de cette Françoise Babou dont un Bussy-Rabutin aurait pu dire qu'elle fut encore moins célèbre par sa grande beauté que par l'usage qu'elle en fit, mais il est tout au moins vraisemblable qu'au début même de son mariage, elle apporta à son mari, avec de nombreux enfants, quelques années de bonheur.

Depuis 1563, l'activité militaire de Jean d'Estrées, par un effet de l'âge, décroît peu à peu. Il se contente de tâches secondaires. C'est ainsi qu'il reçoit mission, le 28 septembre 1566, de pourvoir aux réparations du château de Folembroy, puis, le 24 juin 1568, d'établir une garnison de 20 soldats dans celui du Monthulin, deux forteresses dont il a le gouvernement. Quant à la grande maîtrise, il l'exerce encore le 23 février 1567, puisqu'à cette date Catherine de Médicis écrit à un certain M. de Carrouges : « Le roi, mon fils, a vu l'état que vous avez envoyé des » pièces d'artillerie, poudres, balles et munitions qui se » sont trouvées es villes du bailliage de Rouen et » d'Evreux... Je ferai mettre votre état avec d'autres pour » envoyer le tout au sieur d'Estrées, afin qu'il en charge » ses secrétaires, et avise au rabillage qu'il en faudra faire. » Toutefois, dès cette année 1567, alors que se rallume la guerre civile, il se remet à La Bourdaisière de toutes ses fonctions. Celui-ci est même investi du titre de grand maître, sans que d'Estrées en soit dessaisi. Mais

---

(1) Abbé Jacquélet : **La seigneurie de Vauxbuin**. Bulletin de la Soc. Archéologique de Soissons, 3<sup>e</sup> série, Tome 12, page 429.

La Bourdaisière tombe bientôt malade : il est de plus en plus suppléé par son gendre, Antoine d'Estrées, commis officiellement à le remplacer le 1<sup>er</sup> août 1569, si bien que La Bourdaisière étant venu à mourir, le père peut espérer que son fils leur succédera à tous deux. Lui-même, le 6 novembre 1569, « pour indisposition de sa personne, » dit-il, si avant dans son vieil âge qu'il ne peut plus » dorénavant assister aux devoirs de sa charge » (1), se démet de celle-ci dans les mains du roi. Il a le chagrin de la voir attribuer, non pas à son fils Antoine comme il eût pu s'y attendre, mais à Armand de Gontaut Biron, ce qui pouvait confirmer l'expérience qu'il avait sans doute acquise du caprice des princes et des jeux de la politique.

Dès 1567, la transmission de ses pouvoirs à La Bourdaisière, en un temps où les nouvelles sont souvent mal colportées et plus mal interprétées, donne occasion de le croire mort. « Ce bon vieillard, écrit Brantôme, mourut l'année des secondes guerres », ce qui signifie 1567, et plusieurs auteurs de notices, particulièrement Moreri, répètent cette date, manifestement erronée. Le Père Anselme, je ne sais d'après quel témoignage, donne pour la mort du seigneur de Cœuvres, celle du 23 octobre 1571 : nous allons voir qu'elle mérite aussi discussion.

La question religieuse, alors si brûlante, et le désir d'accroître ses terres, occupent les dernières années de Jean d'Estrées.

L'historien protestant Haag signale qu'aux archives de Genève on conserve une lettre de lui, datée d'octobre 1564, où il demande — je pense au conseil de ville — de lui envoyer à Cœuvres, pour pasteur, Jean Hellin, natif de Picardie (2). C'est, à ma connaissance, l'acte le plus nettement calviniste qu'il ait accompli : encore n'en savons-nous pas le mobile : conviction, opportunisme, indifférence ? Dès cette date, semble-t-il, il autorise le prêche dans son château, et l'on a vu qu'une des salles voûtées des sous-sol de l'est en conserve encore le souvenir dans des fresques aujourd'hui presque effacées.

---

(1) Cité sans référence par Basset : **Mémorial de l'artillerie**. Tome XI. Paris. Imprimerie Nationale, 1932.

(2) Haag : **La France Protestante**. Tome V. Paris, Cherbuliez, 1855. Renvoi aux archives de Genève : n° 1775.

Quelques habitants du village passent-ils alors au calvinisme, ou des calvinistes de l'extérieur viennent-ils s'y fixer ? Toujours est-il que les protestants s'y accroissent en nombre suffisant pour y avoir un cimetière particulier. Nous lisons en effet, dans le terrier de 1690 (1), qu'un certain Laubry, procureur en la justice de Cœuvres, est en possession « d'un petit clos fermé de murailles qui était autrefois le cimetière où l'on sépulturait les gens de la religion, dans la ruelle qui conduit à Laversine. » D'Estrées semble avoir des huguenots parmi ses serviteurs, particulièrement son receveur (2). Il n'en reste pas moins en bons termes avec son curé, Dom Nicolas Lépaulart, frère du doyen de la cathédrale de Soissons, et qui est en même temps religieux de Saint-Crépin-le-Grand, et prieur de Sainte-Geneviève. Le curé, il est vrai, est d'une grande largeur d'esprit, et l'on suspecte son orthodoxie : son témoignage, heureusement conservé et publié, est intéressant pour notre sujet.

Au début de la deuxième guerre civile, le 27 septembre 1567, Soissons est surpris et occupé par une bande protestante aux ordres de François II de Hangest, seigneur de Genlis, et livré à un pillage de six mois, à ce point violent qu'il détruit l'héritage des siècles, et ne sera pour ainsi dire jamais réparé. Lépaulart, chassé de son monastère de Saint-Crépin, vit, toute entière, cette période tragique dans l'angoisse, les vexations, la maladie ; son journal est un précieux document. Que nous apprend-il et sur la conduite de Jean d'Estrées, et sur l'attitude religieuse du curé de Cœuvres, qui pourrait bien être également celle de son seigneur ?

On y lit ceci : « Le jour de saint Denys, 9<sup>e</sup> d'octobre, » vinrent quelques sergents de Vendy (c'était le capitaine » protestant qui occupait Soissons), des huguenots des » environs de Crépy, Pierrefonds, Vivière et Cœuvres, » auxquels en donnant à dîner, ils me dirent que M. d'E- » trées ne voulait s'immiscer en cette guerre, s'était allé » retirer avec M. de Bouillon à Sedan ou à Jamar (il s'agit

(1) **Terrier du duché d'Estrées.** Archives de Vierzy (en possession de M. Moquet), page 18.

(2) Ceci ressort du **Journal de Lépaulart.** Bulletin de la Société Archéologique de Soissons. 1859, page 37.

» en réalité de Jamets en Barroy, près de Montmédy), et  
» qu'il avait dit que je me retirasse en son château, si  
» j'y voulais aller. » — Et plus loin : « Il arriva aussi à  
» Soissons quelque nombre de soudars venant, comme ils  
» disaient, des contrées de Sedan, de Jamais et Bouillon...  
» Je demandai à quelques-uns si M. d'Estrées était encore  
» à Sedan avec M. le duc de Bouillon : ils me répondirent  
» qu'il était allé à Jamais, arrière des coups. Un autre  
» dit qu'il était un poltron de faire la cane à l'heure où il  
» convenait défendre l'Évangile. Je répondis qu'il avait  
» fait prudemment et que, lui étant déjà âgé de plus de  
» 80 ans, et ne pouvant plus porter les armes ni la fatigue  
» de la guerre, il ne s'en voulait mêler ni pour l'un ni  
» pour l'autre, et que, ci-après, on ne pourrait lui repro-  
» cher d'avoir porté les armes contre le roi. » Ailleurs,  
Lépaulart se défend d'avoir conseillé cette conduite qu'il  
approuve, et surtout d'avoir promis au seigneur de Cœu-  
vres d'être son ministre.

Ainsi le vieux maître de l'artillerie n'a pas voulu parti-  
ciper, dans le Soissonnais, à la victoire, d'ailleurs éphé-  
mère, de ces huguenots parmi lesquels on le range. Tant  
qu'il a exercé son commandement, en toute occasion et  
particulièrement au siège de Rouen, il s'est décidé, avec  
ou sans peine, à déverser sur eux le feu de ses batteries.  
Le moins qu'on puisse dire est que son zèle calviniste  
apparaît relatif. Cabaret le montre faisant lui-même  
incendier l'abbaye de Valsery, pour divertir les protes-  
tants qu'il abrite dans son château, et la regardant avec  
eux brûler du haut de sa terrasse du sud. C'est une légende,  
trop facilement accueillie par l'abbé Poquet (1), et que  
fait évanouir le témoignage formel de Lépaulart : Jean  
d'Estrées est à ce moment à Sedan, « ne se voulant entre-  
mettre ni immiscer ni pour les huguenots ni pour les  
papistes. »

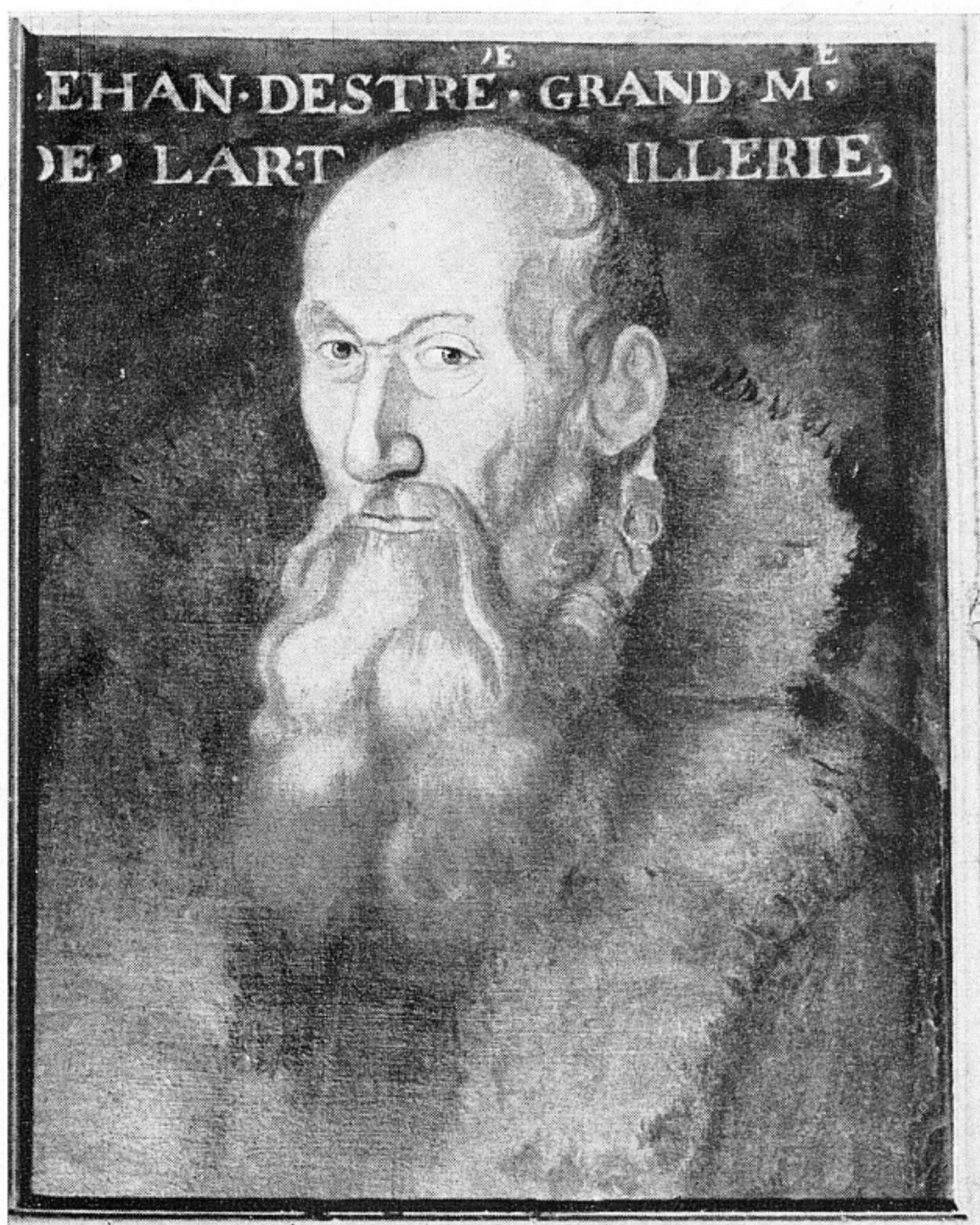
Il reste qu'il a favorisé la réforme, probablement dans  
l'armée, et, sûrement, dans ses terres du Soissonnais.  
Peut-être subit-il l'influence du prince de Condé, son  
parent, très grande dans la région de l'Aisne ; peut-être

---

(1) Bulletin de la Société Archéologique de Soissons. Tome  
IX : Notice sur Cœuvres.

partage-t-il les opinions religieuses de son curé, qu'il inspire sans doute. Or Lépaulart, dans ses éternelles discussions avec les huguenots, et ses entretiens avec son frère, le doyen de la cathédrale, tout en déclarant qu'il ne veut point de « nouvelle profession, ni autre que celle de son baptême », fait à la réforme les plus larges concessions. Il reconnaît « qu'il y a de grands abus à la papisterie », qu'on devrait abolir beaucoup de « superstitions ou cérémonies trop grossières, qui sont inventées, depuis cinq ou six cents ans, dans nos églises », par exemple réduire les quêtes, fêtes, jeûnes, et le nombre des couvents, abbayes, églises, collégiales. On pourrait admettre le chant des psaumes, qui est « beau et plaisant » ; c'est un malheur qu'on ne se soit point résolu en France à la confession d'Augsbourg ; « notre religion romaine a gardé les points capitaux et fondamentaux de la foi. Quant aux mœurs, et à notre manière de vivre, et au pratique extérieur, il y a bien à corriger. » D'ailleurs « ce qui est aujourd'hui en dispute est indifférent, trois ou quatre points réservés. » On pourrait s'entendre, n'était l'insatiable cupidité de la papauté et des prélats. On pourrait dresser « une bonne réformation de l'Eglise, en faisant des deux religions une bonne », et le curé de Cœuvres affirme de lui-même, comme de son seigneur — manifeste coïncidence — « qu'il ne veut être ni huguenot, ni papiste. »

Après la paix de Lonjumeau en mars 1568, et l'évacuation de Soissons par les protestants, Jean d'Estrées revient dans sa seigneurie. A une attitude qui lui vaudrait aujourd'hui le nom de « collaborateur », mais qui ne semble pas tellement éloignée de celle de Michel de l'Hôpital, de Catherine de Médicis et Charles IX quand ils sont de sang-froid, et enfin de ces « politiques » qui aideront Henri de Navarre à prendre la couronne, il doit du moins la conservation de son château et de ses biens : qui sait si ce résultat n'était pas pour lui l'essentiel ? Le pasteur Hellin quitte vraisemblablement Cœuvres vers 1570, et est, à cette date, remplacé par Joachim Dumoulin. Mais, quand arrive la Saint-Barthélemy, c'est-à-dire le 24 août 1572, notre vieux guerrier revient à une orthodoxie, dont nous ne savons trop dans quelle mesure il s'est écarté. Il



*Jean d'Estrées, grand maître de l'artillerie.  
Portrait peint du 17<sup>e</sup> siècle, conservé au château de Beauregard,  
près de Blois.*



expulse son ministre qui court alors, paraît-il, les plus grands dangers. Nous avons là-dessus un texte formel, cité par l'historien protestant Douen (1) : le récit de Pierre Dumoulin, fils de Joachim, et qui devait enseigner la théologie à Sedan : « Le 24 août, écrit celui-ci, avait lieu » le massacre des fidèles par tout le royaume. Mon père » était à Cœuvres et avait la fièvre quarte, et était sans » argent. Ma mère et tous leurs enfants étaient malades. » M. d'Estrées changea de religion, et chassa mon père » de Cœuvres, au lieu de le secourir. » Toutefois, grâce à une brave femme qui avait une maison à un quart de lieue, la famille échappe aux massacres, et les parents réussissent à gagner Muret. Sans doute ne saurons-nous jamais les raisons de la suprême volte-face de l'ancien grand maître : considère-t-il alors la cause protestante comme perdue ? Laisse-t-il tomber un masque tenu jusque là pour nécessaire ? Fait-il de nouveau passer la foi monarchique avant l'autre, ou bien les croyances de son enfance lui remontent-elles au cœur ? Le fait est là : Pierre Dumoulin, écrivant longtemps après, a pu le dramatiser : l'histoire ne parle guère de massacreurs au moment de la Saint-Barthélemy dans la région de l'Aisne, mais il ne l'a sûrement pas inventé.

Son témoignage, est-il besoin de le dire, dément la date du 23 octobre 1571, donnée par le Père Anselme, on ne sait pour quelle raison, comme celle de la mort de Jean d'Estrées. Il n'est pas le seul. Nous savons, par les archives de Vierzy, que notre infatigable acquéreur de terres achète encore, le 28 janvier 1572, le fief des Tournelles ; le 30, celui de Vaulx. Les archives de Chantilly nous apprennent qu'il s'oppose, en 1573, à la vente par décret de la terre de Domart sur la Luce, poursuivie par Jean de Bannast, sieur de Pommeras ; que, le 28 juillet de cette même année, il reçoit encore des aveux à lui baillés pour des fiefs à Belloy en Picardie. Bien mieux, si l'on en croit Colliette, il présente, le 24 mai 1574, un dernier dénombrement de sa seigneurie du Catelet, dont la population n'est encore que de 200 habitants, et, le 30 mai de

---

(1) Douen : **Essai historique sur les églises réformées du département de l'Aisne**, une brochure in-8° de 185 pages. Quincy (Seine-et-Marne). 1860, page 33.

cette même année, le chroniqueur Pierre de l'Estoile qualifie son fils Antoine, qui a déjà passé la cinquantaine, de « jeune seigneur d'Estrées », ce qui semble impliquer que son père vit toujours.

Par contre, le 12 mai 1575 il doit être mort, car c'est Antoine qui consent un bail à ferme des terres d'Estrées, Belloy et Assevillers et, le 13 août de cette même année, c'est encore Antoine qui rend au roi un acte de foi et hommage pour la vicomté de Cœuvres, ses appartenances et dépendances, et il est qualifié de « fils et héritier de feu messire Jean d'Estrées. » (1)

Ce dernier s'est donc éteint entre le 30 mai 1574 et le 12 mai 1575, vraisemblablement à la fin de l'année 1574 et à l'âge de 88 ans. « Il mourut en sa maison, très renommé capitaine », dit Brantôme, entendons dans son château de Cœuvres, et il fut enterré, d'après le Père Anselme, en l'église paroissiale de ce village. Nous avons pu voir combien il a ajouté à la fortune de sa famille. Il n'a pas moins bien servi son pays et la monarchie, les ayant toujours préférés à ce qu'on appellerait maintenant « son parti ». Au milieu des pires désordres civils, les grands souvenirs patriotiques de Renty, Calais, Thionville, le Havre, l'accompagnaient au tombeau : ils l'accompagnent encore dans l'histoire. A l'entrée de cette longue avenue où se profilent ses descendants, on le reconnaît à sa mine altière, à son masque ferme et dur comme le bronze de ses canons : c'est un ancêtre !

MAXIMILIEN BUFFENOIR.

---

(1) Notice anonyme sur le duché d'Estrées. Archives Nationales. R1 1

## Une émeute à Braine en 1793

---

Le 2 juin 1793, une voiture particulière s'arrête à Braine. En descendent deux voyageurs : un abbé et une dame. Tous deux entrent chez les commerçants et particulièrement chez les épiciers.

Ils font des emplettes, ils achètent des chandelles, beaucoup de chandelles, toutes les chandelles disponibles : « 31 livres y compris le panier les contenant », dit le procès-verbal transmis au Juge de Paix.

Nous sommes au début de la Terreur, les esprits sont aussi montés que les prix, les assignats abondent, le numéraire est rare, la loi du maximum est mal respectée, le marché de Braine très peu approvisionné, les nouvelles les plus folles courent les chemins depuis la capitale jusqu'en la petite ville. A Braine, comme ailleurs, on vit dans un climat nettement révolutionnaire. Il ne faut que peu de choses pour faire naître l'insurrection. Le même jour à Paris, la commune fait cerner les Tuileries par 80.000 hommes et 60 canons. Les Girondins sont vaincus, arrêtés puis bientôt guillotisés.

Les agissements des deux acheteurs paraissent suspects. La foule gronde sur leur passage. On parle d'accaparement par les ennemis de la République, la soutane ajoute encore à cette suspicion. Il s'agit de l'abbé Le Duc, directeur du Séminaire de Cambrai, et de sa gouvernante : la veuve Bailly. Ils logent à l'Hôtel de la « Croix d'Or », tenu par Murguet.

Le lendemain, vers « 3 heures de relevée », les deux voyageurs sont cités à comparaître sur ordre de la municipalité. Celle-ci s'érige en tribunal et tient audience à l'hôtel de ville. Rien de sérieux ne peut être invoqué contre les « suspects », ils ont acheté des chandelles certes, mais n'est-il pas normal qu'un prêtre ait besoin de luminaire et craigne d'en manquer.

Beaucoup de fiel pimente ce minime incident. P. Louis Renard, huissier et secrétaire « ad hoc » de la municipalité « tire un peu à l'écart » la dame Barreau et, « sur un ton de *mistère* et confidence » lui dit « qu'il y avoit des accapareurs de chandelles logés chez Murguet », et « que l'affaire est grave et que « la municipalité tournoit cela en eau de boudin ».

A ce moment, plusieurs personnes sortent des vêpres de la paroisse Notre-Dame. Marguerite Lacour, femme de Thomas Brocheton, jardinier est dans ce cas et « voit sur la grand'place, près l'arbre de la Liberté, une femme et un *abé* qui s'en retournent de la « Croix d'Or » pour être jugés par la Municipalité ». Elle se joint à ceux qui stationnent devant l'hôtel commun.

Des gardes nationaux « qui se rendent chez eux pour prendre le fusil et assister au salut de la paroisse avec le détachement de la garde nationale » sont aussi témoins des faits et bientôt acteurs. Il en est ainsi pour Nicolas Robert Lepage dit Bichon, pour Jean Pierre Thomas, pour Félix Canier serrurier.

La sentinelle même, « placée au bas de l'escalier de l'hôtel de ville » déclame », sous les armes, avec son fusil », contre la Municipalité. Ce factionnaire est François Lerat, tisserand, il « traite les municipaux de gueux et de coquins qui ne rendront pas la justice ». Jean-Baptiste Plus, épicier, officier municipal qui vient d'être dépossédé de sa place de maire par une récente élection et qui sera peu après huissier du Tribunal, dit à la foule : « Pourquoi votez-vous pour des gueux ». Parmi cette foule amassée place du Martroy, figurent des notables : Etienne Marie Derivière et Victor Joseph Boutroy officiers de santé, Charles Duclerc arpenteur, Aignan Louis Bardou, receveur des droits d'enregistrement.

Pendant ce temps, les édiles brainois « se retirent dans une chambre particulière à l'effet de laisser apaiser l'effervescence qui animoit le peuple ». Ils inclinent à l'indulgence et après une trop longue instruction et un trop long délibéré, Louis Barbe Petit de Champlain, le maire et Jean-Baptiste Arnoult, procureur de la Commune, ainsi que le Conseil au complet décident d'élargir les deux prévenus.

Il est 7 heures de relevée, c'est-à-dire 19 heures du soir. La foule de plus en plus houleuse n'admet pas ce verdict. Parmi les plus excités il y a François Jouvin et Henri Judas voituriers, Jean Sellier marchand épicier, Jean Pierre Tronchain. Par l'organe de Jouvin, le peuple « somme les municipaux de livrer Le Duc à l'effet de lui couper les cheveux en place publique » (1). Cette solution est rejetée par les juges improvisés. Les mutins « frappent la porte fortement et interpellent le Conseil au nom de la loi. Le Maire ouvre une croisée et harangue le peuple, il invoque la justice », il dit que « devant le péril, l'assemblée municipale refuse de livrer les victimes avec dessein de les sauver et persévérant dans sa fermeté jure de nouveau de mourir à son poste plutôt que de souffrir qu'il fut porté la moindre atteinte aux personnes qui étaient sous sa responsabilité ».

La « voix du maire est couverte par un grand murmure ». Des mégères s'en mêlent : Marie Jeanne Doyen, épouse de Mathieu Poincard maître de la Poste aux chevaux, Elisabeth Frassois femme de Clément L'Hermitte, appariteur et concierge de la maison de sûreté. La plus excitée est Marie-Louise Montigny, femme de Joseph Bareau, caporal dans la légion germanique des Ardennes de présent en Vendée », elle prend la parole pour dire au maire : « Tais-toi, pendant que tu es ici, on caresse ta femme », « ce qu'elle exprime en termes impropres »... énonce le procès-verbal.

D'autres citoyens « traitent le maire et le Conseil d'aristocrates et de coquins », ils ajoutent que « s'il ne leur étoit rendu justice, ils se la rendroient eux-mêmes ».

A ce moment, l'abbé, « par prudence, ouvre la croisée et déclare aux citoyens qu'il sacrifieroit volontiers sa vie pourvu que celle de la veuve Bailly, ayant à sa charge 4 enfants, fut conservée, que dès lors qu'ils demandaient ses cheveux, il étoit « près » de les leur donner, qu'effectivement, pour les satisfaire, il prit des ciseaux et se

---

(1) Le dossier de cette affaire existe aux archives de la Justice de Paix de Braine. Deux petits paquets s'y trouvent inclus, ils contiennent des cheveux bruns. Pour l'un d'eux ce sont des cheveux... royaux.

couppat les cheveux qu'il leur jetta par la croisée, la veuve Bailly à l'instant, fit de même. »

Les « huées du peuple » répondent à ce geste spectaculaire. Le maire lui ordonne « au nom de la loi de se séparer, mais au lieu de le faire, ils — (les citoyens) — s'acharnèrent davantage ». La femme Bateau reprend la parole pour se déclarer « bonne patriote, qu'elle sacrifieroit ses jours pour la patrie, mais qu'elle ne vouloit aucune injustice, que la municipalité protégeoit les coupables et cherchoit à les laver ». Le procès-verbal ajoute qu'elle continua d'exciter la furie du peuple déjà trop animé. 11 heures sonnent à l'horloge municipale.

Décidément les choses tournent mal et il est grand temps que l'ordre se rétablisse. On ne sait trop pourquoi la gendarmerie locale n'intervient pas. Sans doute, Lambert, le brigadier, juge-t-il ses effectifs trop minces, 5 hommes, pour agir utilement.

Entre temps, Petit de Champlain a dépêché à Soissons un courrier pour rendre compte de l'incident au commissaire du pouvoir exécutif du chef-lieu de district et lui demander son secours. Peu avant minuit, arrive à Braine un détachement de cavaliers venant de Soissons. « En un instant », « cette troupe dissipe l'attroupement » dit le procès-verbal.

Le maire requiert « 4 gendarmes et 4 cavaliers pour escorter la voiture en laquelle les deux particuliers montent, jusqu'à Vasseny ». Il leur enjoint « d'arrêter tous ceux des citoyens qui se permettraient d'opposer la moindre résistance à l'exécution de l'arrêté ».

Les soucis de la municipalité ne sont pas dissipés pour autant. Elle craint une reprise du mouvement populaire et il lui faut abriter et nourrir 25 cavaliers. Le Conseil se déclare dans l'impossibilité de caserner les militaires, ou de les loger chez des particuliers, il les met en subsistance, hommes et montures, chez les cinq aubergistes du lieu : Murguet à la « Croix d'Or », Chrétien à « L'Ange », Bigot, à « L'Image de Saint-Arnoult », Ravaud au « Cygne » et chez Copineau. Les cavaliers arrivants recevront « les rafraichissements et aliments » nécessaires et « le trésorier de la commune est *authorisé* à payer les frais, le montant lui étant alloué dans son compte. »

Petit de Champlain veut donner une suite judiciaire à l'affaire et il expédie le procès-verbal au Juge de Paix.

Deux jours plus tard, — la justice est expéditive pendant la Terreur — se tient une grosse audience, Morize, le juge de paix, inculpe les instigateurs et participants marquants de cette rude journée suivie d'une nuit agitée. Il fait comparaître de nombreux témoins dont trois prêtres : Jacques Christ Armand, ancien Prémontré, retiré à Cerseuil, Jacques Armand, curé de Cerseuil, son frère, François Thomas Verneaux, curé de Dhuyzel, qui a connu l'abbé Le Duc à Cambray. A ces ecclésiastiques se joignent des gardes nationaux, des habitants : 20 personnes dignes de foi qui racontent ce qu'elles ont vu et entendu.

Morize, respectueux de la légalité, provoque la défense de ses prévenus. C'est Laurent Edmond Laures, l'ex-seigneur de Jouaignes, homme de loy et futur juge de paix de Braine, qui se fait l'avocat des pauvres. Il prononce un habile plaidoyer, il peint ses clients « plus malheureux que coupables », il ose dire l'état fâcheux où se trouve la République », il souligne « la conduite imprudente de la veuve Bailly et de son associé, il n'omet pas les circonstances », « la fête locale qui se tenait le même jour, à Braine ». En passant, il donne un coup de chapeau aux élus locaux « leur justice est exercée par des féals ». Il achève son propos en disant que ses « parties n'avaient pas l'intention de nuire ». En termes pompeux, à la mode à cette époque, il sollicite du tribunal un « acte de fermeté et de courage digne d'enrichir les fastes de l'Histoire ».

Sa tâche est facilitée par le Procureur, J.-Baptiste Charles Arnoux qui invoque la loi et l'ordre public, mais ne s'oppose pas à une certaine indulgence. Le jugement est assez sévère, il s'assortit d'attendus qui, eux aussi, situent un « moment » : « Considérant que l'effet de cette effervescence populaire procède de l'inquiétude dans laquelle vivent depuis la Révolution les citoyens peu fortunés de voir s'accroître journallement le prix des denrées de première nécessité, que le fruit de leur travail peut à peine suffire pour les faire subsister et leur famille, que ce moment où se faisait le délit était précisément celui du retour d'un nombre de citoyens des *amusemens* publics

occasionnés par la fête du pays et dont plusieurs se trouvaient *échaufés* et égarés par la *fumée* des boissons qu'ils avaient pris ».

Le juge acquitte Bichon et Canier, inflige le double de la contribution mobilière et 3 jours de prison à 6 prévenus les moins coupables, dont la femme Bateau, 15 jours de prison à la femme Brocheton et 10 jours, plus la double contribution mobilière à Lerat, la sentinelle irritée et irrévérencieuse. Le juge ordonne impression et affichage de sa sentence en 25 exemplaires.

Le Conseil général de l'Aisne, voulant sans doute apaiser les esprits et montrer sa mansuétude, réduit la détention de moitié.

ROGER HAUTION.

---

## L'ABBÉ LEDUC

---

L'abbé Le Duc est une curieuse figure très attachante et méritant qu'on s'y arrête un peu. Benoît-Louis Le Duc naît à Paris le 7 février 1764. Il est baptisé le même jour en l'église Saint-Paul.

Sa mère, Jeanne-Louise appartient à une famille percheronne de petite noblesse les Tiercelin de la Colleterie. A la naissance de son fils, elle a 18 ans. Plus tard, on l'appellera Madame de Bonneval.

Son père n'est rien d'autre que le roi Louis XV lui-même. Le fait est certain, le second prénom du nouveau-né le présume déjà, la sollicitude royale puis les diverses étapes de sa vie confirment et prouvent cette illustre filiation encore qu'adultérine.

Benoît-Louis Le Duc atteint sa dixième année quand Louis XVI, son « neveu » de la main gauche, lui accorde, à Compiègne, une Lettre de Reconnaissance de Noblesse et lui attribue des armes : « de gueules à la Croix de Saint-André d'argent ».

occasionnés par la fête du pays et dont plusieurs se trouvaient *échaufés* et égarés par la *fumée* des boissons qu'ils avaient pris ».

Le juge acquitte Bichon et Canier, inflige le double de la contribution mobilière et 3 jours de prison à 6 prévenus les moins coupables, dont la femme Bateau, 15 jours de prison à la femme Brocheton et 10 jours, plus la double contribution mobilière à Lerat, la sentinelle irritée et irrévérencieuse. Le juge ordonne impression et affichage de sa sentence en 25 exemplaires.

Le Conseil général de l'Aisne, voulant sans doute apaiser les esprits et montrer sa mansuétude, réduit la détention de moitié.

ROGER HAUTION.

---

## L'ABBÉ LEDUC

---

L'abbé Le Duc est une curieuse figure très attachante et méritant qu'on s'y arrête un peu. Benoît-Louis Le Duc naît à Paris le 7 février 1764. Il est baptisé le même jour en l'église Saint-Paul.

Sa mère, Jeanne-Louise appartient à une famille percheronne de petite noblesse les Tiercelin de la Colleterie. A la naissance de son fils, elle a 18 ans. Plus tard, on l'appellera Madame de Bonneval.

Son père n'est rien d'autre que le roi Louis XV lui-même. Le fait est certain, le second prénom du nouveau-né le présume déjà, la sollicitude royale puis les diverses étapes de sa vie confirment et prouvent cette illustre filiation encore qu'adultérine.

Benoît-Louis Le Duc atteint sa dixième année quand Louis XVI, son « neveu » de la main gauche, lui accorde, à Compiègne, une Lettre de Reconnaissance de Noblesse et lui attribue des armes : « de gueules à la Croix de Saint-André d'argent ».

Ses vingt ans accomplis et malgré sa bâtardise, il est voué à l'Église. Il devient prieur commendataire de l'abbaye de Saint-Germain des Champs à Paris, puis en 1786, abbé commendataire de l'abbaye de Saint-Vincent de Laon. C'était pour le jeune abbé, sinon la fortune, du moins « un superbe établissement », comme on disait alors : 20.000 livres de mense abbatiale.

Mais la Révolution s'approche et le fonds et le revenu vont disparaître à jamais.

Le Duc est intimement mêlé à une affaire obscure et peu reluisante pour Monsieur — le frère du roi, le futur Louis XVIII, — l'affaire Favras (1).

L'abbé Le Duc assiste ce gentilhomme conspirateur à ses derniers moments. Il semble avoir pour mission de retenir sur les lèvres du condamné les mots qui compromettraient à jamais un prince du sang. Favras se tait jusqu'à l'échafaud et son confesseur réussit pleinement dans son rôle délicat, le 15 janvier 1790.

Deux jours après le supplice de Louis XVI, le 23 janvier 1793, Le Duc date une lettre adressée à la Convention pour réclamer le corps de son « neveu » afin, dit-il, de l'inhumer, à Sens, près du Dauphin, son père. La supplique n'a naturellement aucune suite. C'était tout de même de la part de son auteur un signe évident de courage.

Dès lors, l'abbé subit tous les ennuis inhérents à sa naissance, à son état et à son époque.

Par arrêtés du Comité de Sûreté Générale du 10 Nivôse an II, et de la Commune de Soissons, il est traduit devant un tribunal parisien, — sans doute sous l'inculpation d'aristocrate — et est interné à Sainte-Pélagie.

Le 9 thermidor le libère temporairement. Le 19 Ventôse an III un arrêté du Comité de Sûreté Générale lui rend une liberté plus complète. Il habite alors dans le district de Chauny, l'un des six du département de l'Aisne à l'époque.

---

(1) Voir sur l'abbé Le Duc l'étude de M. le comte Maxime de Sars : « Le dernier abbé de Saint-Vincent de Laon ». Mémoires de la Fédération des Sociétés Savantes de l'Aisne. Tome III, page 52 et sq.

Deux mois plus tard, il pétitionne auprès du directoire du département de l'Aisne pour être rayé de la liste des émigrés. Il n'obtient pas cet exeat. Peu après, il habite Marigny-en-Orxois et renouvelle sa demande auprès des autorités d'Egalité-sur-Marne. Le 12 Germinal an III, il obtient enfin satisfaction.

Il dispose sans aucun doute de moyens assez copieux. Il secourt la famille royale en exil et d'autre part reçoit des subsides de Napoléon. La Restauration lui accorde une pension. Il applaudit au retour du roi. En 1820, la faveur royale s'affadit et Le Duc devient même une sorte d'interdit de séjour, on lui assigne Vannes, en lointaine Bretagne, comme résidence.

Nouveaux subsides en 1824, la faveur royale diminue avec Charles X et les secours s'amenuisent. Ils doivent disparaître tout à fait puisqu'en décembre 1830, Le Duc écrit à Louis-Philippe, sans succès semble-t-il. A ce moment il atteint 66 ans.

On ignore lieu et date de sa mort.

ROGER HAUTION.

## De la Police Rurale à Villeneuve en 1792 et de quelques incidents

---

C'est de Villeneuve que je vous entretiendrai. Les Archives Municipales de la Commune sont réduites à peu de chose.

Quelques pages provenant des Registres d'Etat-Civil du XVIII<sup>e</sup> siècle, puis un livre des transcriptions des Lois et Décrets du 4 décembre 1791 au 18 Prairial An II.

La lecture de ce registre nous donne un aperçu bien succinct de ce que fut la vie de la commune à l'époque révolutionnaire, les actes y sont inscrits avec précision, toutefois on peut regretter que le Procureur n'ait pas étendu ses rapports au mode de vie des laboureurs et vigneron et consigné tous les faits et gestes en un mémoire qui aurait été des plus intéressants.

En parcourant ce registre on constate que l'Assemblée Législative se livrait à un travail intensif par la lecture de la multitude de Lois et Décrets qui étaient lus chaque dimanche à l'issue de la messe paroissiale.

De toutes ces Lois l'une peut retenir notre attention, c'est celle du 6/10/1791 instituant la fonction de Garde Champêtre.

Le 25 mars 1792 le Conseil Général de la Commune se réunit donc à l'effet de mettre à exécution cette Loi et désigner deux gardes.

Voici in-extenso le compte rendu de cette séance :

« Cejourd'huy vingt cinquième jour du mois de mars, l'an mil sept cent quatre vingt douze, dix heures et demi du matin Martin Flagellat, Mr Jean Fidèle Delaporte, Jacques Etienne Merlu, Philippe Albert Sénéchal, Pierre Bonnard et Bruno Lebel notables, composant le Conseil Général de la Commune de Villeneuve-Saint-Germain lès

Soissons, extraordinairement assemblée et réunis à M.M. Germain Raverdy, Maire, Jean Vallier et Barthélémy Le Bœuf Officiers municipaux, Antoine Leroy Procureur de la Commune et assisté d'Antoine Merlu Secrétaire Greffier, en leur salle ordinaire des Séances en conformité de la loi concernant les biens et usages ruraux, et la Police rurale, donnée à Paris le 6 Octobre 1791, et de l'Arrêté du Directoire du Département de l'Aisne, Relatif à la nomination des gardes champêtres du 15/2/92. Lectures faites de la dite Loi et dudit Arrêté du département par mondit sieur le procureur de la Commune, qu'entre autres articles autorisent le Conseil Général de chaque Commune à établir un ou plusieurs gardes messiers ou champêtres qui seront reçus et assermentés par les Municipalités et juge de paix, pourquoi le susdit Conseil Général auroit nommé aussi tôt pour gardes champêtres les personnes de Louis Ménard et Henry Luzurier fils tous deux vigneron demeurant audit Villeneuve, lesquels étant à l'abri de tous reproches, et présents en ladite assemblée ont acceptés la commission de gardes champêtres, pour veiller à la Sûreté publique des habitants, à la conservation des biens et propriétés, à la conservation respective de la chasse, à la salubrité des ruës, à la police des dimanches et fêtes, des cabarets, à la conservation des chemins dans l'étendue du terroir de cette commune, à l'expulsion des chiens des moissons et vendanges, aux glanages suivant les ordonnances, à l'expulsion des étrangers des dits glanages, grapillages et chaumes, et aussitôt sur le réquisitoire du procureur de la commune lesdits Louis Ménard et Henry Luzurier fils en présence de la Municipalité, ont jurés qu'ils rempliroient fidelement leurs devoirs de gardes champêtres, feroient leurs rapports et y porteroient leurs plaintes dans les vingt quatre heures des délits, au greffe de cette Municipalité ou au Tribunal du Juge de paix du Canton suivant les cas, afin que les contrevenants soient poursuivis par le procureur de la Commune, selon la Police Rurale et Arrêtés du Département des 6 Octobre 1791 et 15 Février 1792, et les dits gardes champêtres seront responsables des dommages dans le cas où ils négligeroient de faire dans les vingt quatre heures le rapport des délits ; ne pourront aussi verbaliser qu'étant revêtû d'une plaque en laine, en

cuivre ou autres métaux, et armé d'une pique ou hallebarde qu'ils leurs sera fournie par la Municipalité avant que d'entrer en exercice, sans pouvoir se servir d'aucune arme à feu. Le Conseil Général auroit accordé au sus dits gardes champêtres pour leurs gâges moitié des amendes qui appartiendront à la Commune. Fait et arrêté le présent acte de nomination et de prestation de serment des susdits gardes champêtres, dont acte leur sera délivré pour se présenter devant le Juge de Paix du Canton, et pour leur servir de provision ; lesquels Mesnard et Luzurier fils, Gardes Champêtres, ont signés avec nous ; Maire, Officiers Municipaux, Procureur de la Commune, Notables composant le Conseil Général ; et le Secrétaire Greffier, les jour et an que dessus.

Raverdy maire - Luzurier fils - Mesnard - Vallier - Leboeuf officier - De La Porte notable - Le Roy procureur de la Commune - Merlu notable - Sénéchal notable - Pierre Bonnard notable. »

Dès cet instant les deux gardes entrent en fonction. A la vérité nous ne savons quelles étaient les occupations de Louis Ménard car son nom ne figure sur aucun procès-verbal, seul Henry Luzurier semble avoir eu une activité. Et quelque incident se produit-il immédiatement il est consigné au Registre des Transcriptions.

On peut imaginer sans peine nos gardes coiffés d'un tricorne, vêtus d'une culotte courte arpentant le terroir de la commune, une hallebarde sur l'épaule, tels des suisses de cathédrale.

Nos gardes veillent au respect de la propriété, des lois et règlements, etc..., car malgré cette époque dite « révolutionnaire » les vieilles coutumes sont toujours en vigueur, par exemple il est interdit de travailler et même de jouer les dimanches et surtout pendant les heures de messe sans autorisation du Curé ou du Maire.

En voici pour preuve un procès-verbal en date du 28 mai 1792 :...

« Ce jourd'huy vingt huitième jour du mois de Mai mil sept cent quatre vingt douze, huit heures du soir, le sieur Henry Luzurier fils, garde champêtre de cette Commune auroit fait rapport au Greffe de cette Municipalité et

affirmé véritable devant le Procureur de la commune que faisant une ronde sur le territoire du dit Villeneuve et étant lieu dit les Grèves, revêtu de sa plaque et hallebarde, il auroit trouvé le sieur Jean Archin laboureur au dit Villeneuve, « broutant » ses avoines avec un cheval et un roule ; lequel garde champêtre luy auroit demandé au dit sieur Jean Archin si il avait obtenu permission de Mr. le Curé ou des Officiers Municipaux pour travailler un jour de fête lequel auroit répondu qu'il n'avait pas besoin de permission et qu'il la prenoit de lui-même, pourquoi avons dressé le présent procès verbal et délibérés qu'avertissement seroit donné audit fils Jean Archin dimanche prochain trois Juin de comparoitre en la salle ordinaire des séances pour être condamné à l'amende suivant le réquisitoire du procureur de la Commune et avons signé les jours et an que dessus. »

En ce qui concerne les jeux il en était de même comme nous le démontre le procès-verbal dressé par Henry Luzurier le 31 juillet 1792 ; il affirme véritable devant Jean Vallier, officier municipal que...

« ...vers deux heures après midy pendant les Vespres de St Germain fête patronale de la paroisse, étant entré faisant sa ronde ordinaire chez le sieur Verneuil, cabaretier audit St Germain auroit trouvé contre les ordonnances de police que plusieurs personnes de la Ville jouoient publiquement aux quilles dans la cour dudit Verneuil pendant les Vespres paroissiales... »

Puis cet autre du même jour quelques instants plus tard par le même garde à l'encontre du sieur Sénéchal cabaretier à St-Germain pour avoir constaté...

« ...que plusieurs personnes inconnues se permettoient de jouer au pamais ou jeu de tonneau dans l'apartement dudit Sénéchal pendant les vespres paroissiales... »

Il existait à cette époque un troupeau de bêtes commun à plusieurs propriétaires, il était surveillé par un berger, domestique de Jean Archin ; il semble que ce berger ne tenait aucun compte des règlements et n'avait qu'une faible opinion des droits des propriétaires ; dans ses pérégrinations à travers le terroir de la commune le troupeau et le berger valurent à leurs maîtres des ennuis avec

l'agent de l'autorité et plusieurs rapports furent établis sur ce sujet tel celui du 1<sup>er</sup> août 1792 quand Luzurier surprit vers 4 heures de l'après-midi...

« ...le berger de la Communauté qui faisait paître son troupeau de bêtes à l'aise dans une pièce de chaumes de seigle lieudit au fond du Ham terroir de Villeneuve appartenant à Jean Archin, laboureur à Villeneuve deux heures après que les diseaux ont été enlevés, lequel garde champêtre se seroit présenté au berger et lui a demandé de quel part il faisoit paître son troupeau avant qu'il n'ait trois jours que les diseaux soient enlevés lequel berger lui auroit répondu que cetoit de la part de son maître Jean Archin... »

Certes ce rapport peut paraître ironique puisqu'un propriétaire ne pouvait, sans encourir les foudres de la Loi, disposer de sa propriété ; mais ne souriez pas car les Juristes de 1810 qui, sous l'impulsion de Napoléon, nous firent un « Code Pénal » reprirent toutes ces lois, règlements et usages que nous devons respecter aujourd'hui. (Voir art. 471 § 14).

Que penser de cette notation ?

Le 15/12/1792 à 11 h. 30 Henry Luzurier trouva, au lieu dit « Terres Madame » les charretiers du Citoyen Dagry, laboureur à Billy sur Aisne qui... « labouroit dans la terre dudit Dagry et a remarqué... »

1° — que les dits charretiers auroient dégradé le Chemin dit chemin des Moines en retournant le gazon de vingt verges de long et quatre pieds de large

2° — que les dits charretiers auroit aussi retourné le bord d'un prez appartenant à la Nation même lieu de longueur quatre verges et de largeur six pieds

3° — que les dits charretiers auroit encore en abutant sur le prez du Citoyen Le Clerc de Soissons retourné deux verges sur deux pieds de large.

C'est pourquoi le Conseil Général de la Commune se réunit-il pour entendre le Citoyen Charles Dagry qui ne se présenta pas malgré la signification faite par le citoyen Bringant huissier à Soissons et fut condamné à 18 livres d'amende sans préjudice des frais de la signification.

Cette amende fut réduite à 15 livres et payable entre les mains de Romain Ménard, Maire de la dite Commune.

Un vent de liberté soufflait sur le pays et certains se permettaient des actes qu'ils n'auraient pas osé commettre quelques années auparavant et il est probable qu'actuellement l'on ne verrait pas un braconnier porter ostensiblement son gibier comme le fit le sieur Laguem le 1<sup>er</sup> janvier 1793.

Effectivement le citoyen Claude Laguem, charretier chez Jean Louis Raverdy cultivateur à Villeneuve, ce jour vers 7 h. 30 du matin déambulait dans « La Grand'rue » un fusil sur l'épaule « au bout duquel étoit pendu un lièvre portant au col un colet de fil de léton avec lequel il l'avoit pris... »

Sans aucun doute satisfait de cette chasse Leguem entra en la maison du citoyen Nicolas Avoine, vigneron à Villeneuve, son fusil sur l'épaule au bout duquel étoit le lièvre et déclara qu'il l'avait pris au lieu dit « La Place Jacques ».

A la suite de la déclaration de ces faits devant le Procureur de la Commune Leguem fut convoqué à comparaître devant le Conseil Général de la Commune le Dimanche 6 janvier 1793 à 11 heures du matin.

Nous ignorons quelle suite fut donnée à cette affaire.

La lecture des procès-verbaux nous oblige à constater que malgré les ans écoulés nous assistons à des incidents en tous points semblables. Tapages nocturnes, bagarres dans les débits de boissons, etc...

Le 24 février 1793 vers 23 heures les nommés Godefroy tailleur d'habits, Villefroy plâtrier, Dupuis, Levert corbonniers tous demeurant à Soissons se présentent à la porte du sieur Verneuil, cabaretier à St-Germain pour avoir du vin, il leur répondit « ...qu'il étoit heure induite et qu'il n'en donnoit point à cette heure là ! ».

Après plusieurs menaces et injures ils jetèrent des pierres dans la porte du débit pour l'enfoncer, ils s'en emparèrent et l'emportèrent... ?

Je terminerai en vous donnant lecture d'un fait divers qui se produisit le 12 avril 1792 ayant pour cause la vente de gâteaux sur la voie publique, sans autorisation.

« Ce jourd'huy douzième jour du mois d'Avril l'an mil sept cens quatrevingt douze, six heures du matin, Le sieur François Verneuil, Cabartier à St Germain, a fait sa dénonciation au Greffe de cette Municipalité que le jour d'hier vers les sept heures et demi du soir il auroit trouvé un jeune homme agé environ de quinze ans, ne le connoissant pas, qui avoit un grand panier et vendoit des gâteaux dans la rüe acoté de la maison dudit Verneuil lequel lui auroit demandé si il avoit une patente pour l'autorisé à vendre sur l'étendue de la paroisse de St Germain, Le jeune homme Lui à répondû que non et aussitot Le dit Verneuil appela pour témoin Les sieurs Fribourg suisse de la Cathédrale de Soissons et Claude Daniel jardinier au Château de Villeneuve et comptèrent les Gâteaux dans le panier du jeune homme qu'ils trouvèrent au nombre de vingt neuf et aussi tôt ledit Verneuil s'empara du panier et des gateaux qui déposa de même au Greffe dont nous avons dréssé La presente dénonciation pour être poursuivi au terme de la Loi... »

Cent soixante-quatre ans nous séparent de ces faits divers que l'on croirait avoir été recueillis ces temps derniers dans un journal régional, rien de nouveau sous le soleil !!

WILFRID LANOISELLE.

# Les destinées de l'ancienne abbaye de Saint-Crépin-le-Grand depuis la Révolution

---

Deux toiles assez méconnues, signalent Soissons dans des musées de Hollande et des Etats-Unis ; toutes deux sont des Corot.

Les sites du Soissonnais où la lumière se joue dans d'agréables verdure, dans une atmosphère souvent embuée de brumes diaphanes, étaient bien de ceux qui plaisaient au maître. Pourtant il ne semble pas que ces charmes l'inspirèrent particulièrement. Les deux toiles dont il s'agit sont le résultat de commandes, elles émanent d'un industriel qui dicta leurs sujets : sa manufacture et le panorama qui s'en découvrait.

Nous avons identifié les endroits exacts où pour les broser Corot dressa son chevalet, ces endroits se trouvent dans les dépendances de la ci-devant abbaye de Saint-Crépin, devenue Institution Saint-Vincent de Paul.

Fabrique de M. Henri et abbaye, prétexte des toiles sont aujourd'hui fort ignorées, la première n'a fait que passer, l'autre a tant de fois été ruinée et transformée qu'elle n'attire ni le curieux, ni même l'historien, ce dernier désirant souvent un support matériel à son étude. Aussi, nous semble-t-il qu'un retour évocateur dans l'enclos tourmenté où passa Corot, mérite d'être exposé.

## *La Révolution.*

L'abbaye hors de la ville s'enfermait dans un vaste enclos longé d'un côté par la route de Reims et bordé d'autre part, par un étang et les prairies du confluent de l'Aisne et de la Crise.

Les bâtiments dataient tous de la réfection des Mauristes. Seule l'église était plus ancienne, mais ce n'était plus la basilique de naguère, création du XIII<sup>e</sup> siècle, elle n'en avait conservé que le chœur lui aussi amoindri, ses piliers ne soutenaient plus qu'une couverture de fortune.

A la veille de la Révolution le monastère jouissait d'un excellent revenu eu égard à ses 5 ou 6 religieux. (Menses : abbatale 10.000 livres - conventuelle : 19.772 l.).

Les bénédictins furent expulsés de bonne heure, il en est qui ne survécurent pas (D. Cuisinier), d'autres qui émigrèrent (Gosse, Leroy, Lebel et l'abbé Dargens), puis ceux qui jurèrent toutes les formules qui leur furent présentées (Verneaux et Delagarde prieur). En 1791 ils étaient remplacés par des volontaires nationaux de la Nièvre. Au départ de ceux-ci, le jardinier de l'ex-abbé, muté gardien ne put contenir l'afflux des sans logis et aussi des récupérateurs. De ces dépréciations le District ne s'émut qu'en mai 1792 au jour où un menuisier sans vergogne s'était emparé de deux croisées, sept portes de chambres et de lambris.

Au siège de ce même District, on vendait sans interruption depuis mars 1791 les biens immobiliers extérieurs de l'abbaye ; on décida d'en arriver à elle en décembre 1792, et dès l'instant, de nombreux amateurs soumissionnèrent.

La visite d'experts, aux fins d'évaluation se plaça en février 1793, l'on convint de diviser l'enclos en sept lots. La propriété fut coupée en deux dans le sens de la longueur, le côté avenue de Reims lui-même fut recoupé ; de l'ouest à l'est on le subdivisait en : maison de l'abbé avec son jardin, l'église, puis diverses parcelles promises à la construction pour citoyens modestes.

L'autre bande, tournée vers les prés composait deux lots, l'un comprenait les cuisines, réfectoire et communs ; l'autre, le grand logis auquel on annexait le reste du parc.

Les sept lots furent criés le 20 mars 1793 et adjugés rapidement. La maison de l'abbé, seule était convoitée par plusieurs, elle fut emportée moyennant 17.200 livres par un « sans le sou » de Crouy, qui la céda à un de ses

semblables un mois plus tard ; en août suivant elle passa à un négociant, solvable cette fois, lequel la vendra au général Drouet d'Erlon. Ce dernier en sera maître de 1801 à 1813

La partie réfectoire fut adjugée (6.200 l.) à Laurent Baraquin marchand de blé, qui en mars 1791 avait déjà acquis des Domaines le moulin Saint-Crépin (celui de l'abbaye).

Quant au troisième grand lot, il eut pour preneur à 15.500 livres l'instituteur Ringard, beau-frère du dernier curé de Saint-Germain.

crurent devoir faire remarquer cette désolation aux autorités en mai 1792, mal leur en prit, leur pétition ne les sauva pas en octobre qui suivit de la dernière et plus regrettable saisie, celle du reliquaire du chef de saint Crépin et de son contenu. L'oratoire dura cependant jusque juillet 1793, un des vicaires de l'évêque constitutionnel, nommé Martigny le desservait et logeait dans l'ex-presby-1801 à 1813.

L'église se trouva réservée. Lors de la suppression des paroisses (mars 1791) on l'avait concédée à titre d'« oratoire provisoire » à la population du faubourg. Elle était dépouillée de tout accessoire du culte, ses paroissiens tère de Saint-Pierre-le-Vieil, vis-à-vis le portail de l'abbaye.

Le temple alors deviendra écurie, sa destruction suivra la soumission (juin 1795) du maître maçon Déché, grand maître démolisseur de ce temps-là.

La démolition, c'était le sort de toutes les abbayes non dévolues à l'armée ou à un service public. Sous l'Empire il ne restait de Saint-Crépin que le logis abbatial qui avait été aisément transformé en maison de plaisance ; une galerie du cloître et, le réfectoire qu'une usine va sauver.

### *L'industrie s'installe.*

Le réfectoire qui entrerait dans la division qui seule va nous retenir désormais, avait été l'aile sur laquelle s'était appuyé le côté Nord du cloître. Il se dressait sur de vastes caves, particularité qui, conjuguée avec le grand chemin, la présence de l'Aisne et de son affluent, va attirer

l'attention de manufacturiers car l'Empire avait besoin d'industries et il les favorisait.

Ce fut la chimie qui se présenta en 1807 en la personne de Claude Pajot-Descharmes qui, abandonnant la direction de Saint-Gobain, rêvait de créer une soudière. M. Pajot était novateur, il précédait de deux ans l'autre soudière qu'allait réaliser la manufacture qu'il quittait.

Dans le réfectoire des moines, le savant traita des terres pyriteuses et en tira une soude factice qui remplaçait celle d'importation. Ce produit était livré aux verreries et savonneries.

A peine installé M. Pajot s'associa en 1808 à Louis-François Costerousse, entreposeur des poudres et salpêtres à Soissons pour acheter l'immeuble. Le vendeur, Baraquin n'en tira pas le bénéfice qu'il escomptait (14.000 frs) car les chimistes ne le payèrent jamais. Malgré l'extension de fabrication au sulfate de cuivre et au savon, l'entreprise périclita et finalement vida les lieux, ses maîtres revendirent la propriété en 1812 à Parfait-Jean Desèvre, notaire honoraire et maire, qui agissait sans doute comme homme d'affaires.

Les dégâts occasionnés par les sièges de 1814 freinèrent une nouvelle affectation ; ce n'est qu'en 1822 que M. Augustin Deviolaine y entra en propriétaire. Songeait-il à rénover la soudière ou à créer une annexe de sa verrerie de Prémontré ? Toujours est-il que peu après (1825) il opta pour le site de Vauxrot. Saint-Crépin resté vacant fut loué la même année à M. Henri.

Philibert-Paulin Henri était un parisien, actif dans le négoce du drap. Le département de l'Aisne ne possédait alors qu'une seule fabrique de cette nature. Le nouveau venu résolut d'en organiser une autre qui serait à la pointe du genre. L'atelier se réalisa en effet et fut orienté vers la confection de tapisserie d'ameublement pour garniture de sièges, canapés et fauteuils. La laine du pays trouvait son utilisation pour les fonds, pour les dessins on se servait de soie d'Alès.

Brayer a exposé toutes les raisons tant sous le rapport de l'art que sous celui de la qualité qui firent priser les tapis de Soissons. Leur dépôt était à Paris et là, le châ-

teau du Louvre ainsi que l'étranger venait s'approvisionner.

*Corot passe.*

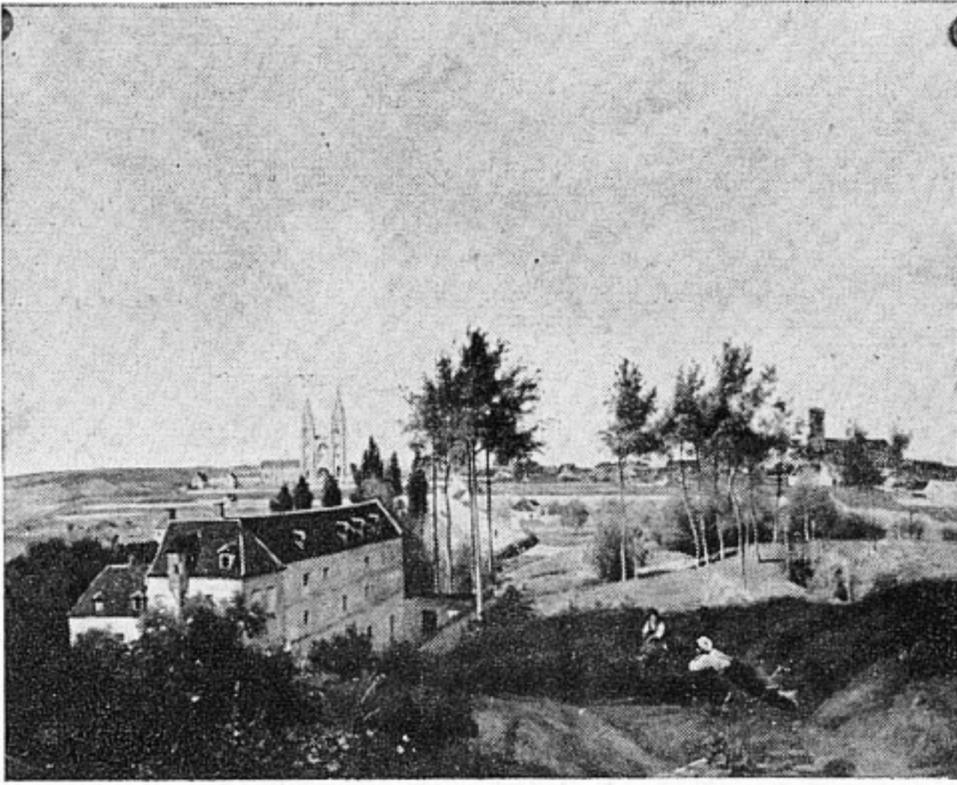
A Paris, M. Henri était en relations à la fois amicales et corporatives avec la famille Corot. Le fils Corot avait lui-même vendu du drap pendant six ans ; célibataire impénitent et inlassable voyageur, sous prétexte de saisons à passer chez des amis il s'employait à prospecter les paysages, à les peindre pour son plaisir car le monde artistique ne le prenait pas au sérieux.

C'est ainsi qu'en 1833, ayant alors 37 ans, il débarqua avec armes et bagages à Saint-Crépin chez notre drapier. M. Henri était artiste, mais aussi industriel ; lui, avait l'esprit positif, sa demande à l'invité de fixer le portrait de sa manufacture se comprend.

L'ensemble était d'une vulgarité rébarbative : cour aride, cantonnée par un haut pignon (celui du réfectoire), un bâtiment en appenti et au fond un pavillon de maître ; le seul soupçon de verdure n'était donné que par deux cimes de peupliers issantes du parc voisin. Le lyrisme coutumier ne pouvait jaillir d'un pareil sujet d'étude, le peintre se résigna pourtant, il ne saisit qu'une ambiance de somnolence que quelques personnages recherchant l'ombre ne parvenaient pas à égayer. Au demeurant il s'acquitta de sa tâche avec un scrupule inouï. C'était plus qu'il n'en fallait pour satisfaire M. Henri.

La vue de l'usine avait été prise sous la grande porte donnant dans la ruelle dite alors des prés, ou de la croix Saint-Crépin (aujourd'hui rue Dehaitre). Toute autre était la vision lorsqu'on la premenait à l'opposé, elle dispensait le paronama de la ville au delà des frandaisons de la Crise.

Sans sortir de la maison il était aisé d'embrasser le vaste décor, il suffisait d'accéder à la balustrade de fer qui ceignait le pignon. Contre elle Corot adossa sa toile et cette fois, ce ne fut pas seulement pour plaire à son hôte qu'il œuvra, ce fut avec amour en donnant libre cours à sa sensibilité et à son talent de paysagiste.



*Vue Générale de Soissons.  
(Musée Kroller)*



*La fabrique de M. Henri  
(Musée d'art de Philadelphie)*



Au-dessous de son observatoire, à gauche se trouve le moulin Saint-Crépin. La riviérette, après avoir actionné ses aubes, va serpenter dans les pâtures. Celles-ci sont plantées de peupliers qui élèvent haut leurs futs pour laisser paraître, d'abord le coude de l'avenue de Reims, puis les quelques maisons qui la bordent et, au delà, les toits de la ville qui émergent de l'enceinte de pierre. D'un côté, la silhouette de la cathédrale ; de l'autre, un Saint-Jean complet malgré sa miniature (réfectoire, grand et petit cloître, bâtiment des hôtes). Rien n'y manque, la précision est partout à souligner (remplage de la rose, toiture mansardée du bâtiment des hôtes).

De la balustrade rouillée nous avons à plusieurs reprises vérifié le tableau et nous sommes convaincus que Corot peignait vrai : « — Je ne saurai jamais, disait-il, faire » du paysage qui n'en soit pas... et encore : le beau dans » l'art, c'est la vérité baignée dans l'impression que nous » avons reçu à l'aspect de la nature... le réel est une partie » de l'art, le sentiment complète. » Les seules fantaisies qu'il ajouta, sur la vue générale de Soissons, sont les buttes du premier plan, arrangement classique chez lui que l'on retrouve sur ses vues du Colisée et de Chartres.

Ainsi, sous un vaste ciel des beaux jours, en pleine époque romantique notre cité se vit fixée dans son décor idyllique. Etienne Moreau-Nélaton, le plus complet des biographes de Corot, signale que le maître n'osa pas solliciter de rétribution et que M. Henri ne pensa pas à lui offrir de l'argent. C'est que le peintre, en 1833 n'était pas encore parvenu au stade de la notoriété ; il exposa d'ailleurs au salon de cette année-là et n'obtint du jury qu'une médaille de seconde classe. Son père, qui avait rêvé de faire de lui un négociant en tissus, disait alors : « Camille s'amuse ! ».

A vrai dire, Camille, très philosophe se résignait, il conservait ses toiles, la pension paternelle qui lui était servie suffisait à l'écartier de la détresse.

De Soissons, Corot poussa jusque Coucy, mais de cette promenade il ne semble être rien resté, sinon le souvenir de plusieurs bouteilles vidées en compagnie d'un joyeux drille du nom de Grandjean, ancien camarade d'atelier, rencontré là par hasard.

*Remembrement de la propriété.*

Il nous faut maintenant revenir à la manufacture. M. Henri lui voulait 50 métiers, chacun d'eux exigeait trois servants : homme, femme et enfant. Le fabricant s'attacha à loger sa main-d'œuvre ; ce désir et l'essor de son entreprise le portèrent à diverses acquisitions et améliorations : 1828, achat des héritiers Borgoltz-Riffer de l'emplacement du grand logis des moines, et du parc. — 1829, de son usine, M. Deviolaine la lui vendant interdisait à perpétuité l'installation d'une verrerie dans les lieux. — 1833, Henri s'assurait le service des eaux de la Crise en passant transaction avec la propriétaire du moulin. — En 1834, il achetait la maison voisine (construite sur le transept de l'église) pour élargir sa sortie sur l'avenue de Reims, enfin trois autres contrats achevaient la reconstitution du parc.

Mais ce remembrement ne survécut pas à son artisan ; vieilli il ferma sa manufacture et vendit, en 1846 le parc à Maxime Lemaire, conseiller général et député de l'Aisne, l'usine en 1848 à Mme Falsan-Saupe qui habitait Versailles.

Il est curieux de constater qu'une sorte de relève s'opéra alors, dans le domaine industriel et toujours dans l'ex-abbaye : En 1847, vis-à-vis la fabrique de tapis déchue, MM. Pierre-François Dehaitre et Aubry doublèrent le vieux moulin (alors propriété Décamp) d'une fonderie. Avec cette dernière, la métallurgie pénétrait à Soissons.

Les événements allaient bientôt se jouer de la dissection de l'enclos monacal dont chacun des lots avait connu tant de mutations depuis 1793. Le logis abbatial qui avait abrité un général d'empire, un médecin (Boileau) puis un banquier (Petit-Didier), appartenait depuis 1843 à M. Borgoltz dit Lallemand. C'est ce particulier qui acheta l'ex-manufacture lorsqu'elle fut mise en vente en 1853.

Or, six ans plus tard nous arriva un prêtre lazariste distingué. Fils de saint Vincent de Paul c'était un homme d'action, grand promoteur d'œuvres. Il se prit à gémir de voir sans honneur et sans gloire ce qui avait été le premier sanctuaire soissonnais, la tombe de ses martyrs et de ses premiers pontifes. Recouvrer cette terre sainte

et historique, faire cesser sa désolation, l'affecter à une œuvre en harmonie avec ses origines, tel fut son rêve.

Ses efforts aboutirent, les époux Borgoltz-Jésus consentirent à se dessaisir de leurs deux lots en faveur de Mgr Dours, évêque de Soissons : la maison abbatiale en 1866, l'atelier de tapis en 1869. De suite l'abbé Dupuy y transféra l'école du faubourg qu'il venait de fonder avec l'aide de la municipalité puis, il y appela son ordre. C'est ainsi que trois Filles de la Charité vinrent ; parmi elles se trouvait la propre sœur de l'ecclésiastique promue supérieure. Les dames ouvrirent orphelinat, pensionnat, ouvroir mis à la disposition de la population qui allait s'accroissant puisque le quartier était devenu industriel.

Mais la réalisation était à peine mise au point que l'année terrible survint. La ville se trouva investie ; pour faciliter sa tâche le Conseil de défense ordonna la destruction des immeubles de la zone militaire. Cette triste besogne commença le 26 septembre 1870 sans qu'avis en soit donné aux habitants. Le lendemain à 6 heures du soir, des détachements munis de paille et de pétrole se répandirent dans le faubourg de Reims, le moulin, la fonderie, la maison Lemaire et celle des sœurs furent visités par les incendiaires. Divers contemporains d'ailleurs ont narré ces opérations et décrit le navrant embrasement, dont l'effet destructeur fut ensuite complété par nos boulets décidés d'avoir raison des pans de murs trop récalcitrants.

Le désastre était immense et les soucis de la reconstruction se compliquaient d'un problème irritant : en effet, les indemnités de dommages étaient inexorablement refusées aux sinistrés des faubourgs inclus dans la zone défensive. Les mémoires et les pourvois criaient encore en 1876, ils n'eurent pour conclusion que des modiques secours.

L'abbé Dupuy ne s'était pas résigné. Lui, avait reçu 20.000 francs d'indemnités en égard à ses pertes chiffrées à 200.000. La reconstruction précoce, sur des plans nouveaux de l'usine Dehaitre et fils fut motif d'émulation, en quête d'âmes charitables l'ecclésiastique arpenta la France, passa même en Angleterre et recueillit assez de subsides

pour entreprendre en 1872 une résurrection plus grande et plus homogène.

Tout d'abord la propriété de Max. Lemaire (décédé quelques mois avant la guerre) vint à passer en adjudication en 1872. Le pavillon n'était qu'un tas de décombres, il ne subsistait que l'aile du cloître, les enfants Lemaire s'étaient réservé l'indemnité éventuelle des dommages de guerre ; mais l'annexion du parc était fructueuse, elle réalisa enfin un remembrement maximum. A côté, le logis de l'abbé avait définitivement disparu, quant à l'atelier de tapisserie comme on l'appelait encore, il n'en demeurait que le pignon qui avait sauvé six des neuf travées du réfectoire bénédictin.

La reconstruction porta d'abord sur la consolidation du dit réfectoire, l'exhaussement de la galerie claustrale et son prolongement sur les fondations du logis de l'abbé jusque l'avenue, aile qui se termina par une chapelle. M. Dupuy put alors réintégrer ses œuvres d'assistance et d'éducation pour jeunes filles ; elles prirent de l'importance ce qui nécessita plus tard l'érection d'autres bâtisses.

L'abbé demeura vingt-deux ans supérieur du Petit Séminaire Saint-Léger (1859-1881), lorsqu'il fut appelé ailleurs à d'autres tâches il laissait à Soissons cette institution dont la prospérité ne s'est jamais démentie en dépit d'autres calamités, celles de 1914 et 1940.

Le vocable de Saint-Vincent de Paul a définitivement effacé celui de Saint-Crépin. De l'abbaye, la partie médiévale n'est plus représentée que par un caveau et le grand cellier. La partie XVII<sup>e</sup> siècle un peu plus importante comprend : les quatre hautes travées à voûtes d'arêtes de l'ancien réfectoire, plus, la galerie ouest du cloître qui est complète, elle se compose de sept travées voûtées qui sont aujourd'hui recoupées en diverses pièces.

Ces vestiges sont bien minimes pour retenir l'archéologue mais, près d'eux s'ajoute un motif qui n'est pas sans intérêt : le pignon victorieux des injures de 1870 et 1914 que Corot peignit, puis, sa galerie à balustrade, belvédère duquel après 125 années, la vision rétrospective de Soissons est attrayante.

Les deux tableaux qui nous sont de précieux documents ont fort voyagé, ils sont fixés désormais : la vue générale au musée Kröller Müller à Otterlo près Amsterdam ; le portrait de la fabrique, au musée d'art de Philadelphie.

BERNARD ANCIEN.

## Le Rubens de la Cathédrale de Soissons est-il authentique ?

---

Depuis 1803, la cathédrale de Soissons expose une grande toile du XVII<sup>e</sup> siècle représentant l'Adoration des Bergers et communément attribuée à Rubens. L'œuvre a souffert du temps ; déposée pendant la Révolution et les deux dernières guerres, plusieurs fois nettoyée, réentoilée et restaurée, elle a perdu sa fleur et son éclat. Reléguée en outre dans un bras mal éclairé du transept Nord et placée trop haut, elle est peu visible. Néanmoins, dans son lourd cadre en bois doré de style Louis XIV, elle a encore fière allure et ne cesse d'intriguer les visiteurs. Est-ce vraiment un Rubens, se disent-ils ?

Ce tableau est évidemment un retable d'autel, qui devait se trouver au chœur d'une église, selon le style de gloire du Baroque.

Pour en bien comprendre le sens, il faut se l'imaginer « in situ » dans un entourage ruisselant d'or et de lumières, point convergent des regards émerveillés des fidèles, symbole de foi et d'adoration. L'abbaye voisine d'Ourscamp nous offre un exemple similaire avec une toile de l'École de Rubens dressée au maître-autel, où elle retrouve sa signification première.

Il est de fait que de 1803 à 1865, le tableau fut placé au maître-autel de la cathédrale et c'est ainsi que le décrit Johanne dans ses fameux guides, si répandus au siècle dernier. Faut-il regretter la décision prise en 1865 par le Conseil de Fabrique de le transférer au transept ? Non, car cette pièce baroque devait détonner dans une perspective gothique, mais ce qui est déplorable, c'est le choix du nouvel emplacement. Ne pourrait-on aménager l'une des chapelles latérales pour recevoir dignement ce chef-d'œuvre ? Anecdote piquante : un membre du Conseil de Fabrique aurait proposé, sous le Second Empire, de

céder le tableau aux musées nationaux, et d'en placer le profit en rentes sur l'Etat. A cette époque, on croyait encore à la valeur du franc !

Que nous dit l'histoire locale sur ce tableau ? Peu de chose. Nous savons seulement qu'au XVII<sup>e</sup> siècle, il se trouvait dans l'église de l'abbaye des Cordeliers à Soissons, démolie à la Révolution et dont seul un nom de rue perpétue le souvenir.

Les religieux Cordeliers en faisaient grand cas et ne voulurent jamais le céder, même à prix d'or, à leurs confrères de Saint-Jean-des-Vignes, qui, paraît-il, en auraient offert autant d'écus de 6 livres que la surface en pouvait contenir.

Une tradition incontrôlée explique ainsi son origine. Rubens, passant par Soissons en 1635 pour aller livrer à la Reine Marie de Médicis les toiles qui devaient orner la galerie du Luxembourg, aujourd'hui au Louvre, serait tombé malade et soigné par les Cordeliers, aurait peint pour eux le tableau en guise de reconnaissance. (Voir Bibliothèque Soissons. Fonds Périn n° 5214).

On croyait que la toile avait été peinte à Soissons même et on allait jusqu'à supposer que la Vierge était le portrait d'une grande dame soissonnaise.

Cette tradition de date tardive semble apocryphe. Il est sûr en tous cas que le tableau, comme toutes les œuvres monumentales de Rubens, a été fait dans son atelier, qu'il est le fruit d'une collaboration du maître et de ses élèves, conformément aux habitudes du temps, et donc n'a pu être peint qu'à Anvers, où Rubens avait un atelier bien organisé, dans sa maison du Wapper, qu'on peut encore admirer de nos jours.

Ceci dit, rien ne s'oppose assurément à ce que le retable ait été exécuté à Anvers directement sur commande de l'abbaye soissonnaise des Cordeliers, mais il est également fort possible que les religieux aient acquis la toile à une époque postérieure. Seule, une pièce d'archive nous apporterait la lumière. En tous cas, ce qui est fort douteux, c'est l'anecdote de l'exécution du tableau en conjonction avec les voyages de Rubens à Paris pour la commande de la galerie de Médicis, car la date de 1635, mentionnée

on ne sait pourquoi, n'est pas du tout en rapport avec le style de la toile. Ainsi que l'a judicieusement remarqué un érudit autrichien, M. Otto Benesch, directeur du fameux cabinet des Dessins de l'Albertina à Vienne et l'un des meilleurs critiques d'art de ce temps, le tableau doit dater des environs de 1618. Il se base pour cela sur une comparaison entre le retable de Soissons et les tableaux connus de cette période : la mise au tombeau du Christ, au Musée de Munich, découverte dans une église de France, l'Achille parmi les filles de Lycomède du Prado et l'Adoration des Bergers à Marseille, qui est la prédelle d'un tableau d'autel de l'église Saint-Jean à Malines.

On observera que les tableaux de Soissons et de Marseille ont le même sujet, mais il est très différemment traité : à Marseille, en largeur, à Soissons en hauteur. Ajoutons que la toile de Marseille est de petit format : 0,65 × 1 m.

Si le retable de Soissons date de 1618, son exécution ne saurait concorder avec les quatre voyages que Rubens a faits à Paris, en passant naturellement par Soissons, qui est sur la voie directe Paris-Bruxelles, devenue de nos jours la route nationale n° 2. Rubens, en effet, s'est rendu à Paris pour la commande de la série de Marie de Médicis, deux fois en 1622, une troisième fois en 1625 et une quatrième fois en 1629.

Ne pourrait-on admettre, à la rigueur, que le tableau ait été peint en 1622, lors du premier voyage à Paris ? Nous en doutons parce que la date de 1618, proposée par M. Benesch, nous paraît plutôt une date limite, si l'on compare la toile de Soissons à celle du même sujet peinte en 1619 pour un Comte Palatin de Düsseldorf, qui en fit don à l'église des Jésuites de Neubourg. Cette grande Nativité de 4 m. 75 × 2 m. 70 — aujourd'hui au Musée de Munich — est datée de 1619. Or, Rubens y a introduit dans l'angle droit un chœur d'anges qui n'existe pas à Soissons, et l'œuvre semble, par sa complication, dénoter un style postérieur ; on peut aussi comparer une petite esquisse sur bois de 1620, conservée au Musée de l'Académie de Vienne, représentant l'Adoration des Bergers, qui est un projet de plafond pour l'église des Jésuites

d'Anvers. La composition s'écarte notablement de celles de Soissons, de Marseille et Munich, et paraît trahir une évolution ultérieure de la pensée du maître.

Enfin, le paysage lunaire du retable de Soissons et l'éclairage du groupe central rappellent la Fuite en Egypte du musée de Francfort, datée 1614.

Il faut donc situer le tableau au plus tard en 1618-1619, ce qui exclut l'anecdote du passage de Rubens à Soissons.

Comment expliquer alors la venue du tableau chez les Cordeliers ? Il est vain de vouloir pallier par de vagues hypothèses le manque de documents. Peut-être le fonds des notaires de Soissons, si riche et pratiquement inconnu, nous livrerait-il la clé du mystère, si des chercheurs le fouillaient ? En attendant, reconnaissons humblement qu'il y a là un « X » dont nous ne pouvons que cerner les contours. L'Histoire a ses limites qui sont celles de nos connaissances.

L'essentiel est de savoir si l'œuvre est réellement de Rubens ou de son école, car sa valeur artistique est immense dans le premier cas, à peu près nulle dans le second. Cela peut paraître paradoxal, mais c'est ainsi. Entre le génie et ses épigones existe un abîme qui est celui séparant la création artistique, seule valable parce qu'originale, de l'imitation qui n'est que redite, démarcation et plagiat d'artisan.

Ensuite, si l'on admet que l'œuvre vient de l'atelier il importe de déterminer la part respective du maître et des élèves.

On a souvent remarqué que nos idées modernes sur l'authenticité de l'œuvre d'art étaient trop exclusives. Nous ne voulons que de « purs » Rubens, de « purs » Rembrandt, alors qu'autrefois, ces idées n'avaient pas cours. Les ateliers des peintres en renom fonctionnaient comme de véritables industries où maître et apprentis coopéraient étroitement, dans une mesure variable. Ce travail commun n'empêchait pas que toutes les œuvres sortant de l'atelier portassent la marque propre, l'estampille du maître. C'était d'ailleurs nécessaire lorsqu'il s'agissait d'immenses toiles, qu'un seul artiste ne serait jamais arrivé à peindre seul.

Il n'y a de purs Rubens que les petites esquisses à l'huile sur bois, qu'il exécutait entièrement à la main, comme projets pour ses grands tableaux. Sa touche frémissante, passionnée, y est visible, et c'est pourquoi la sensibilité moderne apprécie plus ces panneaux de quelques centimètres que ses immenses toiles de 6 mètres sur 4. On y voit, en effet, le maître à son chevalet, on peut discerner son coup de pinceau, sûr et nerveux, son graphisme créateur de formes chargées d'un dynamisme prodigieux, on assiste à la production quasi spontanée, miraculeuse du génie.

Dans le cas du tableau de la cathédrale, la grande découverte de M. Benesch, l'érudit autrichien dont on vient de parler, a été de retrouver l'esquisse préparatoire, ce qui permet un parallèle très enrichissant entre le projet et l'œuvre terminée.

Sur le fonctionnement de l'atelier de Rubens, nous avons par ailleurs des documents significatifs.

C'est d'abord un médecin danois, Otto Sperling, qui, passant à Anvers en 1621, raconte sa visite à l'atelier : — « Nous vîmes aussi une grande salle qui n'avait pas » de fenêtres, mais qui recevait le jour par une ouverture » dans le plafond. Dans cette salle étaient réunis beau- » coup de jeunes peintres, qui travaillaient tous à diffé- » rents travaux, dont M. Rubens avait fait le dessin à la » craie, indiquant çà et là les tons avec de la couleur. » Les jeunes gens devaient peindre ces tableaux, que » M. Rubens achevait ensuite lui-même. »

Rubens d'ailleurs, lorsqu'il vendait ses toiles, ne cherchait nullement à faire croire que les œuvres étaient entièrement de sa main. Lorsqu'il proposait, en 1618, à l'ambassadeur anglais, sir Dudley Carlton, des tableaux en échange d'une collection de marbres antiques, l'estimation de ses propres peintures était proportionnée à la part qu'il avait prise dans leur exécution.

C'est ainsi qu'il énonce qu'un Prométhée est un « original » de sa main et l'aigle par Snyders ; un « Daniel parmi beaucoup de lions, étudiés d'après nature » est un « original entièrement de sa main ».

D'après son mémoire, on voit qu'en général Rubens se



*Tableau de la Cathédrale de Soissons. (Cliché Vergnot)*



réservait les figures, abandonnant les accessoires et les paysages à un élève. Parfois, la peinture est de « son meilleur élève », mais il la retouche « entièrement de sa main » et en tout état de cause, un tableau ne sort pas de son atelier sans qu'il y ait travaillé, « de telle sorte qu'il passerait pour original ».

Cette diversité de travail est au premier abord déconcertante, car qui nous prouve que le retable de Soissons n'est pas une œuvre d'élève seulement retouchée en quelques endroits par le maître ? On n'y voit aucune signature, mais cette absence ne veut rien dire, Rubens ne signant que très rarement ses toiles.

Pour se former une opinion, il faut d'abord considérer le tableau en lui-même et en faire la critique interne. Un œil exercé, affiné par la contemplation des œuvres d'art, voit immédiatement que l'œuvre est belle, encore qu'elle ait souffert. Les formes sont sûres, puissantes, dynamiques. Les visages sont fermes, expressifs, bien rendus. Quant à la couleur, il est sûr qu'elle a pâli, mais quoi d'étonnant, quand on songe à toutes les vicissitudes et avatars qu'a subis le tableau : déposé à la Révolution, transféré à Bourgfontaine en 1794, étape vers la capitale, ramené presque aussitôt à Soissons, placé dans l'ancien hôtel de ville pour servir de modèle aux élèves du professeur Hoyer, remis par celui-ci à la cathédrale en 1803, restauré et réentoilé par le peintre Maillot vers 1833 moyennant une dépense de 835 francs, déposé en 1915, restauré et réentoilé par Giraudon après 1918, redéposé en 1939 après avoir été roulé et mal roulé, enfin restauré par M. Mettling. Tout cela explique que le coloris a dû perdre cet éclat qui est la merveille de Rubens. Tout de même, M. Mettling faisait remarquer que le visage de la Vierge conservait les tons perles du maître.

La figure de vieille femme adorant l'Enfant est typique de Rubens, qui l'emploie fréquemment dans ses tableaux et en a fait une étude étincelante de vie, aujourd'hui à la Pinacothèque de Munich.

Si l'on juge d'après le tableau, l'œuvre est de Rubens, entendu au sens du maître guidant ses élèves, mais jusqu'ici — pudeur ou ignorance — le retable de Soissons

n'était pas catalogué officiellement dans le Corpus de l'artiste et les Soissonnais, par crainte d'être moqués, montraient un certain scepticisme.

Ils avaient tort.

Une trouvaille inédite vient d'avoir lieu, particulièrement précieuse en ce qu'elle apporte, mieux qu'une signature, la preuve absolue, décisive, irrécusable que le Rubens de la cathédrale est bien un Rubens, c'est-à-dire qu'il est sorti, dans ses lignes et ses couleurs principales, de son cerveau et de sa main.

Tout le mérite de la découverte revient à l'éminent critique d'art autrichien dont il vient d'être parlé, M. Otto Benesch, esprit remarquable parce qu'universel.

Voici longtemps, M. Benesch avait inventorié les richesses artistiques du monastère autrichien de Saint-Paul à Lavanttal, en Carinthie, et avait publié, en 1929, dans la revue « Belvédère » la photographie d'un petit panneau de bois peint à l'huile, de 29 cm. X 23 cm. représentant une esquisse de l'Adoration des Bergers : « une esquisse pleine de vigueur et extrêmement belle au point de vue couleur » observe-t-il, dont la note colorée était un accord de gris, d'olive et de rose laque sur fond gris-brun. Les figures étaient dessinées avec tant de maîtrise et de force que M. Benesch attribuait sans hésiter à Rubens la paternité du panneau, en conformité avec l'inscription portée sur le revers.

En italien on appelle ces esquisses des « Bozzetto » (ébauches), en néerlandais des « schetzen ».

M. Benesch rapprocha ensuite cette esquisse d'un grand dessin de Rubens à la craie noire, du même sujet, conservé au musée Bonnat à Bayonne, qui contient une étonnante collection de dessins due au goût d'un certain M. Bonnat, peintre académique très médiocre, mais excellent collectionneur. Entre parenthèses, ce musée renferme des merveilles : de superbes Rembrandt (à côté de quelques faux), de splendides, étourdissants Gréco et Goya, des italiens, etc...

Si vous allez à Bayonne, après la visite du musée basque de la cathédrale, et avant le chocolat parfumé traditionnel dans la rue à arcades, passez par ce musée,

et vous enrichirez singulièrement vos connaissances artistiques.

Etant entré en rapports avec M. Benesch à l'occasion de son édition des « Dessins de Rembrandt » nous apprîmes de lui que visitant Soissons, « der Schöne Soissons », une magnifique journée de l'automne 1953, il tomba en arrêt devant le tableau de la cathédrale et fit tout de suite un rapprochement avec l'esquisse du monastère de Saint-Paul et le dessin de Bayonne.

Ceux-ci évidemment, constituaient les stades préparatoires de celui-là, et l'ensemble formait une suite du plus haut intérêt.

L'analyse poussée qu'en a faite M. Benesch a été publiée par lui dans un numéro récent du Bulletin des Musées Royaux de Bruxelles, « Die Genesis einer Altarbildkomposition von Rubens », dont un tiré à part, donné par M. Benesch, se trouve à la Bibliothèque de Soissons.

M. Benesch prouve lumineusement que le Bozzetto à l'huile de Lavanttal et le dessin à la craie de Bayonne sont les travaux préliminaires à l'exécution du grand retable d'autel, qu'il appelle un « Altarbild », de la cathédrale de Soissons. En comparant ces trois œuvres, on peut suivre, expose-t-il, dans ses divers stades la naissance d'une conception picturale, et lorsqu'il s'agit d'un grand génie de la peinture comme Rubens, c'est une étude passionnante.

On pourrait croire que le dessin est le stade initial. M. Benesch montre au contraire que Rubens a fait d'abord l'esquisse à l'huile, qui représente la première étape de son œuvre. En effet, cette esquisse diffère sur plusieurs points du tableau tandis que celui-ci est la reproduction exacte du dessin.

Par exemple, le berger agenouillé à l'avant-plan n'a qu'une main sur l'esquisse, deux mains sur le dessin. La mangeoire est garnie de clous sur le dessin comme sur le tableau, tandis qu'on ne distingue pas de clous sur l'esquisse. La tête du pâtre debout apportant l'agneau a dans l'esquisse, des cheveux ébouriffés, en désordre, tandis que sur le dessin, il a des cheveux bien ondulés, pareils à ceux du maître lui-même.

Ces détails sont mineurs, mais nous permettent de dire que l'esquisse est antécédente au dessin. Le rôle de celui-ci est clair. Rubens exécute d'après son esquisse un grand dessin à la pierre noire, dont la feuille de Bayonne n'est plus qu'un fragment rogné et déchiré. Le dessin a le rôle du « carton » qui sert dans l'atelier aux élèves pour projeter fidèlement sur la toile, à la dimension du format définitif, la conception du maître, un peu à la manière d'un agrandissement photographique. Le dessin de Bayonne joue donc le rôle de « carton » dont parle le danois Sperling lors de sa visite à Anvers.

On doit voir en lui la fixation définitive de la figuration.

M. Benesch remarque d'ailleurs que la feuille de Bayonne est abondamment couverte de taches d'huile, ce qui prouve qu'elle a servi aux élèves pendant le travail.

En suivant exactement le dessin, les élèves préparent la toile dans ses grandes lignes, tracent les dessous et appliquent les couleurs. Le maître, au stade terminal, après avoir constamment surveillé et dirigé les élèves, reprend le tout pour lui donner son accent définitif. En général, les élèves brossent les fonds et les accessoires, le maître se réserve les figures et spécialement les visages et les chairs, supervise, corrige, retouche, et peint lui-même les parties principales, si bien qu'on peut qualifier le retable soissonnais de Rubens d'original, au même titre que la série de la Vie de Marie de Médicis qui fait l'orgueil du Louvre.

M. Benesch compare le dessin de Bayonne avec un dessin de Rubens conservé à Oxford : « Jésus partage le pain et les poissons », dont la destination de carton, c'est-à-dire d'immédiate préparation du tableau, est prouvée par une lettre inscrite au revers où Rubens propose au client des changements de proportions, s'il en est besoin.

M. Benesch conclut que les cas où l'on a conservé Bozzetto à l'huile, carton préparatoire à la craie et retable définitif sont rares, d'où vient que l'exemple de Soissons est riche d'enseignements sur la technique du maître, cette technique dont l'étude revêt une valeur immense parce qu'elle est l'écriture du génie.

Ajoutons que le tableau de Soissons est non seulement



*Tableau de Rubens. (Musée Bonnat à Bayonne)*



un Rubens, mais un Rubens important. Il offre d'abord une version inédite du thème de l'Adoration des Bergers, que Rubens a surtout traité dans sa jeunesse, sous l'influence de l'Italie (Fermo, Saint-Paul d'Anvers), tandis que plus tard, il sera davantage séduit par l'Adoration des Mages. Ensuite, il marque une étape dans la carrière du peintre, une étape finale, celle de l'influence des Tenebrosi italiens, les maîtres fameux du clair-obscur : Caravage, Bassano, Elsheimer, que Rubens a connus en Italie, où il a séjourné de 1600 à 1608.

On y retrouve clairement le style mouvementé, tendu et dramatique de Caravage, notamment dans l'élan baroque et la musculature du berger agenouillé à l'avant-plan, qui donne la base dynamique de la composition, faisant converger les regards vers le groupe central de la Vierge à l'Enfant, où se situe le principal foyer lumineux. On y retrouve encore la synthèse de toutes les lumières dont les peintres faisaient emploi pour faire saillir esthétiquement les formes au sein d'un clair-obscur plein de mystère et de magie : lumière naturelle de la lune, qui rappelle étrangement le lyrisme nocturne d'Elsheimer, lumière artificielle de la lampe à huile, lumière abstraite issue d'une source invisible, qu'on peut supposer en dehors du cadre et à faible distance du tableau, enfin lumière sacrale émanant de l'Enfant-Jésus, à la manière de la célèbre Nativité du Corrège au musée de Dresde. Quant aux animaux, bœuf, volaille, si curieusement détaillés, ils s'inspirent des « paysanneries » de Bassano, qui avaient à l'époque un vif succès.

C'est après l'Adoration des Bergers de Soissons, que Rubens renoncera de plus en plus au clair-obscur, pour s'orienter vers ces tableaux lumineux où l'éclat de la chair rivalise avec celui du jour, et qui resplendissent sur les cimaises des plus grands musées.

Je terminerai par un souhait, c'est que pour parfaire notre instruction, on puisse voir au Musée, côte à côte, à défaut des originaux, les reproductions de l'esquisse, du dessin et du tableau en même temps qu'une vue de l'atelier du Wapper à Anvers, où il est sûr que le retable a été peint sous les yeux, la direction, et dirais-je, l'impetus de ce grand génie lyrique que fut Rubens.

Rubens, génie méconnu, a-t-on dit, à force d'être trop connu. Les Soissonnais ne connaissent pas leurs richesses artistiques dispersées dans le monde entier. Qui connaît au Louvre l'admirable tombeau de saint Drausin, remarquable exemple d'art paléo-chrétien, relégué dans une salle obscure et dont nous n'avons hélas que le moulage. Qui connaît les trois splendides manuscrits à miniatures : l'Évangélaire de saint Médard, offert par Louis le Débonnaire en 823, conservé à la Bibliothèque Nationale ; le Psautier glosé de l'Abbaye Notre-Dame de Soissons, du VIII<sup>e</sup> siècle, à la Faculté de Médecine de Montpellier, et le fameux manuscrit des Miracles de Notre-Dame par Gauthier de Coincy, que l'Evêché de Soissons a mis en dépôt à la Bibliothèque Nationale, et ceci sans parler des Manuscrits de la Bibliothèque de Soissons, entre autres de la Bible de Braine ?

71011  
Qui a vu le tableau de la cathédrale de Soissons par Corot au musée Kröller-Muller à Otterlo, en Hollande, et son pendant, le bâtiment de Saint-Médard, au musée de Boston (U.S.A.) ?

Sait-on que dans l'église de Fère-en-Tardenois, au maître-autel, se trouve un tableau de l'Adoration des Mages peint vers 1635 par un peintre parisien, Claude Vignon, dont on fait beaucoup de cas.

Et que dire des richesses presque inconnues des musées de Soissons et de La Fère dont leur jeune et dynamique conservateur, M. Depouilly, prépare un catalogue qui fera autorité ?

JACQUES FOUCART.

## TABLE DES MATIÈRES

---

Un vieux quartier de Soissons, par M. Henry Luguët	3
Trois siècles de vie française. La famille d'Estrées (Deuxième partie), par M. Maximilien Buffenoir	18
Une émeute à Braine en 1793, par M. Roger Haution	85
L'abbé Leduc . . . . .	90
De la Police Rurale à Villeneuve en 1792 et de quelques incidents, par M. Wilfrid Lanoiselle..	93
Les destinées de l'ancienne abbaye de Saint-Crépin- le-Grand depuis la Révolution, par M. Bernard Ancien . . . . .	100
Le Rubens de la Cathédrale de Soissons est-il authentique ? par M. Jacques Foucart . . . . .	110

